

Université de Montréal

**Les organisations venant en aide aux enfants en domesticité en Haïti : obstacles à
l'intervention et pistes de solutions**

par Stéphanie Tourillon-Gingras

**École de travail social
Faculté des Arts et des Sciences**

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de
l'obtention du grade de Maître ès sciences (M. Sc.)
en travail social

Février 2016

© Stéphanie Tourillon-Gingras, 2016

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur les enfants en domesticité en Haïti, plus précisément sur les organisations qui leur viennent en aide. Il cherche à comprendre les obstacles auxquels elles sont confrontées, en plus de prendre connaissance des initiatives qu'elles mènent dans la lutte contre la domesticité infantile. Cette recherche fut menée en Haïti, auprès de dix acteurs sociaux œuvrant au sein d'organisations – pour la plupart locales – venant en aide aux enfants en domesticité et leur famille. Les résultats de cette recherche montrent que les obstacles rencontrés par ces organisations sont attribuables aux différentes perceptions de la domesticité infantile en Haïti, à l'État haïtien ainsi qu'à la présence de l'aide internationale au pays. Cette recherche démontre que les solutions envisagées par les organisations pour lutter contre la domesticité infantile se situent à la fois en amont du phénomène (dans les communautés reculées) qu'en aval (auprès des enfants en domesticité et leur famille d'accueil). Les obstacles et les solutions présentés dans ce mémoire sont analysés selon le cadre théorique critique; les conditions de vie des familles d'enfants en domesticité en Haïti étant intrinsèquement liées aux contextes sociohistorique, politique et économique du pays. La conclusion de ce mémoire porte sur la pertinence de l'approche d'organisation communautaire, favorisée par certaines organisations locales en Haïti, pour lutter contre les mécanismes d'oppression subis par les familles d'enfants en domesticité en Haïti.

Mots clés : Haïti, domesticité infantile, restavèk, organisations locales, obstacles, solutions, organisation communautaire, Théorie critique.

ABSTRACT

This thesis focuses on domestic children in Haiti, specifically on organizations that support them. It seeks to understand the barriers they face, in addition to gaining an understanding of the initiatives they undertake in the fight against child domesticity. This research was conducted in Haiti, alongside ten aid workers working in organizations – for the most part local – supporting domestic children and their families. The results of this research show that the barriers experienced by these organizations are due to the different perceptions of child domesticity in Haiti, the Haitian government and the presence of international aid in the country. This research demonstrates that the solutions envisioned by the organizations to fight against child domesticity can be found both upstream of the phenomenon (in remote communities) and downstream (with domestic children and their host families). The obstacles and solutions presented in this thesis are analyzed using the critical theoretical framework; the living conditions of the families of domestic children in Haiti are intrinsically linked to the country's socio-historical, political and economic contexts. The conclusion of this thesis focuses on the relevance of community organizations' approach, aided by local organizations in Haiti, to fight against the mechanisms of oppression suffered by the families of domestic children in Haiti.

Key words: Haiti, domestic children, restavek, local organizations, obstacles, solutions, community organization, Critical theory.

REZIME

Dokiman sa se yon memwa, sa vle di yon rechèch ke yon moun fè e ke li chwazi ekri e prezante rezilta li jwenn yo nan lide pou li fè lòt moun konnen sa li tap chèche a. Dokiman sila pale sou kesyon timoun an ayiti ke yo bay ti non “restavèk”, li sitou pale de òganizasyon ki abitye bay èd a timoun sa yo. Memwa sa ap chèche konprann ki jan de pwoblèm ke òganizasyon sa yo ap andire, anplis lap chèche konnen tou ki kalite aktivite ke òganizasyon sa yo rive reyalize nan batay ke yap mennen kont koze restavèk la. Rechèch sa te reyalize nan peyi Dayiti avèk patisipasyon moun kap travay nan òganizasyon, sitou sila yo rele òganizasyon lokal yo, ki abitye pote sipò a timoun restavèk yo ak fanmiy yo tou. Rezilta rechèch sa montre ke plizyè fason ke yo konprann koze restavèk la, leta ayisyen ak prezans èd entènasyonal nan peyi a lakòz ke òganizasyon yo rankontre anpil obstak. Anplis, rechèch sa a montre aklè ke solisyon ke òganizasyon kap lite kont zafè timoun restavèk yo chita alafwa de kote ki se nan seksyon riral yo oubyen nan zòn andeyò yo kote timoun sa yo soti e ak bò kote timoun yo menm nan fanmiy ki akeyi yo a. Obstak ak solisyon ke nou prezante nan memwa sa te analize selon sa moun ki save yo rele kad teyorik kritik ki fè konnen ke kondisyon lavi timoun restavèk yo nan peyi Dayiti mare kòd lonbrit li ak kontèks sosyal, istorik, politik, ekonomik peyi a. Daprè rezilta rechèch la, memwa sa vle atire atansyon nou sou nesosite ki genyen pou ke òganizasyon lokal yo jwenn plis bourad ak plis sipò nan lide pou yo ka vin n pi fò e ka kontinye lite pi byen kont zafè restavèk la nan peyi Dayiti.

Kèk mo ak ekspresyon ki enpòtan : Peyi Dayiti, timoun restavèk, oganizasyon lokal, difikilte, solisyon, kad teyorik kritik.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	I
ABSTRACT.....	II
REZIME	III
LISTE DES SIGLES.....	VI
REMERCIEMENTS	VII
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : LA PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE.....	4
1.1 LA DÉFINITION DES CONCEPTS.....	4
1.2 LA DOMESTICITÉ INFANTILE ET LES CONVENTIONS INTERNATIONALES	5
1.2.1 <i>La domesticité infantile et l'Organisation internationale du Travail en Haïti</i>	5
1.2.2 <i>La domesticité infantile et l'Organisation des Nations unies en Haïti</i>	6
1.3 LA DOMESTICITÉ INFANTILE ET LE CONTEXTE STRUCTUREL HAÏTIEN.....	6
1.3.1 <i>Le contexte sociohistorique d'Haïti</i>	6
1.3.2 <i>Les contextes politique et économique d'Haïti</i>	9
1.3.3 <i>L'ingérence des puissances internationales en Haïti</i>	12
1.4 LE CONTEXTE LÉGAL EN HAÏTI.....	14
1.4.1 <i>La Constitution de la République d'Haïti</i>	14
1.4.2 <i>Le Code du travail François Duvalier de 1961</i>	14
1.4.3 <i>La Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants</i>	15
1.4.4 <i>La Loi sur la lutte contre la traite des personnes</i>	15
1.4.5 <i>Les mécanismes de protection de l'enfance en Haïti</i>	16
1.5 LA DOMESTICITÉ INFANTILE EN HAÏTI.....	16
1.5.1 <i>Les origines du phénomène</i>	17
1.5.2 <i>Les conditions socioéconomiques des familles d'enfants en domesticité en Haïti</i>	17
1.5.3 <i>Les conditions de vie des enfants vivant en domesticité</i>	19
1.5.4 <i>L'intervention auprès des enfants en domesticité</i>	22
1.6 L'OBJET DE LA RECHERCHE.....	24
1.6.1 <i>La question et les objectifs de recherche</i>	24
1.6.2 <i>La pertinence de la recherche</i>	25
CHAPITRE 2 : LE CADRE THÉORIQUE.....	26
2.1 LES THÉORIES EXPLICATIVES DU TRAVAIL DES ENFANTS.....	26
2.2 LA THÉORIE CRITIQUE.....	27
2.2.1 <i>Les origines de la Théorie critique et apports des différents penseurs</i>	27
2.2.2 <i>Les principaux postulats de la Théorie critique</i>	29
2.2.3 <i>Le positionnement épistémologique</i>	30
2.2.4 <i>La Théorie critique comme cadre d'analyse</i>	30
CHAPITRE 3 : LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	32
3.1 LA MÉTHODE DE RECHERCHE PRIVILÉGIÉE	32
3.1.1 <i>Le paradigme épistémologique critique</i>	32
3.1.2 <i>La technique de collecte de données</i>	34
3.1.3 <i>L'échantillon de recherche</i>	35
3.1.4 <i>La collecte des données</i>	39

3.1.5 <i>La méthode d'analyse de données</i>	41
3.2 LES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES	43
3.3 LES LIMITES DE LA RECHERCHE	44
CHAPITRE 4 : LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	45
4.1 LES PERCEPTIONS DE LA DOMESTICITÉ INFANTILE EN HAÏTI.....	45
4.1.1 <i>La définition d'un enfant en domesticité en Haïti selon les participants</i>	45
4.1.2 <i>Les caractéristiques du phénomène de la domesticité infantile</i>	47
4.1.3 <i>Les causes de la domesticité infantile</i>	49
4.1.4 <i>Les conséquences de la domesticité infantile en Haïti</i>	51
4.1.5 <i>La domesticité infantile et les doctrines abolitionniste, régulationniste et libérationniste en Haïti</i>	52
4.1.6 <i>L'absence de nombre officiel d'enfants en domesticité en Haïti</i>	54
4.2 LA DOMESTICITÉ INFANTILE ET LE POUVOIR EXÉCUTIF EN HAÏTI	54
4.2.1 <i>La faiblesse du gouvernement haïtien</i>	55
4.2.2 <i>L'inaction du gouvernement haïtien sur la question de la domesticité infantile</i>	56
4.2.3 <i>Le manque d'investissement dans la lutte contre la domesticité infantile</i>	57
4.2.4 <i>L'absence d'infrastructures sanitaires et sociales dans les communautés reculées</i>	59
4.2.5 <i>L'absence de plan d'action gouvernemental en matière de protection de l'enfance en Haïti</i>	60
4.3 LA DOMESTICITÉ INFANTILE ET LES POUVOIRS LÉGISLATIF ET JUDICIAIRE EN HAÏTI.....	62
4.3.1 <i>La domesticité infantile et le pouvoir législatif en Haïti</i>	62
4.3.2 <i>La domesticité infantile et le pouvoir judiciaire en Haïti</i>	64
4.3.3 <i>La domesticité infantile et les conventions internationales en Haïti</i>	66
4.3.4 <i>Le niveau de connaissances des Haïtiens sur les lois et conventions</i>	67
4.4 LA PRÉSENCE DE L' AIDE INTERNATIONALE EN HAÏTI	68
4.4.1 <i>La pratique « top-down » des ONG étrangères</i>	69
4.4.2 <i>Le fonctionnement des bailleurs de fonds</i>	70
4.4.3 <i>L'impact du passage des ONG étrangères dans les communautés</i>	70
4.4.4 <i>Le manque de collaboration entre les ONG étrangères et le gouvernement haïtien</i>	71
4.5 LES SOLUTIONS ENVISAGÉES PAR LES PARTICIPANTS.....	73
4.5.1 <i>Le travail en amont</i>	73
4.5.2 <i>Le travail en aval</i>	77
CHAPITRE 4 : LA DISCUSSION DES RÉSULTATS	79
CONCLUSION.....	93
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	96
ANNEXES.....	IX
ANNEXE 1 : LE SCHÉMA D'ENTRETIEN.....	X
ANNEXE 2 : LE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT.....	XIV

LISTE DES SIGLES

BPM : Brigade de Protection des Mineurs

CIRH : Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti

EMMUS-V : Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services de 2012

FMI : Fonds monétaire international

IBESR : Institut du Bien-Être Social et de Recherches

IFI : Institutions Financières Internationales

IHSI : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique

MAST : Ministère des Affaires sociales et du Travail

MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population

OIT : Organisation internationale du Travail

ONG : Organisations non-gouvernementales

ONU : Organisation des Nations unies

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

REMERCIEMENTS

Comme tout grand projet, la réalisation de ce mémoire aurait été impossible sans la participation de plusieurs personnes, que je tiens à remercier chaleureusement.

Tout d'abord, je suis extrêmement reconnaissante envers les participants de cette recherche, qui ont accepté de partager leurs expériences de travail auprès des enfants en domesticité. Ces rencontres furent l'occasion de me transmettre leur passion envers ces enfants, et m'encouragent à poursuivre cette aventure dans la lutte contre la domesticité infantile en Haïti.

Dans la même veine, je tiens à remercier professeure Irdèle Lubin, pour ses conseils précieux et son accueil chaleureux en Haïti. Je souhaite que la collaboration entre l'Université d'État d'Haïti et l'Université de Montréal se poursuive et s'enrichisse dans les années à venir.

Ensuite, je tiens à remercier ma directrice de mémoire, Marie Lacroix, pour avoir cru en ce projet dès le départ. Les nombreuses discussions captivantes sur ce que devrait être le travail social et sa pertinence dans les projets de développement international m'ont encouragée à développer mon esprit critique et feront de moi une meilleure intervenante sociale.

Aussi, je souligne l'importance de ma famille dans l'accomplissement de ce mémoire. Un immense merci à ma mère, Danièle, pour m'avoir encouragée à poursuivre mes études à la maîtrise, pour nous avoir accompagnés en Haïti et pour les heures et les heures de lecture et correction. Je remercie particulièrement David pour son soutien constant, son aide précieuse en Haïti et sa contribution importante dans ce projet. Je remercie sincèrement Marie-Dominique et Louis, pour leur soutien si précieux, qui m'a permis de poursuivre mes études et compléter cette maîtrise. Je me dois aussi de souligner l'aide d'Ernst, des balbutiements de cette recherche jusqu'à mon séjour en Haïti; les nombreux trajets passés en sa compagnie en route vers mes entretiens sont des souvenirs à jamais gravés dans ma mémoire.

Finalement, je tiens à dédier ce mémoire à ma fille Mia Rose, ainsi qu'à tous ses frères et sœurs en Haïti. Je nous souhaite que ce projet soit le début d'une grande aventure...

Dans ce pays, l'impossible est possible et le possible impossible. Retenez bien cela et vous ne vous étonnerez de rien, ou plutôt vous vous étonnerez qu'on puisse encore s'étonner de quelque chose

Justin Lhérisson, 1905

INTRODUCTION

Le travail des enfants dans le travail domestique est présent aux quatre coins du monde. Il fait référence à la pratique selon laquelle un enfant, âgé en deçà de l'âge minimum d'admission à l'emploi, effectue des tâches domestiques s'apparentant à de l'esclavage (Organisation internationale du Travail (OIT), 2015). Les causes du travail des enfants dans le travail domestique sont habituellement liées à la pauvreté économique des familles, notamment en milieu rural. On estime à 11,5 millions le nombre d'enfants assujettis à ce travail dans le monde (OIT, 2015). Outre les risques associés aux tâches auxquelles ces enfants sont assignés, le travail des enfants dans le travail domestique viole leurs droits fondamentaux, en les privant « [d]'accès à l'éducation et aux soins de santé, [du] droit au repos et aux loisirs, [du] jeu et à des activités récréatives [et du] droit d'être protégé et d'avoir des contacts réguliers avec ses parents ou ses semblables » (OIT, 2015).

Le travail des enfants dans le travail domestique est une pratique courante en Haïti. Selon l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) (2009), plus de la moitié de la population haïtienne (56,0%) subsiste avec moins d'un dollar par jour. Du 52,2% des Haïtiens qui vivent en milieu rural, 63,0% d'entre eux sont dans une situation de pauvreté extrême (IHSI, 2009). Toujours selon l'IHSI, près d'un enfant sur quatre âgé de moins de cinq ans en Haïti est atteint de malnutrition chronique (2009). À la lumière de ces statistiques, le travail des enfants dans le travail domestique peut sembler n'être qu'un problème social parmi tant d'autres en Haïti. Or, ce phénomène mérite une attention particulière; l'OIT ayant démontré que le travail des enfants perpétue la pauvreté de génération en génération (2015). Les enfants astreints au travail des enfants dans le travail domestique en Haïti perdent habituellement contact avec leurs parents biologiques, les rendant davantage vulnérables aux abus (Blagbrough, 2008a; Minnesota Lawyers International Human Rights Committee, 1990). Conséquemment, le phénomène du travail des enfants dans le travail domestique en Haïti en alimente un autre; celui des enfants de la rue.

L'intérêt de cette recherche est né lors d'un voyage en Haïti, où une campagne de sensibilisation était menée à l'aide de panneaux d'affichages sur le phénomène du travail des enfants dans le travail domestique, davantage connu au pays sous le nom de domesticité

infantile¹. Cette affiche me permit alors de comprendre que ce phénomène n'était pas qu'un sujet tabou maladroitement associé à la culture haïtienne, mais aussi une pratique décriée par certains en Haïti. Avant d'entamer cette recherche, une question me hantait : comment lutter contre cette pratique alors qu'elle est perçue comme une fatalité, considérant les conditions de pauvreté extrême observées à la grandeur du pays?

Alors que plusieurs études portent sur les conditions de vie des enfants contraints au travail des enfants dans le travail domestique en Haïti, aucune d'elles ne mentionne les efforts menés par les organisations non-gouvernementales (ONG) étrangères et locales qui leur viennent en aide. L'objectif général de cette recherche était de comprendre comment ces organisations évoluent et s'organisent pour lutter contre la domesticité infantile, et quels sont les obstacles auxquels elles sont confrontées ce faisant. Ce mémoire permet de mettre en évidence ces obstacles et les situer dans un contexte national et international, ainsi que de faire valoir les solutions qu'elles proposent afin de lutter contre cette pratique.

Le premier chapitre de ce mémoire est consacré à la problématique de recherche. Cette dernière permet d'évoquer l'ensemble des éléments liés à la domesticité infantile en Haïti, allant du général au particulier. Une définition des concepts est d'abord proposée, suivie d'un survol des principales conventions internationales ratifiées par l'État haïtien et liées au travail des enfants dans le travail domestique. Les contextes structurel et légal du pays sont ensuite discutés en profondeur, ce qui permet de présenter subséquemment le phénomène de la domesticité infantile en Haïti. Le chapitre se conclut avec la question et les objectifs de recherche ainsi que la pertinence sociale de la recherche.

Le deuxième chapitre présente le cadre théorique de la recherche, soit celui de la Théorie critique. Les théories explicatives du travail des enfants sont d'abord abordées, suivies d'un aperçu de la Théorie critique.

¹ Cette campagne de sensibilisation, menée par la Fondation Maurice Sixto et financée par l'Agence des États-Unis pour le développement international et la Fondation Panaméricaine de Développement, présentait sur ses affiches une illustration d'une enfant en domesticité très connue en Haïti, issue d'un conte de Maurice Sixto, auteur haïtien prolifique. On y voyait *Ti Sentanize*, habillée en lambeaux et affalée sur le plancher lavé, songer à son éducation, les yeux en larmes. L'affiche reprenait la réflexion de Sixto : « *Ki sosyete nou vle demen...?* » (Quelle société voulons-nous pour demain?).

Le troisième chapitre vise à décrire la méthodologie de recherche, soit l'ensemble des étapes parcourues afin de répondre à la question de recherche. Le choix méthodologique est d'abord abordé, afin d'expliquer ma position en tant que chercheuse ainsi que les visées de la recherche. Ensuite, le recours à la méthode qualitative est justifié et fait place à l'élaboration de la technique de collecte de données et au choix de l'échantillon. Aussi, le récit de la collecte de données est présenté, de même que la méthode d'analyse des données choisie. Enfin, les considérations éthiques associées à mon séjour de recherche en Haïti sont exposées, en plus des limites de la recherche.

Le quatrième chapitre comprend la présentation des résultats, où sont abordées les données obtenues lors des entretiens. Ce chapitre est divisé en cinq sections, représentant les cinq principaux thèmes ayant émergé des entretiens avec les participants de la recherche. D'abord, les perceptions de la domesticité infantile en Haïti sont énoncées. Ensuite, le thème du pouvoir exécutif ainsi que celui des pouvoirs législatif et judiciaire en lien avec le phénomène sont précisés. Enfin, le quatrième thème porte sur la présence de l'aide internationale en Haïti, alors que le cinquième et dernier thème comprend les solutions envisagées par les participants dans la lutte contre la domesticité infantile.

Le cinquième chapitre contient la discussion des résultats. Les éléments les plus importants du troisième chapitre sont repris, en lien avec les informations présentées dans la problématique ainsi que le cadre théorique critique. Les obstacles auxquels sont confrontées les organisations venant en aide aux enfants en domesticité sont abordés, notamment ceux liés à la faiblesse de l'État haïtien et à la présence de l'aide internationale. La Théorie critique dans laquelle s'inscrit cette recherche prend alors tout son sens, puisqu'elle permet d'ancrer le phénomène de la domesticité infantile dans les contextes sociohistorique, politique et économique d'Haïti, en plus de souligner la pertinence de l'approche d'organisation communautaire favorisée par certaines organisations en Haïti.

Enfin, la conclusion du mémoire reprend les principaux éléments de la recherche, soient certaines informations de la problématique et les grandes lignes de la méthodologie de recherche, afin de mieux situer les données ayant émergées lors de l'analyse des entretiens.

CHAPITRE 1 : LA PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

Ce chapitre présente la problématique, qui se veut la fondation du projet de recherche exposé dans ce mémoire. D'abord, la définition des concepts liés au phénomène du travail des enfants dans le travail domestique est abordée. Ensuite, un aperçu des conventions internationales ratifiées par Haïti en lien avec le sujet est présenté. Puis, les contextes sociohistorique, politique et économique du pays sont relatés, de même que les dispositions législatives nationales liées au phénomène. Après, les caractéristiques du travail des enfants dans le travail domestique en Haïti sont exposées. Enfin, le chapitre se clôt avec la question et les objectifs de recherche.

1.1 LES DÉFINITIONS DES CONCEPTS

Le travail domestique est complexe à définir étant donné les particularités propres à chaque pays où on l'observe. L'OIT, dans la *Convention n°189 concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques*, préfère donc recourir aux caractéristiques communes observées dans le travail domestique pour le définir :

- l'expression « travail domestique » désigne le travail effectué au sein de ou pour un ou plusieurs ménages;
- l'expression « travailleur domestique » désigne toute personne de genre féminin ou masculin exécutant un travail domestique dans le cadre d'une relation de travail (OIT, 2011, article 1).

En ce qui concerne le travail des enfants, l'âge minimum pour le travail est fixé par chaque État, en plus d'être régi par la *Convention n°138 sur l'âge minimum* de l'OIT (1973). Lorsque les enfants qui travaillent ont atteint cet âge, il est alors question de travail économique des enfants. Lorsque leur âge est en deçà de l'âge minimum, on parle plutôt du travail des enfants. Il est à noter que la République d'Haïti a ratifié cette convention en 2009, fixant ainsi cet âge à 14 ans. L'OIT fait donc la distinction entre le travail domestique des enfants et le travail des enfants dans le travail domestique : le premier étant un travail répondant aux normes internationales alors que le deuxième les enfreint.

Il n'y a pas de définition officielle d'un enfant en domesticité en Haïti, tant du côté de l'État que de celui des organisations qui lui viennent en aide. La définition proposée est celle de Lubin (2002, p. 46), qui mentionne que l'enfant vivant en domesticité en Haïti est habituellement caractérisé par les éléments suivants :

C'est un enfant généralement placé ou trouvé; le but de son placement est de rendre service afin de recevoir en retour des éléments indispensables à sa survie et éventuellement les cours dans une école; la période de placement n'est pas définie; ses rapports avec les membres de la famille [d'accueil] sont fondés sur la domination et l'autorité [...].

Dans ce mémoire, l'expression de la « domesticité infantile » sera aussi utilisée afin de désigner le phénomène du travail des enfants dans le travail domestique. La domesticité étant définie comme ceci : « état, condition de domestique » (Domesticité, s.d.). Bien qu'en Haïti, le terme *restavèk* soit habituellement désigné pour décrire un enfant vivant en domesticité, ce mot créole, dérivé des mots français « reste avec », a une connotation péjorative, ce qui en justifie l'absence dans ce document.

1.2 LA DOMESTICITÉ INFANTILE ET LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

De nombreuses conventions internationales ont été adoptées afin d'émettre une ligne directrice sur la protection de l'enfance. Certaines d'entre elles sont étroitement liées au travail des enfants dans le travail domestique en Haïti. Dans cette section, les conventions de l'OIT sont abordées, suivies de celle de l'Organisation des Nations unies (ONU).

1.2.1 La domesticité infantile et l'Organisation internationale du Travail en Haïti

Ratifiée par la République d'Haïti en 2007, la *Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants* de l'OIT définit les formes du travail des enfants qui demandent une action immédiate. On y décrit les situations où il est question des pires formes du travail des enfants, dont certaines correspondent au travail des enfants dans le travail domestique :

- toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans les conflits armés;

- les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant (OIT, 1999, article 3).

Le travail des enfants dans le travail domestique en Haïti est ainsi considéré par l'OIT comme étant une des pires formes du travail des enfants. Étant donné la nature hautement préjudiciable de cette pratique, l'OIT s'efforce d'y mettre fin, notamment au moyen du *Programme international pour l'abolition du travail des enfants*. Ce programme, mis sur pied en 1992, mène des campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants en plus de soutenir les pays – notamment Haïti – dans l'abolition progressive de cette pratique (OIT, 2015).

1.2.2 La domesticité infantile et l'Organisation des Nations unies en Haïti

La *Convention relative aux droits de l'enfant* de l'ONU, ratifiée par la République d'Haïti en 1995, souligne le caractère fondamental de l'intérêt supérieur de l'enfant. On y définit une kyrielle de droits de l'enfance, dont le droit à la protection contre les mauvais traitements, le droit d'être protégé contre l'exploitation économique, le droit à l'éducation, le droit aux loisirs et aux jeux et enfin le droit à la protection contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement (ONU, 1989).

Outre cette convention, le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* traduit la position de l'ONU face à la pratique du travail des enfants dans le travail domestique en Haïti. Ce pacte, ratifié par la République d'Haïti en 1991, décrète entre autres l'interdiction de toutes formes d'esclavage ou de servitude, y compris les travaux forcés (ONU, 1966).

1.3 LA DOMESTICITÉ INFANTILE ET LE CONTEXTE STRUCTUREL HAÏTIEN

La domesticité infantile en Haïti est un phénomène complexe qui prend ses sources et évolue selon plusieurs contextes. Les dimensions sociohistorique, politique et économique du pays sont d'abord abordées, suivies de celle sur l'ingérence des puissances internationales en Haïti.

1.3.1 Le contexte sociohistorique d'Haïti

L'histoire de la République d'Haïti est marquée par des conquêtes, batailles, victoires et surtout par l'affranchissement des esclaves, qui fait d'elle la première république indépendante

noire. Les événements marquants de l'histoire d'Haïti sont incontournables pour s'assurer d'une compréhension adéquate de la situation actuelle du pays.

1.3.1.1 Les colonisations espagnole et française

Avant la venue de Christophe Colomb en décembre 1492, les principaux peuples indigènes qui vivaient sur l'île où se trouvent actuellement Haïti et la République dominicaine étaient les Arawaks et les Karibs (Lara, s.d.). À son arrivée, Colomb baptisa l'île « la Española » ou « Hispaniola », et des troupes espagnoles s'installèrent pour y extraire de l'or. Ils réduisirent les indigènes à l'esclavage, qui furent décimés en moins d'un siècle (Ferguson, Girault, Lawless et MacLeod, s.d.). Nicolás de Ovando, alors gouverneur d'Hispaniola, se tourna vers l'Afrique pour pallier au manque de main d'œuvre (Théodat, s.d.-b). Ces Africains, réduits à l'esclavage, servirent principalement dans les plantations de canne à sucre, de tabac, de café, de coton, de cacao et d'indigo (Bonaventure, 2009; Ferguson, Girault, Lawless et MacLeod, s.d.).

En 1697, avec la signature du Traité de Ryswick, la France prit possession de la partie occidentale de l'Hispaniola, qu'elle nomma Saint-Domingue (Ferguson, Girault, Lawless et MacLeod, s.d). Cette colonie française, devenue la plus riche des Antilles, devint rapidement profitable pour l'empire français, notamment grâce à l'exploitation et l'exportation de la canne à sucre (Théodat, s.d. -a). Au sujet de l'esclavagisme pratiqué en Haïti, Fick (2014, p. 81) mentionne ceci :

Pour s'assurer la soumission des esclaves et la domination des maîtres, les esclaves introduits dans la colonie et éventuellement intégrés dans le système de main-d'œuvre de la plantation le furent dans un contexte d'aliénation sociale, et de violence physique autant que de violence psychologique. Les liens de parenté et de communauté étaient rompus, leurs noms changés, leurs corps marqués au fer chauffé à blanc de façon à identifier leurs nouveaux propriétaires; et l'esclave qui, en Afrique, était jadis un membre intégré d'une communauté structurée devenait en quelques mois ce que le sociologue Orlando Patterson appelle « une personne socialement morte » (Patterson, 1982, p. 5-6), c'est-à-dire quelqu'un qui n'avait plus d'existence socialement reconnue selon la coutume ou la loi hors de celle du maître dont l'autorité était absolue.

L'île de Saint-Domingue comptait alors plusieurs classes sociales. Les Européens, les Grands Blancs, les Petits Blancs, les « mulâtres », les Noirs libres ainsi que les esclaves (Africains et

créoles) y cohabitaient difficilement (Bonaventure, 2009). Alors que les relations entre les différentes classes sociales « blanches » étaient conflictuelles sur des questions de pouvoir et de privilèges (Bonaventure, 2009), il fut constaté que

[...] par l'adaptation culturelle à leur nouvel environnement, les esclaves avaient, à l'aube de la Révolution, acquis un instrument essentiel d'unification qui permit aux Africains d'origine radicalement différentes, aussi bien qu'aux esclaves nés à Saint-Domingue, de partager des expériences, d'échanger des idées et des opinions, de communiquer leurs idées, et même de comploter contre le maître (Fick, 2014, p. 102).

Unis par leur triste sort, les esclaves africains et créoles allaient bientôt mener une bataille historique en vue de leur affranchissement.

1.3.1.2 La Révolution de 1791 et l'indépendance en 1804

La Révolution noire, bien qu'elle se préparait depuis un certain temps, commença en août 1791 dans la plaine du Nord. Les esclaves mirent feu à toutes les plantations en quelques jours et tuèrent un millier d'hommes blancs (Fick, 2014). Ces esclaves ayant trouvé la liberté se firent rapidement de nouveaux alliés au sein des autres plantations du pays. Ayant à leur tête Toussaint Louverture, ils furent les pères d'un mouvement révolutionnaire qui libéra les esclaves de leurs chaînes en l'espace de trois ans (Dubois, 2012). Succédant à Louverture, Jean-Jacques Dessalines, alors nouveau commandant en chef de l'armée, est celui qui mena Saint-Domingue à l'indépendance, officiellement proclamée le 1^{er} janvier 1804. En honneur aux indigènes qui peuplaient autrefois l'île, on lui donna le nom d'Haïti. Elle devint alors la première république indépendante noire (Théodat, s.d. –a).

La république d'Haïti, étant à ses balbutiements, devait alors décider de son essence propre. Alors que les dirigeants de l'époque souhaitaient maintenir le système économique d'exploitation massive des ressources naturelles du pays, les anciens esclaves décidèrent autrement. Ces derniers choisirent de se réapproprier les terres qu'ils labouraient autrefois pour y faire ce qu'il leur était auparavant interdit; fonder une famille, pratiquer leur religion et travailler la terre (Dubois, 2012). Parallèlement, les dirigeants haïtiens « [prirent] contrôle de l'État, en taxant lourdement les biens produits par les petits fermiers, renforçant ainsi l'écart économique entre les riches et les pauvres » (Dubois, 2012, p. 6) [traduction libre]. Selon

certain (Ferguson, Girault, Lawless et MacLeod, s.d), c'est à partir de ce moment qu'auraient pris naissance les clivages économique, politique et social entre les milieux rural et urbain en Haïti, persistant encore de nos jours.

1.3.1.3 La non-reconnaissance de l'indépendance et l'occupation américaine

Les empires européens et les États-Unis refusèrent de concéder le statut de république libre à Haïti. En échange de la reconnaissance de son indépendance, la France imposa une dette à Haïti en 1825 (Théodat, s.d. –a). Cette légitimation française était essentielle aux yeux des Haïtiens, qui souhaitaient avoir accès aux ports d'entrée des grandes puissances pour y vendre leurs produits agricoles (Bonaventure, 2009). Les dirigeants haïtiens durent ainsi emprunter des banques françaises afin de rembourser cette dette, en plus d'accorder à la France un droit de douanes sur toutes leurs exportations (Bonaventure, 2009). En 1898, Haïti consacrait près de la moitié de son budget national au remboursement de cette dette alors qu'en 1914, c'est plus de 80% des finances publiques qui s'envolèrent vers les coffres de la France (Dubois, 2012).

En réponse à l'instabilité politique qui régnait à l'époque en Haïti, les États-Unis occupèrent le territoire de 1915 à 1934. Les conséquences de cette invasion furent nombreuses et les Haïtiens en payent encore le prix; plusieurs compagnies agricoles américaines s'installèrent en Haïti, privant ainsi les paysans de leurs terres et les forçant à émigrer ou à s'établir à Port-au-Prince (Dubois, 2012). Alors que les Américains investissaient principalement dans la capitale en y construisant routes et infrastructures ainsi qu'en y développant le réseau d'électricité, les campagnes haïtiennes s'appauvrirent gravement (Dubois, 2012).

1.3.2 Les contextes politique et économique d'Haïti

La République d'Haïti fut gouvernée tour à tour par une cinquantaine de chefs d'État depuis son indépendance en 1804. Certains hommes politiques ont davantage marqué le pays que d'autres; Duvalier père et fils, Jean-Bertrand Aristide ainsi que le Président actuel, Michel Martelly².

² Ce mémoire fut rédigé en 2015, lors de la dernière année de mandat de Michel Martelly.

1.3.2.1 L'époque Duvalier (1957-1986)

Depuis l'indépendance d'Haïti, sa scène politique est caractérisée par un dualisme entre les descendants des élites « mulâtres » et les héritiers des « Noirs libres ». Selon Saint-Louis (2013), cette lutte « relève d'une bataille pour le contrôle de l'ascenseur socioéconomique de l'État. Le bien commun, crucial au bon fonctionnement de la société, en est la première victime ». À son arrivée au pouvoir en 1957, François Duvalier capitalisa sur cette rivalité en promettant de mettre fin à la domination de l'élite « mulâtre » au profit des Haïtiens dits « Noirs » (Ferguson, Girault, Lawless et MacLeod, s.d.). Avidé de pouvoir, Duvalier fit éliminer toute opposition au moyen de persécutions, emprisonnements, meurtres et terrorisme, perpétrés par sa milice des Volontaires de la Sécurité Nationale (les Tontons Macoutes) (Théodat, s.d. –a). Sur le plan économique, la dictature duvaliériste fut responsable de l'exode massif des élites s'opposant au régime, de la baisse considérable du tourisme ainsi que d'un amoindrissement des investissements étrangers (Ferguson, Girault, Lawless et MacLeod, s.d.; Théodat, s.d. –a). Avant sa mort en 1971, François Duvalier désigna son fils, Jean-Claude, comme son successeur, devenant à son tour Président à vie. Bien que la situation en Haïti s'améliora sous Jean-Claude Duvalier, les opposants du régime constatèrent rapidement que le duvaliérisme était là pour durer, même après la mort de son ascendant (Ferguson, Girault, Lawless et MacLeod, s.d.). Selon un rapport rédigé par François Saint-Fleur, Ministre de la justice de la République d'Haïti en 1987,

[...] sous leur règne dictatorial, les Duvalier traitèrent Haïti comme s'il s'agissait de leur propriété privée. Dictateurs politiques, ils ne toléraient pas de dissidents. Leur dictature ne leur permettait pas d'établir une distinction entre les biens de l'État et ceux de la famille Duvalier. Ils se sont comportés comme si Haïti était leur royaume féodal et les coffres et revenus de l'État, leur propriété privée (Saint-Fleur, 1987, p. 2).

Durant les décennies 1970 et 1980, le gouvernement américain mit en place un plan d'ajustement structurel en Haïti, justifié par le régime dictatorial. Ce plan économique eut des conséquences désastreuses, entre autres pour le secteur agricole haïtien, qui dut faire concurrence avec les denrées américaines introduites au pays à bas prix (Smith, 2010). De ce fait, Haïti s'est endetté auprès des institutions financières internationales (IFI), afin de financer le plan économique prescrit par le gouvernement américain (Smith, 2010). En réaction à

l'intensification de la grogne populaire, Jean-Claude Duvalier quitta Haïti pour la France en 1986, avec l'aide des autorités américaines. À la fin du règne des Duvalier – qui dura près de trente ans –, la dette extérieure d'Haïti représentait 750 millions de dollars américains, qui servirent vraisemblablement à enrichir les dirigeants de l'époque aux dépens de la population haïtienne (Toussaint et Perchellet, 2010).

1.3.2.2 Jean-Bertrand Aristide (1994-1996, 2001-2004)

De l'exil de Jean-Claude Duvalier jusqu'à 1990, plusieurs coups d'État eurent lieu en Haïti, tour à tour perpétrés par l'armée, d'anciens Tontons Macoutes ainsi que par des forces paramilitaires, qui y maintinrent un régime de terreur (Belleau, 2008; Théodat, s.d. –a). En 1990, Aristide, alors curé d'une paroisse aux origines modestes, remporta les élections et entreprit certaines réformes, notamment le lancement d'un programme d'alphabétisation (Universalis, s.d). Alors que l'armée et une partie de l'élite haïtienne s'opposaient à Aristide, ce dernier fut victime d'un coup d'État orchestré par les Américains en 1991, qui le chassa du pouvoir (Chossudovsky, 2013).

Un régime militaire dirigé par Raoul Cédras s'ensuivit de 1991 à 1994, caractérisé par un embargo imposé par l'Organisation des États Américains ainsi qu'une intervention américaine en sol haïtien, qui culmina au retour d'Aristide en septembre 1994 (Théodat, s.d. –a). Les deux dernières années de son mandat furent marquées par une nouvelle réforme dictée majoritairement par le gouvernement américain, qui lança l'opération « *Restore democracy* » en Haïti (Kennard, 2012). Du même souffle, « les IFI prétend[èrent] apporter "stabilité financière et développement". À travers des plans d'ajustement structurel, la souveraineté économique, politique et financière du pays [fut] abandonnée à ses créanciers, aux grandes puissances et au dieu Marché » (Perchellet, 2010, p. 1). À nouveau, les plans d'ajustement structurel désavantagèrent particulièrement le secteur agricole en Haïti, en minant considérablement la capacité d'autosuffisance alimentaire du pays (Perchellet, 2010).

Pendant son deuxième et dernier mandat, Aristide s'isola et s'entoura de milices et de gangs armés qui, en plus de faire d'Haïti une plaque tournante du trafic de la drogue avec les cartels sud-américains, provoquèrent l'instabilité et la terreur au sein de la population (Théodat, s.d. –

a). Les grandes puissances internationales telles que le Canada, les États-Unis, l'Union européenne ainsi que les IFI, imposèrent alors un embargo économique en Haïti (Edmonds, 2012). À la suite de manifestations anti-gouvernementales organisées à l'échelle du pays, les forces internationales, notamment américaines, astreignirent Aristide à quitter Haïti en février 2004 (Universalis, s.d.).

1.3.2.3 Michel Martelly (2011----)

Le Président actuel de la République d'Haïti, Michel Martelly, a hérité d'un pays encore dévasté suite au tremblement de terre de janvier 2010. Profitant de cette catastrophe, les IFI et le gouvernement américain se sont davantage impliqués dans les affaires du pays. D'ailleurs, selon Kennard (2012), Martelly est un candidat parfait pour défendre l'expansion du programme économique prévu et souhaité pour Haïti par les institutions de Bretton Woods depuis les années 1990³. Selon Chalmers (2009),

les politiques macro-économiques soutenues par Washington, l'ONU, le FMI [Fonds monétaire international] et la Banque Mondiale ne se soucient nullement de la nécessité du développement et de la protection du marché national [haïtien]. Les seules préoccupations de ces politiques est de produire pour l'exportation vers le marché mondial.

De ce fait, ce sont les entreprises américaines et les élites locales qui profitent de cette politique (Perchellet, 2010).

1.3.3 L'ingérence des puissances internationales en Haïti

L'exemple le plus frappant de l'ingérence des puissances internationales et des IFI en Haïti, outre les multiples plans d'ajustement structurel imposés depuis les années 1980, se trouve dans les jours qui ont suivi le tremblement de terre en 2010. La Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) fut mise sur pied par le département d'État des États-Unis rapidement après la catastrophe. La CIRH avait pour but de coordonner les efforts et d'établir les priorités pour la reconstruction d'Haïti en gérant les millions de dollars en promesse de

³ Kennard fait ici référence à la *Doctrine du choc* exposée par Naomi Klein, qui explique la manœuvre politique consistant à profiter d'un état de choc (catastrophe naturelle, coup d'État, etc.) afin d'instaurer rapidement et brutalement le modèle économique des *Chicago Boys* (caractérisé par le libre-échange et la privatisation des services publics), au service de la corporatocratie américaine.

dons (Kennard, 2012). Dès lors, le Parlement haïtien céda son droit de regard sur les décisions prises concernant la reconstruction du pays. Selon Kennard (2012),

les bénéfices économiques du secteur privé américain découlant de cette initiative [la CIRH] étaient évidents depuis le départ. Une enquête de l'Associated Press a révélé que pour chaque contrat de 100\$ accordé par le gouvernement américain pour la reconstruction en Haïti, 98,40\$ retournait dans les coffres de compagnies américaines [traduction libre].

Le gouvernement américain et la communauté internationale sont donc, plus que jamais, impliqués tant au niveau politique qu'économique en Haïti. Selon Dupuy (2011), les intérêts de ces grandes puissances sont de créer du profit pour leurs propres investisseurs et ONG, aux dépens du secteur public haïtien et de sa population. En effet, les conséquences de cette ingérence sont multiples :

la libéralisation des échanges et la privatisation des entreprises publiques ont pour objectif d'apporter sur un plateau l'économie haïtienne aux sociétés transnationales, au détriment de l'État et de l'intérêt général. Le pays devient de plus en plus dépendant des financements étrangers qui viennent principalement des IFI. En organisant cette situation de dépendance, les bailleurs de fonds continuent d'imposer leurs conditions néfastes tout en obligeant les États à la rigueur budgétaire. Cela signifie, dans la pratique, un gel ou une baisse des dépenses publiques, afin de rembourser une dette illégitime et d'obéir aux injonctions des créanciers. En somme, l'État doit se déposséder lui-même des biens qu'il possède et ce sont les populations qui en font les frais (Perchellet, 2010, p. 7).

Suivant la même logique, Schneider (2014), soutient que les ONG étrangères ont su profiter des nouvelles tendances politique et économique qui ont affaibli l'État haïtien, en s'installant en grand nombre dans le pays. Schuller (2009) avance que les ONG représentent des alternatives légitimes aux États fragilisés par le système néolibéral et contribuent par le fait même à l'affaiblissement de ces derniers. Les milliers d'ONG qui ont affluées en Haïti suite au tremblement de terre vinrent confirmer la règle, en « travaillant isolément du gouvernement haïtien, renforçant ainsi sa dépendance sur l'aide internationale et empêchant toute tentative de responsabiliser le gouvernement afin qu'il parvienne lui-même à répondre aux besoins de base de sa population » (Dupuy, 2011) [traduction libre].

1.4 LE CONTEXTE LÉGAL EN HAÏTI

Bien qu'aucune loi haïtienne ne mentionne la pratique du travail des enfants dans le travail domestique, on retrouve dans le corpus législatif certains éléments qui touchent de près ou de loin au phénomène.

1.4.1 La Constitution de la République d'Haïti

L'article 32 de la *Constitution de la République d'Haïti de 1987* aborde la question de l'éducation, dont le droit est garanti par l'État. Ce dernier en a la charge et est tenu de livrer minimalement un enseignement du cycle d'éducation primaire à tous les enfants haïtiens (Constitution de la République d'Haïti de 1987, 1991). L'article 261 stipule quant à lui que « tout enfant a droit à l'amour, à l'affection, à la compréhension et aux soins moraux et matériels de son père et de sa mère » (Constitution de la République d'Haïti de 1987, 1991).

1.4.2 Le Code du travail François Duvalier de 1961

Le *Code du travail François Duvalier de 1961* (s.d.) contient deux chapitres portant respectivement sur le travail des mineurs et les « enfants en service » (les enfants vivant en domesticité). Le chapitre 8, portant sur le travail des mineurs, régleme le travail fait par les enfants âgés de quinze ans et plus, respectant ainsi la *Convention n°138 sur l'âge minimum* de l'OIT. Le chapitre 9, maintenant annulé, contenait seize articles où était énumérée une série de règles encadrant la pratique des « enfants en service ». Ces derniers devaient être âgés de plus de douze ans et avaient droit à un repos continu de dix heures par jour. De plus, le travail ne devait pas leur porter préjudice en regard à leur santé, leur développement et leur assiduité à l'école. L'article 345 du chapitre 9 dictait les comportements à adopter envers ces enfants, en stipulant ceci :

Toute personne qui a un ou plusieurs enfants à son service contracte envers eux l'obligation de les traiter en bon père de famille, de leur fournir un logement décent, des vêtements convenables, une nourriture saine et suffisante, de les inscrire obligatoirement à un centre d'enseignement scolaire ou professionnel en leur permettant de suivre régulièrement les cours dispensés par ce centre et de leur procurer de saines distractions (Code du travail François Duvalier de 1961, s.d., s.p.).

Enfin, il était interdit aux personnes ayant la garde de ces enfants de leur infliger des tortures mentales ou des punitions corporelles sous peine de sanctions financières appliquées par l'Institut du Bien-Être Social et de Recherches (IBESR). Cet institut étatique pouvait ainsi envoyer des assistants sociaux dans les maisons afin de vérifier les conditions de vie des « enfants en service », en plus d'avoir la responsabilité de délivrer un permis à toute famille qui souhaitait avoir un de ces enfants sous son toit. Tel que mentionné plus haut, le chapitre 9 du *Code du travail François Duvalier de 1961* fut annulé en 2003, lors de l'adoption de la *Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants*.

Depuis, le gouvernement haïtien s'oppose officiellement à la pratique de la domesticité infantile et de ce fait, l'IBESR refuse dorénavant de délivrer tout permis qui autoriserait une famille d'avoir un « enfant en service » sous son toit (ONU, 2002). Selon plusieurs observateurs, l'abrogation du chapitre 9 du *Code du travail François Duvalier de 1961* laisse maintenant planer un flou juridique quant au travail des enfants dans le travail domestique en Haïti (Free the Slaves, 2014; Vision mondiale, 2012).

1.4.3 La *Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants*

L'article 1 de cette loi, promulguée en 2003, prescrit l'interdiction de toutes formes d'abus envers les enfants et correspond clairement à la *Convention relative aux droits de l'enfant* de l'ONU. On y interdit donc la servitude et le travail forcé des enfants, y compris toute forme de travail susceptible de nuire à la santé, au développement et à la moralité de l'enfant (Ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), 2003). L'article 3 de cette loi permet les situations où un enfant est confié à une famille d'accueil dans une démarche d'aide et de solidarité, cet enfant bénéficiant ainsi des mêmes privilèges que les autres membres de la famille (MAST, 2003).

1.4.4 La *Loi sur la lutte contre la traite des personnes*

Sous l'égide du MAST et de l'IBESR, la *Loi sur la lutte contre la traite des personnes*, promulguée en mai 2014, considère à demi-mot le travail des enfants dans le travail

domestique comme un cas de traite. Ainsi, « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une "traite des personnes" [...]. L'exploitation doit inclure au minimum le travail forcé ou la servitude » (MAST, 2014, p. 3). Cette présente loi prévoit la mise sur pied du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes, qui a pour mission de « coordonner les activités de lutte, de prévenir, de combattre la traite sous toutes ses formes et de garantir la protection des victimes » (MAST, 2014, p. 6). Un an après l'adoption de la loi, ce comité n'a toujours pas vu le jour.

1.4.5 Les mécanismes de protection de l'enfance en Haïti

Il existe deux mécanismes de protection de l'enfance en Haïti, soit l'IBESR, autrefois chargé de règlementer la pratique des enfants vivant en domesticité, ainsi que la Brigade de Protection des Mineurs (BPM). La mission de l'IBESR est la protection des enfants vulnérables et du respect de la *Convention relative aux droits de l'enfant* de l'ONU (Vision mondiale, 2012). Bien que cette mission soit énorme, dans les faits, l'IBESR dispose de très peu de moyens pour mener à terme ses projets (Vision mondiale, 2012). Quant à la BPM, elle est issue de la Police nationale et a comme rôle d'intervenir en cas de violence domestique, de mineurs victimes, d'enquête sociale et de mineurs en conflit avec la loi (Vision mondiale, 2012). La BPM compte moins d'une centaine d'officiers chargés de veiller à la prévention et la protection de l'intégrité des enfants sur l'ensemble du territoire haïtien (Richard, s.d.).

1.5 LA DOMESTICITÉ INFANTILE EN HAÏTI

Le travail des enfants dans le travail domestique est une pratique présente dans de nombreux pays. Néanmoins, le contexte haïtien présente certaines particularités qui donnent à la domesticité infantile en Haïti un caractère unique. Tout d'abord, les origines du phénomène sont rapportées, de même que les conditions socioéconomiques des familles biologiques des enfants en domesticité. Enfin, les conditions de vie des enfants vivant en domesticité sont décrites.

1.5.1 Les origines du phénomène

Deux écoles de pensées s'affrontent concernant l'origine du travail des enfants dans le travail domestique en Haïti. D'abord, l'OIT (2002) avance que le phénomène aurait pris forme lors de l'occupation américaine de 1915 à 1934, lorsque les infrastructures se sont développées de manière exponentielle dans la capitale au détriment de celles en province. Ainsi, de plus en plus de familles de la campagne ont fait le choix d'envoyer leurs enfants chez des familles citadines aisées, en espérant qu'ils puissent y fréquenter l'école et jouir d'une meilleure qualité de vie en échange du travail domestique effectué. D'ailleurs, jusqu'aux années 1970, la domesticité était synonyme de prestige chez les familles bourgeoises, qui s'efforçaient d'envoyer leurs « enfants en service » dans les meilleures écoles (OIT, 2002). D'autres croient plutôt que les racines du phénomène viennent du passé colonialiste du pays (Aït-Hatrit, 2004; Cooper, Diego-Rosell et Gogue, 2012; Minnesota Lawyers International Human Rights Committee, 1990). Selon eux, le travail des enfants dans le travail domestique serait attribuable au phénomène de reproduction des conditions de vie que faisaient subir les colons français aux esclaves africains et créoles au sein des plantations du pays.

1.5.2 Les conditions socioéconomiques des familles d'enfants en domesticité en Haïti

La pratique de la domesticité infantile en Haïti est intrinsèquement liée aux inégalités sociales et économiques observées entre les différentes classes sociales du pays; les familles biologiques des enfants envoyés en domesticité faisant partie des classes les plus défavorisées en Haïti.

1.5.2.1 La pauvreté économique des familles d'enfants en domesticité

La pauvreté économique des familles serait la cause principale de la domesticité infantile en Haïti (Cooper, Diego-Rosell et Gogue, 2012; FAFO Institute for Applied International Studies, 2002; OIT, 2004; OIT, 2002; ONU, 2009; Thorsen, 2012). Les parents haïtiens contraints à « donner » leur enfant le font dans le but de réduire les dépenses de la famille et non d'accroître leurs revenus, puisque l'enfant ne reçoit pas de salaire pour le travail effectué et perd souvent contact avec sa famille d'origine (OIT, 2004).

Selon l'Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services de 2012 (EMMUS-V) menée par le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) (2013, p. 2),

Près de quatre ménages haïtiens sur dix (38 %) disposent d'électricité, avec 15 % en milieu rural, 50 % dans les camps et 72 % en milieu urbain. Globalement, 65 % des ménages s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source améliorée, avec 88% en milieu urbain, 80 % dans les camps et 49% en milieu rural. Un tiers des ménages (34%) doit consacrer 30 minutes ou plus pour s'approvisionner en eau de boisson. Près de la moitié des ménages (44%) disposent de toilettes non améliorées. En milieu rural, 38% des ménages n'ont pas de toilettes contre 7% en milieu urbain et dans les camps.

La pauvreté économique en milieu rural est donc bien présente en Haïti, et les conditions sociosanitaires à Port-au-Prince sont, somme toute, meilleures que celles des communautés reculées.

1.5.2.2 La taille de la famille et la planification familiale

Selon l'OIT (2002, p. 16), les principales caractéristiques des familles des enfants qui vivent en domesticité sont d'être une « famille nombreuse, d'extraction rurale, pauvre et peu éduquée ». Les familles nombreuses sont considérées comme étant un « don de Dieu », puisque « les enfants constituent une main d'œuvre et un capital », notamment pour les familles des milieux ruraux (OIT, 2002, p. 19). Selon les données de l'EMMUS-V de 2012, une femme haïtienne a actuellement en moyenne 3,5 enfants au cours de sa vie, alors qu'en 1994-1995, ce taux était plutôt de 4,8 enfants (MSPP, 2013, p. 3). On constate une disparité entre le nombre d'enfants de familles vivant en milieu rural (4,4 enfants par famille) et celles en milieu urbain (2,5 enfants par famille) (MSPP, 2013). Suivant cette logique,

la fécondité varie selon le niveau d'instruction des femmes (2,6 enfants par femme chez celles ayant atteint le niveau d'instruction secondaire ou plus contre 5,4 enfants par femme chez celles sans instruction) et selon le niveau du bien-être économique du ménage dans lequel vit la femme (1,9 enfants par femme pour les femmes appartenant aux ménages du quintile le plus élevé contre 5,7 pour celles des ménages du quintile le plus bas) (MSPP, 2013, p. 3).

Enfin, plus de 35% des femmes haïtiennes considèrent avoir des besoins non-satisfaits en matière de planification familiale (MSPP, 2013).

1.5.2.3 Les motivations des parents à choisir la domesticité

Les parents qui décident d'envoyer leur enfant en domesticité le font afin qu'il puisse fréquenter l'école de la ville et ainsi avoir accès à une éducation de qualité (FAFO Institute for Applied International Studies, 2002; ONU 2009). D'ailleurs, l'accès à l'éducation est souvent mentionné par les parents comme étant la condition principale du « confiage » de leur enfant au recruteur chargé de lui trouver une famille (FAFO Institute for Applied International Studies, 2002). L'envoi d'un enfant en domesticité est donc perçu par ses parents comme une sorte d'ascenseur social pour la famille.

1.5.2.4 Le recrutement des enfants vivant en domesticité

Le recrutement d'un enfant est généralement fait sans son consentement, entre ses parents et un intermédiaire (FAFO Institute for Applied International Studies, 2002). Ce dernier peut parfois recevoir de l'argent des deux familles impliquées dans le processus d'échange. La famille qui reçoit l'enfant connaît ou non la famille qui lui procure l'enfant. Cette tendance à avoir recours à un recruteur (alors que traditionnellement l'échange d'enfant se faisait entre les membres d'une même famille) laisse présager que la pratique du travail des enfants dans le travail domestique en Haïti peut maintenant être considérée comme une forme de traite d'enfants (ONU, 2009; Restavèk Freedom, 2011). L'accord qui conclut l'échange comprend l'assurance que l'enfant sera logé, nourri, habillé, aura accès à des soins de santé et pourra fréquenter l'école (ONU, 2009). Toutefois, cette entente qui unit les deux familles est informelle et rarement respectée par la famille d'accueil (Cooper, Diego-Rosell et Gogue, 2012).

1.5.3 Les conditions de vie des enfants vivant en domesticité

En Haïti, le travail des enfants dans le travail domestique est qualifié d'ardu. Les enfants qui y sont contraints évoluent dans des conditions de vie souvent éprouvantes.

1.5.3.1 L'âge et le sexe des enfants vivant en domesticité

Comme le travail des enfants dans le travail domestique se pratique à l'intérieur des maisons, il est difficile d'établir le nombre exact d'enfants vivant en domesticité. Alors que le

gouvernement haïtien estime ce nombre à 150 000 enfants (Free the Slaves, 2014), l'ONU (2009) croit plutôt que ce nombre oscille entre 150 000 à 500 000 enfants. Le travail des enfants dans le travail domestique concerne majoritairement les filles (FAFO Institute for Applied International Studies, 2002; Lubin, 2002; Minnesota Lawyers International Human Rights Committee, 1990; OIT, 2002; Smucker et Murray, 2004). D'ailleurs, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) (2006) avance que la proportion y est de trois filles pour un garçon. Les enfants qui vivent en domesticité sont habituellement âgés entre dix et dix-sept ans (OIT, 2002), mais certains rapportent que dès l'âge de cinq ans, un jeune peut entrer dans la domesticité en Haïti (Lubin, 2002; ONU, 2009; Restavèk Freedom, 2011).

1.5.3.2 Les caractéristiques des familles d'accueil des enfants vivant en domesticité

On assiste de nos jours à une paupérisation de la domesticité infantile (Cooper, Diego-Rosell et Gogue, 2012; FAFO Institute for Applied International Studies, 2002, OIT, 2002; Restavèk Freedom, 2011; Vision mondiale, 2012). Les familles aisées préférant engager des domestiques adultes, ce sont les familles pauvres qui, n'ayant pas les moyens de s'offrir un tel service, prennent sous leur toit un enfant chargé des tâches domestiques (OIT, 2009; ONU, 2002). Les enfants vivant en domesticité sont maintenant majoritairement envoyés dans les quartiers les plus pauvres de Port-au-Prince, notamment dans la commune Cité-Soleil, aussi connue comme étant le plus gros bidonville d'Haïti (Smucker et Murray, 2004). L'OIT ajoute que « dans la plupart des cas, les familles de placement résident dans des quartiers populaires, dans des maisons rudimentaires, peu spacieuses dépourvues d'électricité » (2002, p. 16). Selon plusieurs observateurs, le séisme de 2010 a exacerbé les inégalités sociales en Haïti, rendant le phénomène du travail des enfants dans le travail domestique davantage présent et les enfants encore plus vulnérables (Cooper, Diego-Rosell et Gogue, 2012; Restavèk Freedom; 2011; Vision mondiale, 2012).

1.5.3.3 Les tâches reliées à la pratique de la domesticité infantile

Les enfants vivant en domesticité en Haïti doivent effectuer plusieurs tâches dans la maison où ils résident. Ils se lèvent souvent à l'aube, entre quatre et six heures du matin (Cooper, Diego-Rosell et Gogue, 2012) et travaillent en moyenne de sept à quinze heures par jour

(Blagbrough, 2008b; Cooper, Diego-Rosell et Gogue, 2012; Lubin, 2002). Ces enfants passent leur journée à faire la lessive, la vaisselle, le ménage, cuisiner pour la famille d'accueil, s'occuper des enfants biologiques de la famille d'accueil et les emmener à l'école, faire le marché et enfin aller chercher l'eau au puits (Blagbrough, 2008b; Gamlin, Camacho, Ong, Guichon et Hesketh, 2013; Minnesota Lawyers International Human Rights Committee, 1990; ONU, 2009).

1.5.3.4 Les perspectives d'éducation des enfants en domesticité

Les enfants en domesticité qui ont la chance d'aller à l'école fréquentent des établissements scolaires qui dispensent leurs cours en après-midi ou le soir, afin de s'adapter aux réalités de ces jeunes (ONU, 2009). Dans la plupart des cas, les enfants doivent avoir terminé leurs tâches avant d'obtenir la permission de leurs parents d'accueil de se rendre à l'école (Blagbrough, 2008b; ONU, 2009). Par conséquent, peu d'entre eux fréquentent leurs cours assidûment (ONU, 2009; Restavèk Freedom, 2011). Souvent, les jeunes se nourrissent à l'école, faute d'avoir accès à suffisamment de nourriture dans leur maison d'accueil (ONU, 2009).

1.5.3.5 Les santés mentale et physique des enfants en domesticité

Les enfants qui vivent en domesticité ont habituellement très peu ou pas de contacts avec leurs parents biologiques et il leur est souvent impossible d'aller les visiter (Lubin, 2002; Minnesota Lawyers International Human Rights Committee, 1990). De ce fait, ils deviennent dépendants de leur parent d'accueil, ce qui les rend davantage vulnérables à toutes formes d'abus (Blagbrough, 2008a; Minnesota Lawyers International Human Rights Committee, 1990). Lubin (2002) et le Minnesota Lawyers International Human Rights Committee (1990) ont constaté que ces jeunes sont souvent victimes de violence verbale, physique et/ou psychologique. Les enfants, surtout les filles, sont également à risque d'être exploitées sexuellement (UNICEF, 2006). D'ailleurs, on utilise parfois l'expression « *la pou sa* » (là pour ça) pour décrire les fillettes qui vivent en domesticité (National Coalition for Haitian Rights 2002, dans Blagbrough, 2008a; Minnesota Lawyers International Human Rights Committee, 1990; Restavèk Freedom, 2011).

Certains de ces enfants ont rapporté, dans le cadre des études du FAFO Institute for Applied International Studies (2002) et du Minnesota Lawyers International Human Rights Committee (1990), souffrir du sentiment d'être à l'écart de la communauté familiale dans laquelle ils vivent et de ne pas être traités comme les enfants biologiques de leur famille d'accueil. Cette exclusion est d'ailleurs traduite par le fait que ces jeunes ne sont généralement pas admis à la table lors des repas; ils reçoivent une assiette après que les membres de la famille aient fini de manger ou doivent manger à part, dans une autre pièce. Selon une étude de l'ONU, rapportée dans le *1984 Conference Report* (dans Minnesota Lawyers International Human Rights Committee, 1990), les enfants vivant en domesticité en Haïti ont en moyenne quatre centimètres de taille de moins que les autres enfants du même âge et habitant le même quartier, et pèsent en moyenne quarante livres de moins.

1.5.4 L'intervention auprès des enfants en domesticité

Au plan international, les organisations qui œuvrent dans le domaine du travail des enfants adoptent généralement une de ces trois doctrines pour orienter leurs interventions : l'abolitionnisme, le régulationnisme ou le libérationnisme. Après avoir abordé les grandes lignes de ces dernières, un survol de l'intervention menée en Haïti auprès des enfants en domesticité est proposé.

1.5.4.1 Les différentes doctrines liées au travail des enfants

Trois principales doctrines régissent l'ensemble des actions relatives au travail des enfants. D'abord, le modèle abolitionniste – dont les conventions de l'OIT s'inspirent –, stipule que le travail des enfants est à prohiber, principalement parce qu'il est incompatible avec le droit des enfants à l'éducation (Fyfe, 2007). Cette doctrine vise donc la « protection de la santé physique et mentale de l'enfant et de son développement » (Morin, 2012). Le principal reproche fait aux tenants de l'abolitionnisme est d'adopter une vision occidentale de la pratique du travail des enfants, en considérant ces derniers comme des êtres fragiles que les adultes doivent protéger, en décidant ce qui est dans leur meilleur intérêt (Klocker, 2014). Ensuite, la doctrine régulationniste soutient que les lois et conventions sur le travail des enfants devraient servir à protéger ces derniers au sein du marché du travail au lieu de tenter

d'en interdire la pratique. Pour les tenants de cette doctrine, « les interventions judiciaires ciblées ayant comme but de réduire ou d'éliminer le risque d'exploitation des enfants augmentent leur niveau de participation au marché du travail, leur bien-être ainsi que le bien-être de la société entière » (Rogers et Swinnerton, 2008, p. 26) [traduction libre]. Enfin, la doctrine libérationniste s'appuie sur le principe d'autonomisation pour affirmer que les enfants sont des acteurs sociaux à part entière, possédant le droit de participation, et donc le droit de travailler (Abernethie, 1998). Elle est souvent adoptée par les mouvements d'enfants et d'adolescents, semblables à des syndicats, qui défendent leur droit au travail et à la rémunération (par exemple, le *African Movement of Working Children and Youth* et les mouvements *Niños y Adolescentes Trabajadores*).

1.5.4.2 L'intervention menée auprès des enfants en domesticité en Haïti

En Haïti, la doctrine généralement considérée comme étant la plus appropriée lorsqu'il est question du travail des enfants dans le travail domestique est l'abolitionnisme. Tel que mentionné en début de chapitre, l'OIT classe cette pratique comme étant une des pires formes du travail des enfants. Selon Hanson et Vandaele (2003, p. 118), « certaines formes de travail des enfants entraînent un si grand nombre de violations des droits humains qu'elles ne peuvent, en aucune façon, être justifiées » [traduction libre]. Ceci explique donc pourquoi la grande majorité des organisations en Haïti qui œuvrent auprès des enfants en domesticité tentent de mettre fin à cette pratique. Il n'est toutefois pas possible de savoir combien d'organisations en Haïti travaillent à cette fin, ni de quelle manière elles s'y prennent.

Alors que la position officielle du gouvernement sur la domesticité infantile est celle de l'abolitionnisme, on constate dans certains documents officiels que les dirigeants ont parfois recours au terme « placement familial » pour désigner cette pratique⁴. La domesticité infantile est donc, encore de nos jours, perçue par plusieurs comme étant une forme de solidarité, où une famille nantie prend sous ses ailes un enfant provenant d'une famille qui l'est moins. De

⁴ En guise d'exemple, le gouvernement haïtien, dans le *Document Cadre de Politique nationale sur le Développement de l'approche intégré de la petite enfance* (2009), énonce ainsi une de ses stratégies : « une attention particulière sera accordée au soutien de la famille, au placement familial, et en dernier recours, aux institutions d'accueil pour les nourrissons, les jeunes enfants orphelins, ceux qui ont été abandonnés ou qui vivent dans la pauvreté extrême » (p. 23). Le placement familial est donc perçu comme une solution souhaitable pour les enfants vivant dans des conditions de pauvreté économique extrêmes.

ce fait, il est possible que certaines organisations en Haïti s'inscrivent dans des doctrines autres que celle abolitionniste.

À l'instar de la plupart des ONG en Haïti, les organisations qui travaillent dans le domaine de la domesticité infantile le font sans concertation apparente, ni ligne directrice. Qui plus est, la totalité des écrits sur la pratique de la domesticité infantile en Haïti porte sur les conditions de vie des enfants qui y sont astreints. Pour le moment, les efforts des organisations en Haïti œuvrant auprès des enfants en domesticité sont menés dans l'ombre.

1.6 L'OBJET DE LA RECHERCHE

Bien que la pratique de la domesticité infantile soit taboue en Haïti, certaines ONG en ont fait leur cheval de bataille. Cette recherche s'intéresse donc à l'intervention menée par ces organisations auprès des enfants en domesticité. Elle émane principalement d'un manque de connaissances sur le sujet, ainsi que d'une apparente contradiction entre la position officielle de l'État haïtien face à ce phénomène (dans ses lois notamment) et son inaction en la matière.

1.6.1 La question et les objectifs de recherche

Au constat des conditions de vie et de travail des enfants en domesticité en Haïti, à la lumière de l'ensemble des conventions internationales et de la législation haïtienne les concernant, et en réponse au manque d'information officielle sur l'intervention menée auprès d'eux, cette recherche tente de répondre à la question suivante : quels sont les obstacles auxquels sont confrontées les organisations au service des enfants en domesticité en Haïti?

L'objectif général de la recherche est donc de comprendre les obstacles inhérents à l'intervention auprès des enfants en domesticité en Haïti. Les objectifs spécifiques étant de :

- Documenter les principaux obstacles rencontrés par les organisations au service des enfants en domesticité en Haïti;
- Identifier les différents modèles d'intervention privilégiés pour lutter contre la domesticité infantile en Haïti;

- Explorer les pistes d'action favorisées par les organisations pour venir en aide aux enfants en domesticité en Haïti.

1.6.2 La pertinence de la recherche

Tel que mentionné plus haut, la grande majorité des écrits produits au sujet de la domesticité infantile, tant au niveau international que dans le contexte haïtien, porte uniquement sur les conditions de vie des enfants. Le peu d'informations sur l'intervention auprès des enfants en domesticité est livré sur les sites Web des organisations œuvrant dans le domaine. En Haïti, ce genre de renseignements est très rarement diffusé, notamment dû à l'accès limité à Internet. Lubin (2002) fait d'ailleurs état du manque de connaissances sur l'intervention menée auprès des enfants en domesticité en Haïti, et de l'importance d'ajuster cette intervention selon le contexte culturel dans lequel la pratique est observée.

Cette recherche est donc pertinente puisqu'elle permet de combler une lacune sur le plan des connaissances académiques au sujet de l'intervention auprès des enfants en domesticité en Haïti. De plus, la présente recherche contribue à l'avancement des connaissances sur les pratiques d'intervention menées par les ONG en Haïti, en exposant les principaux obstacles auxquels elles sont confrontées. Enfin, cette recherche peut participer au développement de pratiques d'intervention adaptées au contexte haïtien.

CHAPITRE 2 : LE CADRE THÉORIQUE

Ce chapitre vise à dépeindre le cadre théorique dans lequel s'intègre cette recherche. D'abord, les théories explicatives du travail des enfants sont abordées. Ensuite, le choix de la Théorie critique, comme cadre d'analyse permettant l'arrimage entre la problématique de recherche et les résultats obtenus lors de la collecte de données, est justifié. Enfin, les grandes lignes de cette théorie, de même que les concepts s'y rattachant, sont présentés.

2.1 Les théories explicatives du travail des enfants

La grande majorité des théories explicatives du travail des enfants se concentrent principalement sur l'aspect économique de la décision des parents de faire travailler leurs enfants. Le modèle de Basu et Van (1998) offre deux théories pour expliquer le choix des parents de faire travailler leurs enfants : l'axiome de luxe et l'axiome de substitution. Le premier soutient que les parents font ce choix lorsque le travail de l'enfant permet d'amener un revenu supplémentaire nécessaire au ménage, alors que le deuxième suppose que les entreprises se servent des enfants en substitution à la main d'œuvre adulte (Basu et Van, 1998). Pour sa part, Diallo (2001) s'appuie sur le phénomène du travail des enfants en Côte d'Ivoire pour affirmer que les causes de cette pratique prennent source à la fois dans des facteurs internes et externes au ménage (pauvreté économique, tradition, faiblesse du système éducatif, etc.). Enfin, Lavalette (1994) s'appuie sur le travail des enfants en Grande-Bretagne pour affirmer que les enfants sont considérés par les entreprises comme une main d'œuvre à bon marché, les rendant ainsi assujettis aux principes de productivité et de rentabilité.

Concernant les pires formes du travail des enfants telles que décrites dans la Convention n°182 de l'OIT (1999), deux théories subsistent. Rogers et Swinnerton (2008) soutiennent que les parents acceptent que leur enfant effectue un travail considéré comme étant une des pires formes du travail des enfants parce qu'ils ne détiennent pas l'information complète sur le type de tâches que leur enfant effectue, et donc ignorent dans quelles conditions leur enfant évolue. Pour Dessy et Pallage (2005), la décision des parents d'envoyer leurs enfants travailler dans ce qui est considéré comme une des pires formes du travail est un choix éclairé et soutenu par le fait que la rémunération y est plus élevée que celle d'un travail jugé « acceptable ».

Ces théories s'appliquent dans le contexte où les enfants représentent un fardeau économique additionnel aux parents, le travail étant une solution favorisée pour bénéficier d'un revenu supplémentaire au sein de la famille. Comme mentionné précédemment, la situation en Haïti est toute autre; les parents qui envoient leur enfant en domesticité le font pour diminuer les dépenses de la famille et offrir un avenir meilleur à leur enfant (sans nécessairement que ces possibles bénéfices profitent un jour à la famille). Pour toutes ces raisons, je suis d'avis qu'aucune des théories préalablement énoncées ne s'applique dans le cas du travail des enfants dans le travail domestiques en Haïti.

2.2 La Théorie critique

Vu l'absence de théorie adéquate portant sur le travail des enfants dans le travail domestique en Haïti, la Théorie critique révèle ici toute son importance et sa pertinence. Non seulement nous permet-elle de retracer les origines du phénomène dans les structures rattachées au fondement de la société haïtienne, mais elle favorise également l'élaboration d'une critique sociale à partir des obstacles à l'intervention auprès des enfants en domesticité et ce, dans une perspective d'émancipation et de justice sociale.

2.2.1 Les origines de la Théorie critique et apports des différents penseurs

La Théorie critique fut élaborée en Allemagne dans les années 1920-1930 par l'École de Francfort. Elle émane d'un contexte historique particulier (Première Guerre mondiale et Révolution russe) et prend source chez plusieurs penseurs, dont Kant et Hegel. Le premier reconnaissait l'autonomie morale comme la valeur la plus importante pour l'Homme tandis qu'Hegel identifiait la conscience comme le moteur de l'histoire (Bronner, 2011). La Théorie critique s'inspire également de la théorie marxiste. Selon cette dernière, « les phénomènes historiques, qui sont la seule réalité de l'histoire, ne sont pas autre chose que des formes (diverses, complexes) de la lutte des classes » (Balibar et Macherey, 2008, s.p.). Pour Marx, le monde social est composé de deux entités : les dominés et les dominants. Ainsi, « la conception du monde dominante pour une époque est celle de sa classe dominante [...] Mais cette conception du monde ne peut être dominante que par rapport à une autre conception du monde, elle-même dominée » (Balibar et Macherey, 2008, p. 4). Le concept d'aliénation, qui

découle de ce principe de domination, introduit la pertinence de la critique sociale. Les dominés, à force de l'être, en viennent à s'identifier à cette position sociale sans plus la remettre en question (Ritz, 2011). La critique sociale, élaborée à partir d'une analyse historique et « d'une manière plus générale de l'expérience vécue par les individus en tant qu'êtres sociaux », permet une amorce d'émancipation des dominés (Ritz, 2012, p. 14). La critique est donc vue par Marx comme un moyen « d'exposer les formes de pouvoir, d'exclusion, d'injustice et d'inégalités qui sous-tendent les formations sociales capitalistes [...] et d'explorer en théorie et en pratique la possibilité de mettre en place des alternatives au capitalisme » (Brenner, 2009, p. 200) [traduction libre].

Horkheimer, directeur de l'Institut de recherche sociale de Francfort, ainsi que son collègue Adorno, sont les principaux penseurs de la première génération de l'École de Francfort. Ce sont les auteurs de *La dialectique de la raison*, œuvre charnière de la Théorie critique. Fromm et Marcuse, collaborateurs de ces derniers, ont quant à eux lié la théorie à la psychanalyse de Freud, en y introduisant la dimension de la psychologie sociale. Habermas (ancien élève d'Horkheimer et d'Adorno) et Honneth (ancien élève d'Habermas) sont considérés comme étant les représentants de la deuxième génération de l'École de Francfort. Honneth a élaboré la théorie de la reconnaissance réciproque, étalée dans l'œuvre *La lutte pour la reconnaissance*. Sa thèse principale étant que « l'attente normative que les sujets adressent à la société s'oriente en fonction de la visée de voir reconnaître leurs capacités par l'autrui généralisé » (Honneth, 2004, p. 133). La reconnaissance fait ici référence à deux choses, soit la socialisation de l'individu et la légitimité des institutions de la société aux yeux des individus. Si elle n'est pas réussie, la socialisation de l'individu entraîne un déni de reconnaissance provoquant rejet et humiliation (Honneth, 2004). Cette situation pourrait être évitée en élargissant le cadre de « reconnaissance », tant dans le savoir que dans l'action. Brenner complète et actualise la Théorie critique en s'appuyant sur les écrits de ses prédécesseurs. Il propose le concept de « *critical urban theory* » et souhaite une transformation profonde des villes où l'on promouvrait une démocratie radicale et une forme d'urbanisme durable, au profit de l'urbanisme usuel basé sur l'idéologie capitaliste (Brenner, 2009). Le concept de démocratie radicale est ici emprunté à Habermas, que Brenner qualifie « [d'] indispensable

pour pouvoir combiner les libertés individuelles de la tradition libérale avec les fonctions redistributrices assurées par l'État providence » (Lemasson, 2008).

2.2.2 Les principaux postulats de la Théorie critique

Les deux postulats méthodologiques de la Théorie critique selon Horkheimer sont que « chaque partie de la théorie présuppose la critique de l'ordre établi et la lutte contre lui » (Horkheimer, 1974, cité dans Renaud et Sintomer, 2003, p. 12) et que « la théorie s'attachera systématiquement aux défauts de la vie sociale en les considérant non comme des problèmes isolés, mais comme les effets d'une structure sociale globale » (Renaud et Sintomer, 2003, p. 12). Pour Horkheimer, ce sont les experts qui détiennent le pouvoir et qui décident de ce qui est acceptable ou non dans la société. Ainsi, « le lien social et par conséquent les structures de domination et d'exploitation se reproduisent; chacun sait ce qu'il est censé faire, et il agit de cette façon » (Spurk, 2001, p. 25). Pour Horkheimer (1940, cité dans Spurk, 2001, p. 57), la critique renvoie à « l'effort intellectuel et pratique de ne pas accepter les idées dominantes, les modes d'actions et les rapports sociaux par simple habitude et sans réfléchir ».

La Théorie critique prescrit donc une remise en question des structures de pouvoir et de domination en place, de façon à ce que cette conscientisation fasse émerger un désir de changement et d'émancipation (Brenner, 2009). Cette théorie poursuit des objectifs de libération individuelle et de changement social, en appelant à une remise en question en profondeur des structures de la société qui sont construites et réformables (Fook, 2003). Elle permet à un groupe opprimé (socialement, économiquement et/ou politiquement) de renverser ces structures et mettre en place un autre système qui répondrait mieux à leurs besoins afin qu'ils s'épanouissent pleinement (Fay, 1987, dans Salas, Sen et Segal, 2010).

En recherche, la Théorie critique prescrit de concevoir les « faits sociaux » dans leurs contextes social, historique, politique, économique et culturel. Ce postulat permet aussi de remettre en question la distribution actuelle du pouvoir au sein de la société et de comprendre de quelles façons et auprès de qui celle-ci engendre des oppressions.

2.2.3 Le positionnement épistémologique

Selon Horkheimer (1982, dans Brenner, 2009), la Théorie critique telle que proposée par l'École de Francfort fut d'abord élaborée comme concept épistémologique, offrant une alternative aux approches positivistes et technocratiques des sciences sociales et de la philosophie bourgeoise. La différence entre le savoir des sciences naturelles (base du positivisme) et le savoir des sciences sociales est la réflexivité. Pratiquer cette réflexivité signifie de remettre en question l'ordre social et la façon dont est distribué le pouvoir pour expliquer les conditions humaines (Salas, Sen et Segal, 2010).

La Théorie critique est subjectiviste et rejette tout point de vue (positiviste, méta-physique, etc) qui prétend être capable de garder une distance avec le sujet et le contexte historique dans lequel il se situe (Brenner, 2009). On croit à la raison subjectiviste, où l'on se doit d'inscrire le savoir dans son contexte socio-historique : « toute connaissance sociale, y compris la Théorie critique, est insérée dans la dialectique des changements historiques et sociaux, ce qui la rend inévitablement contextuelle » (Brenner, 2009, p. 16) [traduction libre]. Enfin, la connaissance qui émane de la Théorie critique sert à alimenter la pratique et ainsi contribuer à la transformation sociale (Rasmussen, 1996).

2.2.4 La Théorie critique comme cadre d'analyse

À la lumière des renseignements présentés dans ce chapitre, un arrimage entre ces derniers et l'objet de la présente recherche est nécessaire. Les différents postulats de la Théorie critique permettront d'avoir une meilleure compréhension de la problématique de recherche, venant ainsi nourrir l'analyse critique de la situation des enfants en domesticité et des organisations qui leur viennent en aide en Haïti.

La Théorie critique est en constante transformation et évolution, au gré des débats entre les tenants des différentes générations de l'École de Francfort (Durand-Gasselin, 2012). Il s'avère d'abord important de clarifier que le cadre d'analyse choisi pour cette recherche est celui de la première génération de la Théorie critique. Cette dernière fut initialement conçue comme une alternative au paradigme épistémologique positiviste régnant à l'époque. Selon Guba (1990), la posture épistémologique critique soutient que le sujet interagit avec l'objet à travers une

fenêtre de valeurs (« *value window* »). Le choix de ces valeurs est fait de façon consciente et sert à redonner du pouvoir et favoriser l'émancipation des objets/sujets auprès desquels le chercheur intervient. Ainsi, les valeurs qui teintent la présente recherche sont principalement celles d'égalité et de quête de justice sociale. La première permet d'établir que le savoir est entre les mains des participants, puisque ce sont eux qui détiennent les connaissances au regard de leur vécu et du contexte dans lequel s'intègre leur intervention auprès des enfants en domesticité. La deuxième est intrinsèquement liée à la visée de possibilités d'émancipation à travers l'élaboration d'une critique sociale. En insérant les obstacles à l'intervention auprès des enfants en domesticité dans un contexte global (historique, politique, économique et social), il est possible d'y faire émerger les relations et enjeux de pouvoir qui maintiennent les structures d'oppression en place, aux dépens des Haïtiens vivant en milieu rural, notamment les parents d'enfants en domesticité.

La recherche s'inscrivant dans le courant de la Théorie critique doit avoir comme finalité la transformation sociale. Ainsi, la critique sociale qui émanera de cette recherche sera, avec bon espoir, l'amorce d'un vent de changement en faveur des enfants en domesticité, leur famille et les organisations qui leur viennent en aide.

CHAPITRE 3 : LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Ce chapitre vise à expliquer les étapes et outils méthodologiques qui m'ont permis de répondre à la question de recherche. D'abord, le choix de la méthode qualitative est justifié. Ensuite, les différentes étapes associées à ce choix méthodologique sont décrites. Enfin, les considérations éthiques, de même que les limites de la recherche, sont abordées.

3.1 LA MÉTHODE DE RECHERCHE PRIVILÉGIÉE

Comme il le fut mentionné dans le chapitre portant sur la problématique de recherche, la grande majorité des informations relatives au phénomène de la domesticité infantile en Haïti porte sur les conditions de vie des enfants y étant astreints. Cette recherche est donc motivée par un désir d'aller à la rencontre des organisations qui viennent en aide aux enfants en domesticité et leur famille, afin de combler l'absence de données à ce niveau. Mon objectif général de recherche était de comprendre les obstacles inhérents à l'intervention auprès des enfants en domesticité en Haïti. J'ai donc choisi de donner la voix aux acteurs sociaux qui viennent en aide à ces enfants et leur famille, afin d'avoir une meilleure compréhension de leurs réalités ainsi que du sens qu'ils donnent à leur travail. Pour y arriver, le choix de la méthode qualitative s'est imposé par lui-même. Cette dernière est utilisée « dans le but d'explicitier, en compréhension, un phénomène humain ou social » (Mucchielli, 2009, p. 143). Elle m'a donc permis d'entrer en interaction avec les acteurs sociaux et de profiter d'une relation de proximité vis-à-vis leur expérience de travail auprès des enfants vivant en domesticité en Haïti.

3.1.1 Le paradigme épistémologique critique

Cette recherche s'inscrit dans le courant épistémologique critique. Ce dernier prescrit une remise en question des structures de pouvoir qui ont exercé et qui exercent une domination et une discrimination envers les enfants vivant en domesticité et leur famille en Haïti. De plus, ce paradigme suggère que ma compréhension du phénomène de la domesticité infantile en Haïti s'inscrive dans des contextes politique, social et économique particuliers, en plus d'être teintée par certaines de mes valeurs (Popkewitz, 1990). La prise en considération de valeurs dans le processus de recherche demande un travail de réflexivité constant de la part du chercheur. La

réflexivité étant ici comprise comme un processus où le chercheur doit « prendre conscience de ses prénotions, des valeurs qui sont les siennes, de la position sociale qu'il occupe et des intérêts qui lui sont liés » (Lallement, s.d., p.1). Dans le même ordre d'idées, Bertrand (2005, p. 9) souligne que le chercheur doit effectuer un « travail de réflexion et de théorisation [qui] exige qu'on "tire" sa conception de l'univers social et de soi-même provisoirement en tout cas hors de la pensée dominante et de ses complicités avec l'ordre social existant ».

De ce fait, j'ai été en mesure de cerner les valeurs qui me semblaient pertinentes au regard de cette recherche (telles que celles d'égalité et de justice sociale), et d'autres qui n'y avaient pas leur place. Ces valeurs et raisonnements mis de côté sont principalement associés à mon statut d'étrangère en Haïti : conception nord-américaine de la famille, de l'enfance et ses besoins; préconception des responsabilités étatiques en matière de protection sociale; méconnaissance des contextes politique, social, économique et historique d'Haïti, etc. Cet effort de décentration était important afin de m'assurer d'être en phase avec les participants et de bien comprendre leurs réalités (Cohen-Émerique, 1993). Ensuite, lors de la recension des écrits, j'ai dû faire table rase de mes préconceptions sur Haïti. J'ai alors effectué un travail de recherche rigoureux sur l'histoire du pays, afin de pouvoir en dresser un portrait suffisamment complet pour jouir d'une compréhension adéquate du phénomène de la domesticité infantile. Puis, lors des entretiens avec les participants, j'ai privilégié une attitude d'ouverture, en étant « rompu[e] à l'écoute verbale et non verbale d'autrui, à l'usage des questions, à la reformulation, à la confrontation, au silence, au résumé, au reflet des états affectifs, etc. » (Daunais, 1992, p. 282). Ces contenance lors des interactions avec les participants ont permis d'instaurer un climat de confiance réciproque, en plus de favoriser une compréhension approfondie de leur récit. Une réflexivité méthodologique était également de mise lors des entretiens avec les participants, où mon parcours scolaire aurait pu donner une fausse impression de détenir un pouvoir sur le savoir. Néanmoins, il fut toujours clair pour moi que ce pouvoir est entre les mains des participants, ces derniers étant les experts non seulement de la question de la domesticité infantile, mais aussi de l'ensemble du fonctionnement de la société haïtienne. Ils avaient donc tout à m'apprendre. Enfin, lors de l'analyse des données, j'ai notamment dû faire preuve de réflexivité lorsqu'il fut temps de comprendre toutes les subtilités des différentes perceptions du phénomène de la domesticité infantile en Haïti, afin d'être en mesure d'en

dresser un portrait des plus fidèles et précis. J'ai alors dû restreindre mon rôle de chercheure afin d'adopter une position de novice face au phénomène de la domesticité infantile. Ce travail de réflexivité m'a permis de comprendre qu'il existe différentes manières de concevoir le phénomène, et que chacune d'entre elles mérite d'être comprise, approfondie et explicitée.

3.1.2 La technique de collecte de données

J'ai choisi de procéder à des entretiens individuels semi-dirigés afin d'atteindre mes objectifs de recherche. Cet outil méthodologique est compris comme étant « une interaction verbale entre des personnes qui s'engagent volontairement dans pareille relation afin de partager un savoir d'expertise, et ce, pour mieux dégager conjointement une compréhension d'un phénomène d'intérêt pour les personnes en présence » (Savoie-Zajc, 2003, p. 295). Le choix de procéder à des entretiens m'a permis d'aller à la rencontre d'acteurs sociaux en Haïti, afin qu'ils s'expriment sur le sens donné à leur pratique envers les enfants en domesticité et leur famille, ainsi que leur interprétation du phénomène de la domesticité infantile (Daunais, 1992; Poupart, 1997).

Cette technique de collecte de données demande une certaine préparation et contient plusieurs étapes. D'abord, j'ai créé un schéma d'entretien (voir annexe 1), où étaient inclus les thèmes que je souhaitais aborder avec les participants. Ces thèmes étant : la place du juridique dans l'intervention, la perception de la domesticité infantile, les difficultés rencontrées dans le cadre de ce travail, les pistes d'action envisagées et le dénouement de la pratique. En plus de ces cinq thèmes, la dernière question prévue dans le schéma d'entretien avait pour but de laisser les participants ajouter des éléments de réponse non abordés lors de l'entretien. Ensuite, j'ai fait valider ce schéma d'entretien auprès de professeures en travail social de l'Université de Montréal et de l'Université d'État d'Haïti et ce, plusieurs mois avant d'effectuer ma collecte de données. Alors que les professeures de l'Université de Montréal ont su me guider sur des aspects plus techniques du schéma d'entretien (formulation des questions, longueur estimée de l'entretien, etc.), la professeure de l'Université d'État d'Haïti fut ma référence « du terrain », afin d'éviter toute distorsion, filtre ou malentendu pouvant survenir en contexte interculturel (Cohen-Émérique, 1993), cette dernière possédant également une expertise dans le domaine de l'enfance en Haïti. Après avoir procédé à la validation de mon schéma d'entretien, j'ai pris

soin de le mémoriser, afin de m'assurer que les entretiens puissent se déployer congrûment (Daunais, 1992). Selon Savoie-Zajc, le déroulement souhaitable d'une entrevue de recherche doit permettre au chercheur de se laisser

guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé (2003, p. 296).

Ainsi, ayant mes questions en tête, j'ai pu profiter pleinement de mon échange avec les participants et me laisser aller selon leur rythme. Bien que l'ordre des questions n'ait pas toujours été respecté, j'ai pu aborder l'ensemble des thèmes lors de chaque entretien, tout en laissant les participants s'exprimer librement et spontanément.

Enfin, selon Daunais (1992), le choix de l'entretien

sous-tend le projet d'une relation visant à faire jouer un rôle particulièrement actif à l'interviewé(e) reconnu(e) capable de s'exprimer valablement sur le thème proposé. Non seulement considère-t-on sa capacité de parole, mais aussi sa compétence concernant les diverses facettes du problème qui lui est soumis (p. 276-277).

Ainsi, cette technique de collecte de données m'a permis de renforcer l'idée selon laquelle les participants de la recherche avaient tout à m'apprendre au sujet de la domesticité infantile.

3.1.3 L'échantillon de recherche

Cette section expose en détail les étapes qui ont mené au choix de l'échantillon de recherche. Les critères de sélection de l'échantillon sont d'abord abordés, suivis des modalités de sélection des participants.

3.1.3.1 Les critères de sélection des participants

Selon Beaud (1992, p. 195),

le choix de la technique de sélection de l'échantillon, en particulier, ne saurait être dissocié de questionnement qui est à l'origine de la recherche, de la population étudiée et des diverses contraintes (par ex. financières, humaines) avec lesquelles le chercheur doit composer.

La population étudiée dans le cadre de cette recherche est donc en lien direct avec l'objectif principal de cette recherche, soit de comprendre les obstacles inhérents à l'intervention auprès des enfants en domesticité en Haïti. Elle correspond donc aux acteurs sociaux qui travaillent au sein d'organisations venant en aide aux enfants en domesticité et/ou leur famille en Haïti. Plus précisément, je désirais aller à la rencontre d'intervenants haïtiens qui œuvrent auprès d'organisations haïtiennes, afin de découvrir des initiatives locales en lien avec la domesticité infantile et de comprendre comment ces organisations évoluent en Haïti, pays où les ONG étrangères sont présentes en très grand nombre. Comme le souligne Savoie-Zajc (2003), le choix d'un tel échantillon, de type intentionnel, non probabiliste, permet d'assurer au chercheur que les participants de sa recherche soient choisis « en fonction de leur expertise, pertinente par rapport à l'objet d'étude et parce qu'elles sont capables et intéressées à verbaliser celle-ci » (p. 304).

Les principes qui guidaient ce critère de sélection étaient d'abord de soutenir et de donner une voix aux organisations qui ne bénéficient pas des moyens financiers des grandes ONG étrangères, en plus d'aller rendre compte du point de vue d'Haïtiens sur ce phénomène haïtien. Toutefois, j'ai dû élargir ces critères et rencontrer deux participants haïtiens qui travaillaient pour le compte d'ONG étrangères. Deux raisons m'ont poussée dans cette voie. D'abord, je devais élargir mon échantillon, faute d'avoir pu entrer en contact avec davantage d'organisations locales. Puis, la mission des organisations pour lesquelles travaillaient ces deux participants était de supporter et d'appuyer les efforts d'organisations locales venant en aide aux enfants en domesticité et leur famille. Un autre critère de sélection était que les participants soient à la tête des organisations rencontrées, où du moins qu'elles occupent un poste assez important pour avoir développé une certaine réflexion sur leur travail et sur le phénomène de la domesticité infantile. Les huit participants qui étaient à la direction des organisations en étaient soit fondateurs, soit embauchés pour leur expertise dans le domaine de la protection de l'enfance. Les deux participants qui n'étaient pas à la tête des organisations avaient une formation en travail social, ce qui m'assurait également d'une compréhension profonde du travail effectué auprès des enfants en domesticité et leur famille. Ce critère me permettait enfin de sélectionner des participants qui puissent s'exprimer facilement en français

⁵; l'apprentissage du français en Haïti étant réservé à ceux qui ont eu la chance de fréquenter suffisamment l'école pour maîtriser cette langue (Vierginat André, 2015). Mon dernier critère de sélection était que l'échantillon comprenne des participants travaillant à différents niveaux sur l'axe d'intervention de la situation-problème, afin de m'assurer une certaine diversification interne de mon échantillon (Pires, 1997).

3.1.3.2 Les modalités de sélection des participants

D'abord, il est important de mentionner qu'il n'existe aucune base de données portant sur le nombre et domaine d'intervention des organisations locales ou internationales implantées en Haïti. J'ai donc dû me contenter d'une recherche Internet pour ma première tentative de sélection des participants, sachant pertinemment que les organisations qui s'y trouvaient étaient celles qui bénéficiaient de moyens financiers substantiels (donc majoritairement des ONG étrangères). Cette première recherche me permit tout de même de trouver des informations sur dix organisations locales qui œuvraient dans le domaine de la domesticité infantile en Haïti. J'ai pris contact avec ces organisations grâce aux informations trouvées sur leur site internet (par message électronique). Cette première communication contenait des informations générales sur mon projet de recherche (échantillon souhaité, objectif principal de recherche, moment et durée de mon séjour de recherche, etc.).

De ce premier contact, six organisations ont accepté de me rencontrer afin de participer à ma recherche. Des quatre organisations contactées qui n'ont pas participé à ma recherche, trois d'entre elles n'ont jamais répondu à mon message⁶, alors qu'une a décliné mon offre, puisque mon séjour de collecte de données, prévu à l'été, concordait avec le mois de vacances de l'organisation (personne n'était alors en mesure de me rencontrer à ce moment). J'ai également profité de ce premier contact pour demander aux personnes contactées si elles pouvaient me référer ou m'informer de l'existence d'autres organisations locales œuvrant dans le même domaine. Aussi, j'ai pu bénéficier à nouveau de l'aide de la professeure de

⁵ Tous les participants rencontrés s'exprimaient d'ailleurs aisément en français. Par ailleurs, ma compréhension du créole me permit de comprendre les expressions difficilement traduisibles ou les mots dits spontanément dans cette langue par les participants.

⁶ Le contexte organisationnel en Haïti (contextes politique et économique, accès limité à Internet, manque de financement, etc.) fait en sorte que les sites Internet des organisations contiennent parfois des informations désuètes.

l'Université d'État d'Haïti, qui m'a alors informée de l'existence de quelques organisations. Ces démarches m'ont permis de prendre connaissance d'une organisation locale supplémentaire, que j'ai pu contacter grâce à une deuxième exploration des sites Internet. Cette organisation a accepté de participer à la recherche. Avant de partir pour mon séjour de collecte de données, j'ai donc pu m'assurer de la collaboration de sept participants à ma recherche. Les trois derniers participants furent contactés au début de mon séjour de collecte de données, en Haïti, grâce à la méthode « boule de neige », cette dernière étant comprise comme « une technique qui consiste à ajouter à un noyau d'individus tous ceux qui sont en relation avec eux, et ainsi de suite » (Beaud, 1992, p. 209). Ainsi, le premier participant rencontré pour cette recherche a su m'orienter vers trois autres organisations travaillant dans le domaine de la domesticité infantile.

Des dix participants, huit travaillaient au sein d'organisations locales, alors que deux étaient au sein d'ONG étrangères. Les deux ONG étrangères rencontrées étaient basées à l'extérieur du pays, les participants rencontrés étant donc les représentants locaux de ces ONG, donc ceux qui étaient à la tête de la filiale haïtienne de ces organisations. Des huit organisations locales, j'ai pu rencontrer six dirigeants d'organisations. Les deux autres participants avaient une formation en travail social et étaient engagés en tant que tel au sein des organisations rencontrées.

Sur les dix participants, cinq d'entre eux travaillaient pour des organisations se situant en aval du phénomène de la domesticité infantile, c'est-à-dire auprès de ces enfants et de leur famille d'accueil. Leur travail consiste entre autres à organiser des activités de sensibilisation et d'information sur les droits des enfants, à faire du plaidoyer au niveau des autorités haïtiennes afin qu'elles reconnaissent que la domesticité infantile est digne de leur attention et enfin à mettre sur pied des activités et projets qui tentent d'améliorer la qualité de vie d'enfants en domesticité. Ensuite, trois des participants de l'échantillon œuvraient au sein d'organisations situées en amont de la pratique de la domesticité infantile, donc auprès des communautés reculées afin qu'elles s'organisent et parviennent à contrôler et diminuer le flux d'enfants quittant leur famille pour la domesticité. Ces efforts se traduisent par la création de comités de protection des enfants à même les communautés, la facilitation de l'accès aux services sociaux

et sanitaires dans les communautés et l'amélioration de la qualité de l'éducation dispensée dans les communautés reculées. Enfin, deux participants de l'échantillon travaillaient pour des organisations venant en aide aux enfants ayant vécu en domesticité, en les accueillant afin de leur offrir une scolarisation et l'opportunité de retourner auprès de leur famille biologique.

Les organisations qui travaillent en Haïti auprès des enfants en domesticité et leur famille se connaissent entre elles, en plus de jouir d'une certaine notoriété au pays. Néanmoins, le travail qu'elles font déplaît à certains, puisqu'il met en relief un tabou persistant en Haïti. Afin de préserver la confidentialité des participants de cette recherche, j'ai fait le choix de limiter au strict minimum leur description. Comme le souligne Crête (2003, p. 260), « les gens s'exprimeront plus franchement et seront moins inhibés dans leur comportement s'ils croient que ce qu'ils vont dire ou faire sera traité en toute confidentialité ». Dans le même ordre d'idées, tous les participants ont eu accès au schéma d'entretien avant de me rencontrer. Ce dernier fut ainsi envoyé par message électronique, lors de la deuxième prise de contact, afin qu'ils aient en main toutes les informations nécessaires avant de faire le choix de me rencontrer pour la recherche. Je voulais ainsi que les participants se sentent à l'aise de participer en toute connaissance de cause.

3.1.4 La collecte des données

Je me suis rendue en Haïti au mois de juillet 2014, afin d'y faire mon travail de terrain. Ce n'est qu'à mon arrivée que j'ai pu officiellement fixer les dates des entretiens avec tous les participants, au téléphone ainsi que par courriel. La plupart des entretiens se sont déroulés dans les environs de Port-au-Prince (le plus loin étant à 40 km de la capitale).

Les choix du lieu et du moment de l'entretien furent pris par les participants. Ainsi, neuf des dix participants m'ont accueillie dans les bureaux de l'organisation pour laquelle ils travaillaient, alors qu'un fut rencontré dans un café de la capitale. Bien que ce choix de lieu de rencontre m'inquiéta de prime abord (par crainte que le participant censure ses propos du fait que nous étions dans un lieu public), il fut celui du participant. D'ailleurs, cet entretien est un des plus prolifiques (tant au niveau de la durée – près d'une heure et demie –, que dans la profondeur des informations transmises). Pour les autres entretiens, le fait d'avoir pu visiter

les participants à leur bureau m'a permis de prendre connaissance de leur environnement et de rencontrer les collaborateurs de l'organisation, ce qui a certainement bonifié ma compréhension du travail qu'ils mènent.

Tous les participants ont été informés, lors de la prise de rendez-vous pour l'entretien, que ce dernier durerait environ une heure. La plupart des entretiens ont d'ailleurs respecté cette estimation. Deux entretiens ont duré plus longtemps, soit une heure et demie, le plus court ayant duré un peu plus de 45 minutes. Lors de chaque rencontre, j'ai été en mesure de poser toutes les questions prévues dans mon schéma d'entretien, en plus de laisser le temps aux participants d'ajouter des informations complémentaires s'ils en ressentaient le besoin. J'avais prévu l'utilisation de deux enregistreuses, en plus de mon cahier de notes me servant à inscrire les données importantes mentionnées lors des entretiens et/ou les questions me venant spontanément en tête.

Étant donné le fait que le schéma d'entretien fut envoyé d'avance aux participants, ces derniers ont eu le temps de se familiariser avec l'ensemble des questions. Malgré cela, j'ai parfois senti un léger inconfort de la part de certains participants, lorsque venait le temps de répondre aux questions d'ordre politique⁷. Lors de ces moments, j'ai rappelé aux participants qu'ils étaient libres de répondre ou non aux questions posées. Alors que ce genre de questions semblait poser un malaise pour certains, d'autres ont volontiers accepté de partager leur opinion sur le rôle du gouvernement haïtien dans la lutte contre la domesticité infantile.

3.1.4.1 Les difficultés rencontrées lors de la collecte de données

Cette expérience de recherche fut ma première en tant que chercheuse universitaire. Le fait d'avoir mené un tel projet en Haïti fut un défi en soi, qui m'a amenée à m'adapter rapidement aux contraintes de toutes sortes.

D'abord, il me fut difficile de trouver des participants pour cette recherche, dû à l'absence de données sur les ONG locales et étrangères en Haïti. Le nombre total de dix participants rencontrés fut d'ailleurs fixé lors de mon premier entretien en Haïti (alors que trois

⁷ Étant donné l'histoire du pays, il est compréhensible que certains Haïtiens préfèrent s'abstenir de se prononcer sur l'action (ou l'inaction) de l'appareil étatique.

participants s'y sont rajoutés grâce aux contacts du premier participant). Ces incertitudes quant au nombre de participants furent pour moi une grande source d'angoisse. Ensuite, il fut convenu par la plupart des participants qu'ils ne me donneraient une date précise pour les entretiens qu'au moment où j'arriverais en Haïti. J'avais, par chance, prévu une trentaine de jours pour effectuer ma collecte de données en Haïti. J'ai donc eu amplement le temps de me préparer (me procurer à mon arrivée un téléphone pour pouvoir rejoindre les participants, m'acclimater au rythme du pays), en plus de pouvoir m'assurer de ne rencontrer qu'un seul participant par jour; chaque entretien nécessitant un arrangement préalable pour mon transport ainsi qu'une adaptation rapide aux lieux de rencontres. À ce sujet, le fait que la plupart des entretiens se soit déroulée dans les bureaux des organisations fut très apprécié, puisque nous disposions ainsi de chaises et d'un bureau pour mener l'entretien. Néanmoins, la réalité du terrain en Haïti (notamment à Port-au-Prince), fait en sorte que le niveau de bruit ambiant est souvent très élevé (motos, camions, enfants dans la rue, présence d'animaux, etc.). Bien que cet aspect sonore ne fût jamais une nuisance au point où nous ayons dû suspendre les entretiens, il représente tout de même un élément supplémentaire qui me demanda un certain effort de concentration.

3.1.5 La méthode d'analyse de données

L'analyse des données est un processus crucial dans une recherche. Cette section aborde la méthode d'analyse choisie, soit celle de la thématization du contenu. Cette dernière permet d'analyser des données en procédant à « la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de recherche (la problématique) » (Paillé et Mucchielli, 2012, p. 232). Cette méthode d'analyse permet de déceler le sens des données récoltées grâce à un travail intellectuel rigoureux (Mucchielli, 2009).

3.1.5.1 Les étapes de l'analyse thématique de contenu

La première étape est celle de la pré-analyse, où le chercheur commence à noter les idées et réflexions qui émanent au cours des entretiens (Deslauriers, 1991). Plusieurs pistes d'analyse

se sont ainsi présentées lors des entretiens, que j'ai pris soin de noter au fur et à mesure. Ces notes de pré-analyse ont aidé l'amorce de ma première analyse des données.

Ensuite vient l'étape de la transcription des entretiens sous forme de verbatim. Comme neuf des dix participants ont accepté d'être enregistrés, neuf verbatim ont été produits ainsi qu'une description détaillée de l'entretien non-enregistré (basé sur les notes prises lors de l'entretien), ce qui constituait mon corpus à analyser. Pour l'étape suivante, j'ai procédé à plusieurs lectures flottantes des verbatim (et de la description détaillée de l'entretien non-enregistré) afin de me laisser imprégner par le matériel. Selon Morin (1973, p. 13, cité dans Deslauriers, 1991, p. 81),

même si on a une question précise à poser, une idée bien circonscrite de l'objet à l'étude, il est impossible, à moins d'imposer ses propres catégories de lecture, d'arriver à saisir rapidement le sens profond de l'entrevue. Ce n'est que par approches répétées que le matériel se met progressivement à parler, révélant ainsi peu à peu différents niveaux de significations dont on n'aurait même pas eu idée au début de l'analyse.

La troisième étape fut celle de l'élaboration de rubriques et de thèmes qui émergeaient à la fois des lectures flottantes et des schémas d'entretien (méthode mixte). Ensuite, ce fut l'étape de la création d'un relevé de thèmes, où étaient inscrits les thèmes émergents de chaque entretien (Paillé et Mucchielli, 2012). S'ensuivit un « travail de fusion, de subdivision, de regroupement et de hiérarchisation des thèmes » (Paillé et Mucchielli, 2012, p. 242). Selon Deslauriers (1991, p. 82), cette étape regroupe deux procédés :

dans un premier temps, il met l'accent sur la déconstruction des données : il faut découper et réduire les informations en petites unités comparables, en noyaux de sens pouvant être rassemblés. [...] Le deuxième temps sera une entreprise de reconstruction et de synthèse : le chercheur s'apercevra que des données ne vont pas ensemble, ou que certaines catégories contiennent des éléments d'information qu'il faut distinguer ou séparer. Il empruntera donc le chemin inverse : il maximisera les différences, raffînera, nuancera et subdivisera les catégories.

La quatrième étape fut celle de l'annotation des sections de verbatim selon les rubriques et les thèmes élaborés précédemment. Selon Paillé et Mucchielli (2012, p. 237), c'est ce qu'on appelle la thématization en continue, qui « consiste en une démarche ininterrompue d'attribution de thèmes et, simultanément, de construction de l'arbre thématique ». La dernière

étape consistait à travailler au niveau des thèmes afin de les mettre en relation, de les analyser et de les interpréter, en lien avec la question de recherche et la problématique.

3.2 LES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Il y avait plusieurs considérations éthiques dans le cadre de ma recherche. D’abord, j’ignorais à quel point la domesticité infantile est un sujet tabou en Haïti. Je suis donc restée la plus discrète possible sur la raison de mon séjour lors du voyage⁸. Ensuite, il fut mentionné plus haut que mon schéma d’entretien contenait des questions cherchant à comprendre les rôles que l’État haïtien devrait avoir afin de venir en aide aux organisations dans la lutte contre la domesticité infantile. Cela impliquait donc des participants qu’ils s’expriment sur les dirigeants haïtiens ce qui pouvait produire un certain malaise dû au passé politique en Haïti. Enfin, je tenais à ce que ce soit aux participants de choisir le moment de l’entretien, afin de les accommoder et de leur éviter une charge excessive de travail. D’ailleurs, j’ai pris soin d’informer les participants sur la durée approximative de l’entretien et ce, lors des premières prises de contact. .

Afin de tenter de pallier ces possibles inconforts, je me suis toujours assurée d’informer les participants de leur droit de refuser de répondre à une ou plusieurs questions, de même que de mettre fin à l’entretien ou de se retirer de la recherche à tout moment. En plus de leur assurer de la confidentialité de leurs propos, les enregistrements des entretiens (si les participants y avaient consenti), étaient rapidement transférés dans un logiciel de type « *cloud* » protégé d’un mot de passe, et effacés des enregistreuses. Les participants ont conservé une copie du formulaire de consentement (voir annexe 2), dûment lu, expliqué et signé au début de chaque entretien.

Enfin, le Comité d’éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences de l’Université de Montréal a donné l’aval à mon projet de recherche en délivrant un certificat d’éthique et ce, avant que l’ensemble des démarches liées à ma collecte de données ne soient entamées.

⁸ Il m’est important de clarifier que finalement, j’ai pu constater une ouverture face au phénomène chez les personnes rencontrées lors de mon séjour, ce qui tempéra mes craintes initiales.

3.3 LES LIMITES DE LA RECHERCHE

Cette recherche comporte certaines limites. D'abord, la durée de mon séjour pour faire ma collecte de données était d'un mois. Ce court laps de temps m'a empêchée d'entamer la transcription des verbatim au fur et à mesure des entretiens avec les participants. Je n'ai donc pas pu bénéficier d'un recul sur mon travail, qui m'aurait permis de réajuster le tir sur mon attitude lors des entretiens ou sur mon schéma d'entretien, par exemple. J'aurais aussi aimé profiter de temps supplémentaire pour effectuer des séances d'observation au sein des organisations, afin de bonifier ma compréhension du travail qu'elles effectuent. Malheureusement, il ne me fut pas possible d'ajouter ce type de collecte de données étant donné le temps restreint donc je disposais. Toutefois, le fait que ma collecte de données fut accomplie en un mois m'a permis de me concentrer intensément sur cette étape cruciale de la recherche. Aussi, les participants ont accepté de me donner leurs coordonnées personnelles afin que je puisse les recontacter si besoin était de clarifier des propos ou d'approfondir certaines idées.

Ensuite, mon échantillon était composé d'organisations qui avaient pignon sur rue à Port-au-Prince ou dans ses environs (départements de l'Ouest, du Sud-Est et du Centre). De plus, ce sont des organisations qui avaient, pour la plupart, assez de moyens pour avoir un site Internet ou du moins qui jouissaient d'une certaine « reconnaissance » en Haïti dû à leur travail dans la lutte contre la domesticité infantile. Il se peut donc que les obstacles mentionnés par ces organisations ne soient pas les mêmes que ceux vécus par les autres organisations en Haïti bénéficiant d'une moins grande « renommée » que celles rencontrées. Pour toutes ces raisons, il convient de constater que mes résultats ne sont pas représentatifs de l'ensemble des interventions conduites en Haïti auprès des enfants vivant en domesticité. Néanmoins, j'ai rencontré des organisations situant leur intervention tant en amont du problème qu'en aval, afin d'avoir une meilleure compréhension des efforts menés dans la lutte contre la domesticité infantile en Haïti.

CHAPITRE 4 : LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre vise à présenter, de manière objective, les données recueillies auprès des participants lors de mon séjour de terrain en juillet 2014. Ces informations ont subi un premier niveau d'analyse, ce qui permet de les présenter selon les thèmes émergents (Mongeau, 2009). Ces derniers étant : les perceptions de la domesticité infantile en Haïti, le pouvoir exécutif, les pouvoirs législatif et judiciaire, la présence de l'aide internationale en Haïti ainsi que les solutions envisagées par les participants pour lutter contre la domesticité infantile. Alors que les quatre premiers thèmes témoignent des obstacles à l'intervention auprès des enfants en domesticité et leur famille, le dernier thème met en lumière les efforts des organisations engagées dans la lutte contre la domesticité infantile en Haïti.

4.1 LES PERCEPTIONS DU PHÉNOMÈNE DE LA DOMESTICITÉ INFANTILE EN HAÏTI

Les perceptions des participants sur le phénomène de la domesticité infantile permettent d'avoir une meilleure compréhension du travail qu'ils mènent auprès des enfants en domesticité et leur famille. L'objectif étant de comprendre les impacts qu'ont ces perceptions sur leur travail. Les propos des participants à ce sujet se déclinent en six sections : la définition d'un enfant en domesticité; les caractéristiques du phénomène de la domesticité infantile; les causes et conséquences du phénomène; les différentes doctrines auxquelles les participants s'associent; et l'augmentation perçue du nombre d'enfants en domesticité en Haïti.

4.1.1 La définition d'un enfant en domesticité en Haïti selon les participants

Il n'y a pas de définition officielle d'un enfant en domesticité en Haïti, tant au niveau de l'État que des organisations qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'enfance. Néanmoins, tous les participants ont sensiblement émis la même définition lors des entretiens. Selon eux, l'enfant en domesticité est issu d'une famille économiquement pauvre, envoyé vivre auprès d'une autre famille afin qu'il y réalise des tâches domestiques. En échange, les parents biologiques de l'enfant reçoivent la promesse que ce dernier fréquentera l'école et sera nourri quotidiennement. Selon l'ensemble des participants, ces promesses ne sont pas tenues une fois l'enfant arrivé dans la famille d'accueil. Une participante a ainsi résumé leurs propos : « [...]

sur la base que on va envoyer ces enfants à l'école, c'est purement un mensonge, et qu'on va donner une meilleure vie, y'a rien de tout cela » (participante 10). Tous les participants ont aussi ajouté que les enfants en domesticité en Haïti sont victimes d'exploitation et de discrimination au sein de leur famille d'accueil. Ainsi, pour les participants, la définition d'un enfant en domesticité en Haïti contient les éléments suivants : recrutement, déplacement, exploitation et discrimination.

Toutefois, un petit nombre de participants a souligné qu'en Haïti, tous ne partagent pas l'idée qu'un enfant en domesticité doit être victime d'exploitation et de discrimination pour être considéré comme tel :

Y'a deux façons de définir l'enfant en domesticité [en Haïti], y'a cette définition [où l'enfant est exploité], y'a aussi une autre définition, qui dit que dès que l'enfant ne vit pas dans sa famille biologique, c'est un enfant en situation de domesticité. Mais la définition où l'on voit le traitement, c'est la définition la plus unanime je dirais (participante 3).

Ainsi, pour certains, le traitement subi par l'enfant n'est pas une condition sine qua non pour déterminer s'il s'agit bien d'un enfant vivant en domesticité. Le simple fait qu'il ait dû quitter sa famille pour vivre au sein d'une autre famille afin d'y accomplir les tâches domestiques est suffisant pour le considérer comme étant en situation de domesticité.

Toutefois, pour la majorité des participants, les éléments d'exploitation et de discrimination doivent être constatés afin de conclure qu'il s'agit d'un enfant en domesticité ou non. Si un enfant quitte sa famille pour aller vivre au sein d'une autre famille et qu'il y effectue des tâches domestiques sans subir d'exploitation ou de discrimination, il n'est alors pas question d'un enfant en domesticité :

Mais si, si de mon propre gré, je place mon enfant chez toi, et je visite mon enfant régulièrement, c'est pas, c'est un enfant qui sait parler, qui bon qui peut faire la différence entre un mauvais traitement et un bon traitement, il vous dit qu'on le traite bien, il va à l'école, il mange trois fois par jour, il a, il a quelque part pour dormir décent, ça c'est sûr que, est-ce qu'on va appeler ça domesticité ou pas, c'est l'appellation ou bien c'est le traitement, c'est la finalité, c'est le sujet est vraiment complexe (participant 9).

Pour ces participants, il existe donc une nuance entre un enfant en domesticité et un enfant confié à une famille. Cette nuance étant liée au traitement subit par l'enfant.

Selon les participants, les différentes interprétations de la définition d'un enfant en domesticité sont dues à l'utilisation du terme « *restavèk* » (« reste avec ») pour le désigner. Que l'enfant ait été confié ou qu'il soit en domesticité, il vit dans une famille autre que la sienne. Ainsi, pour certains, un enfant confié à une famille d'accueil s'appelle un « *restavèk* ». Pour d'autres, seuls les enfants en domesticité (victimes d'exploitation et de discrimination) sont considérés comme étant des « *restavèks* ». Le participant 2 a ainsi résumé la question en émettant la réflexion suivante : « *Parce que euh dans l'imaginaire haïtien créole, c'est restavèk, mais [...] quand on parle français c'est domesticité... Est-ce que domesticité égale restavèk ?* ».

Les différentes façons de concevoir la domesticité infantile en Haïti compliquent le travail des participants. Selon certains, le fait de définir le phénomène sans considérer le traitement subit (donc uniquement les aspects de déplacement et de recrutement) en empêche la criminalisation puisqu'il y aura toujours, en Haïti, des enfants qui seront accueillis au sein de famille autre que la leur :

Ça ne veut pas dire que je ne peux pas accueillir un enfant chez moi, je peux toujours accueillir un enfant chez moi si j'ai les moyens, mais ce ne sera pas un enfant en domesticité, avec qui je fais faire les corvées, qui ne va pas à l'école, où il n'a pas de loisir, où ses droits ne sont pas respectés. Il y a toujours des enfants qu'on peut placer dans des familles qui ont les moyens, et on peut toujours placer des enfants orphelins dans d'autres familles, mais les droits des enfants doivent être respectés (participante 10).

Vu l'absence de définition officielle de la domesticité infantile en Haïti, chacun définit la pratique comme il le conçoit. Les enchevêtrements entre les concepts *d'enfant en domesticité*, *de restavèk* et *d'enfant confié* maintiennent le flou quant à cette pratique.

4.1.2 Les caractéristiques du phénomène de domesticité infantile en Haïti

Au fil des questions, les participants ont été amenés à s'exprimer sur les caractéristiques du phénomène de la domesticité infantile en Haïti, et sur l'impact de celles-ci dans leur travail auprès des enfants en domesticité et leur famille.

D'abord, tous les participants ont révélé que les enfants en domesticité sont chargés de la majorité des tâches domestiques de la maison. De ce fait, ils n'ont généralement ni le temps, ni le droit de s'adonner à d'autres loisirs. Une participante a résumé le quotidien de ces enfants :

On considère dans la majorité des cas des enfants [en domesticité], comme des « la pou sa », tu es là pour travailler, tu ne peux pas dire non, tu ne peux pas jouer, tu ne peux pas aller à l'école, et si tu vas à l'école, c'est une école vraiment, qui ne va rien t'apporter à l'avenir (participante 6).

À ce sujet, les participants qui travaillent au sein d'organisations qui interviennent auprès des enfants en domesticité ont exprimé qu'il leur était extrêmement difficile d'avoir accès aux enfants, notamment dû au fait qu'ils ne jouissent d'aucun temps libre. En plus de ces contraintes de temps, les enfants se voient parfois refuser, par leurs parents d'accueil, le droit de fréquenter les organisations veillant à leur bien-être :

[...] y'a des écoles, on reçoit seulement les enfants qui sont en situation de restavèk, mais quand je vous dis que travailler avec les enfants, c'est extrêmement difficile, surtout pour permettre [...] que cette famille-là libère les enfants pour venir dans le centre c'est l'un des problèmes majeurs, les sensibiliser c'est l'un des problèmes majeurs (participant 1).

Les participants se sont ensuite exprimés sur le déplacement des enfants, en mentionnant que celui-ci ne se fait plus uniquement au sein même d'une famille élargie, tel qu'autrefois. La domesticité infantile implique maintenant une tierce personne chargée du recrutement des enfants, ces derniers étant majoritairement confiés au sein de famille autre que la leur. À ce sujet, que l'enfant soit en domesticité au sein de sa famille élargie ou qu'il y soit auprès d'une famille qui lui est inconnue, il n'y a apparemment aucune différence de traitement entre les deux cas :

[...] même si y'a des enfants qui vivent soit avec une tante, ou bien avec un oncle, qui des fois est un membre de sa famille, mais arrivé en domesticité, cette personne-là se comporte comme un étranger avec cet enfant. Au lieu d'être encadré d'être soutenu, cette personne là se comporte comme un étranger. Et les autres enfants qui sont dans la maison, qui sont des cousins des cousines, se comportent aussi comme des étrangers (participante 10).

Enfin, l'ensemble des participants a souligné que les familles d'accueil ont évoluées avec le temps. Tel qu'expliqué dans le premier chapitre, les familles riches qui accueillaient autrefois

des enfants en domesticité préfèrent maintenant payer une servante adulte pour s'occuper des tâches domestiques. De nos jours, ce sont les familles économiquement pauvres qui accueillent des enfants en domesticité : « *on a passé des familles qui avaient beaucoup de moyens, à des familles qui n'ont presque rien du tout, et ces familles vont à la campagne pour prendre des enfants et venir en ville dans les bidonvilles périphériques de Port-au-Prince* » (participante 10). Selon certains participants, le fait que les familles d'accueil soient économiquement pauvres complexifie leur travail d'intervention. Une d'entre eux a ainsi expliqué que les services que son organisation dispense auprès des enfants en domesticité doivent parfois être également offerts aux enfants biologiques de la famille d'accueil :

Ces familles quand je donnais des soins de santé aux enfants en domesticité, j'avais un problème, les familles d'accueil vous disent, mes enfants à moi n'ont pas les soins de santé et vous me dites d'envoyer ces enfants-là vers les centres de santé pour donner les soins. Si vous voulez donner des soins à ces enfants, il faut aussi donner des soins à nos enfants, alors là c'était un véritable problème [...]. Parce que, les enfants en domesticité recueillis par ces familles-là, les enfants de du père de la mère biologiques qui s'occupent des enfants ont tous les mêmes problèmes [...] (participante 10).

Les caractéristiques mentionnées précédemment affectent principalement le travail des participants qui interviennent directement auprès des enfants en domesticité. Pour les organisations qui œuvrent auprès des familles dans les communautés reculées, ce sont plutôt les causes du phénomène qui dictent leurs interventions.

4.1.3 Les causes de la domesticité infantile en Haïti

Tous les participants ont mentionné que la pauvreté économique ainsi que l'inaccessibilité aux services sociaux de base dans les communautés reculées sont les deux principales causes de la domesticité infantile en Haïti. Selon les participants, les parents n'envoient pas leur enfant en domesticité par gâterie de cœur : « *c'est parce que, dans l'arrière pays, y'a pas d'éducation, y'a pas d'électricité, y'a pas d'eau potable, y'a pas de centre culturel, y'a pas de centre potable hospitalier* » (participant 4).

En plus d'être une des causes de la domesticité infantile, la pauvreté économique des familles dans les communautés reculées est un obstacle majeur lors de la réinsertion familiale des enfants ayant vécu en domesticité :

C'est [...] extrêmement difficile quand [...] les parents sont assez sensibilisés et formés sur les questions de la domesticité, et décident de récupérer leurs enfants, mais ce parent-là n'arrive pas à donner à manger à cet enfant-là, voilà ça c'est extrêmement difficile c'est ça fait quand même un [...] problème moral pour les parents (participant 2).

Une seule participante a établi un lien entre la situation de pauvreté économique dans les communautés reculées en Haïti et le contexte international. Selon elle, le travail de lutte contre la pauvreté économique dans les communautés reculées est très complexe, puisque cette situation découle directement de facteurs nationaux et internationaux :

Y'a aussi les problèmes économiques, et ça c'est un peu, beaucoup plus compliqué parce que pour moi, ça a un rapport direct avec la situation au niveau mondial aussi [...] parce que c'est comme une chaîne, tout est lié, donc puisque c'est un pays qui a beaucoup de problèmes, et que les problèmes sont liés, les problèmes sociaux sont dus à cause des problèmes économiques, et les problèmes économiques sont dus aux problèmes de de de mauvaise gestion, y'a aussi des problèmes de corruption, y'a aussi des problèmes au niveau international [...] (participante 6).

Selon l'ensemble des participants, le manque d'écoles dans les communautés reculées est aussi une des causes de la domesticité infantile : « [...] y'a des communautés où nous travaillons qui n'ont, qui n'ont pas d'école. Y'a plusieurs enfants qui n'ont pas d'école, et les parents rêvent d'envoyer leurs enfants à l'école, ils savent maintenant que c'est l'avenir des enfants qui est en jeu » (participante 6).

Une autre cause évoquée par certains participants est le manque d'information sur le traitement réservé aux enfants en domesticité. Comme mentionné précédemment, les familles biologiques décident d'envoyer leur enfant en domesticité en échange de promesses faites par la famille d'accueil ou par la personne chargée du recrutement de l'enfant : « On lui fait la promesse : l'enfant ira à l'école, l'enfant sera ceci, l'enfant aura à manger, l'enfant sera mieux traité, l'enfant pourra s'habiller... Voyez? Donc une mère qui aime son enfant, entendre parler de ça, va envoyer l'enfant » (participant 4). Les parents biologiques ignorent que ces promesses sont rarement tenues et ne savent rien du traitement habituellement réservé aux enfants en domesticité :

Et dans la, dans un fort pourcentage de cas, ces parents-là ne sont pas au courant de la situation que vivent ces enfants, puisque les rapports en général qui traitent de cette

situation sont en général, envoyés aux bailleurs directement, ou bien c'est en français ou en anglais, dans un langage que les parents ne comprennent pas, fort souvent ces résultats-là ne sont pas partagés avec les communautés qui sont les concernées, parce que c'est là d'où les enfants viennent, dans les communautés (participante 6).

Enfin, quelques participants ont avancé que la taille des familles dans les communautés reculées est une des causes de la domesticité infantile. Tel qu'expliqué dans le premier chapitre, les familles de ces communautés sont souvent plus nombreuses que celles des villes, notamment par manque d'accès aux moyens de planification familiale :

C'est ça, je donne l'enfant parce que j'ai un problème, ça c'est la famille qui confie l'enfant, je te donne parce que tu vois, j'en ai beaucoup et je ne peux pas, donc comme celle-là, comme elle est un peu grande, donc si tu peux m'aider avec elle, oui je vais prendre soin d'elle, je vais l'envoyer à l'école, même si c'est l'école du soir donc je vais l'aider, peut-être qu'elle m'aidera [...] (participante 5).

Les participants ont ainsi évoqué plusieurs causes liées au phénomène de la domesticité infantile en Haïti. Le fait que ces dernières soient multiples et interreliées complexifie l'intervention menée auprès des enfants en domesticité et leur famille : « *Parce que ce qui arrive c'est que, on ne peut, on ne peut pas, c'est difficile la question des enfants en domesticité on ne peut pas la saucissonner, on ne peut pas dire ok, on apporte l'éducation et puis le reste on s'en fout* » (participant 2).

4.1.4 Les conséquences de la domesticité infantile en Haïti

Selon l'ensemble des participants, le futur des enfants ayant vécu dans la domesticité n'est pas porteur d'espoir. Ces enfants n'ont habituellement pas appris à lire ni à écrire, encore moins à pratiquer un métier. Tous les participants ont d'ailleurs établi un lien entre les enfants en domesticité et les enfants vivant dans la rue en Haïti. Selon une participante, les enfants qui quittent la domesticité sont souvent laissés à eux-mêmes :

Je sais que pour la plupart, ils vont intégrer des gangs armés, pour la plupart, et pour les autres filles, elles ont continué à aller dans la rue, à avoir des enfants, à les maltraiter et à les envoyer dans, chez d'autres personnes, pour être maltraité, et c'est un cycle qui continue... (participante 6).

Selon certains participants, les conséquences de la domesticité infantile ne sont pas uniquement subies par les enfants, mais par la société haïtienne toute entière : « *l'enfant*

restavèk devient adulte, quand il devient adulte, n'aura pas de rancœur seulement pour la personne qui le maltraitait mais pour toute une société qui a rien fait pour lui, et à ses yeux, qui représente sa famille qui le maltraitait » (participante 4).

4.1.5 La domesticité infantile et les doctrines abolitionniste, régulationniste et libérationniste en Haïti

Tel que mentionné dans le premier chapitre, trois différentes doctrines sont habituellement choisies pour orienter l'intervention dans le domaine du travail des enfants. Certaines questions posées aux participants étaient liées à ces doctrines. Bien qu'aucun participant ne se soit officiellement proclamé tenant d'une doctrine particulière, tous se sont exprimés sur la finalité de leur travail auprès des enfants en domesticité.

La très grande majorité des participants rencontrés travaille pour l'abolition de la pratique de la domesticité infantile en Haïti. Selon eux, un enfant devrait pouvoir grandir au sein de sa famille biologique coûte que coûte, puisque le prétexte d'aider une famille en accueillant un de ses enfants sera toujours aux dépens de ces derniers : « *Vous voulez aider un enfant? Quelle est la meilleure façon de l'aider? C'est dans sa famille! Si c'est un enfant qui n'est pas abusé par sa famille, pourquoi l'enlever? Il a ses frères, ses sœurs avec qui il joue! Pourquoi l'enlever?* » (participante 6). La participante 5 partageait cet avis : « *[...] quand on dit que l'enfant va aider, déjà c'est une déformation parce que l'enfant selon euh, mineur, l'enfant devrait être à l'école, profiter de sa vie, donc, profiter de sa jeunesse, faire des choses d'enfants, donc placer un enfant pour dire que l'enfant va t'aider c'est déjà pas normal [...]* ».

Toutefois, deux des participants s'inscrivant dans la doctrine abolitionniste ont émis certaines nuances :

On avait fait des recensions, dans une commune, je me demande, on prend cet enfant dans une famille, d'accueil c'est vrai, on dit l'enfant est exploité c'est vrai, mais lorsqu'on arrive là où sa famille biologique vit... Où il aurait grandi normalement? C'est triste. Parfois eh, une petite maison en paille, presque'inexistant, et les gens ne peuvent pas se nourrir et parfois, la famille a cinq six enfants, y'a pas d'école dans cette zone. Vous voyez le problème? (participant 1).

Pour ces participants, les conditions de vie dans les communautés d'origine des enfants en domesticité font qu'une réflexion s'impose sur l'abolition de la pratique.

Seulement deux participants semblent, de prime abord, adhérer à la doctrine régulationniste. Tel que mentionné dans le premier chapitre, cette doctrine vise à diminuer ou éliminer les mauvais traitements liés au travail de l'enfant, sans vouloir l'en empêcher de le pratiquer. Selon les deux participants, il est impossible d'éradiquer la pratique de la domesticité infantile puisqu'il y aura toujours des parents qui enverront leur enfant vivre au sein d'une autre famille. Les efforts doivent plutôt être mis sur l'élimination du mauvais traitement subi par les enfants en domesticité. Le participant 9 s'est ainsi exprimé :

[Vous pensez que ça [la domesticité infantile en Haïti] ne va pas arrêter?] Non, parce que, tu sais que quelqu'un peut te demander de s'occuper de son frère ou de son cousin, non, le phénomène n'arrêtera pas totalement. Et il faut prendre le terme par rapport à sa signification, la domesticité, y'a des, y'a des pratiques qui sont liées au terme à éliminer.

Ainsi, pour ces participants, les enfants envoyés en domesticité ne doivent plus subir d'exploitation et de discrimination. Or, dans une section précédente, tous les participants ont énoncé que les aspects *recrutement, déplacement, exploitation et discrimination* font partie prenante de la définition d'un enfant en domesticité. En souhaitant éliminer les aspects d'exploitation et de discrimination liés à la pratique, les deux participants sont donc, après réflexion, plutôt tenants de la doctrine abolitionniste. Or, pour ces derniers et pour d'autres participants interrogés, un enfant peut être confié au sein d'une famille d'accueil et y effectuer les tâches domestiques en échange de l'hospitalité offerte, sans qu'il ne soit considéré comme étant en domesticité⁹.

Au-delà de la confusion liée aux différents termes associés à la domesticité infantile en Haïti, une participante s'est dite désolée du fait que les organisations œuvrant dans le domaine ne partagent pas toutes la même finalité quant à la pratique, ce qui complique grandement le travail en concertation.

⁹ À ce sujet, il serait intéressant d'approfondir, dans une prochaine recherche, la pratique du « confiage » d'enfants en Haïti, qui semble – de prime abord – différer de la domesticité infantile.

4.1.6 L'absence de nombre officiel d'enfants en domesticité en Haïti

Bien qu'il n'y ait toujours pas d'information officielle et récente pour démontrer l'ampleur de la domesticité infantile en Haïti, la plupart des participants perçoivent une augmentation du nombre d'enfants vivant en domesticité en Haïti. Le tremblement de terre de janvier 2010, l'augmentation du taux de chômage et du coût de la vie en Haïti furent énoncées comme les principales raisons de cette augmentation.

Pour un des participants, l'absence de nombre officiel d'enfants en domesticité représente une difficulté dans son travail auprès des communautés reculées :

On [...] a besoin de connaître la prévalence, même si, aussi même si on peut travailler sur l'incidence, même si on sait quels mécanismes il faut mettre en place, il faut travailler sur l'incidence pour empêcher que les enfants aillent en domesticité, mais le fait d'avoir la prévalence et de pouvoir mesurer vous voyez, si on fait une enquête cette année, ok en en 2024 on fait une autre enquête après dix ans pour faire comment, on peut connaître la prévalence on dit ok bon là, on est en train de diminuer, de travailler pour diminuer le phénomène, donc c'est bon d'avoir la prévalence (participant 2).

Tous les participants ont dénoncé l'absence de nombre officiel d'enfants en domesticité en Haïti. Selon eux, il s'agit d'un manque d'égards envers ces enfants, et démontre à quel point ces derniers sont écartés de la sphère sociale en Haïti et considérés comme des citoyens de seconde classe par les autorités et la population.

4.2 LA DOMESTICITÉ INFANTILE ET LE POUVOIR EXÉCUTIF EN HAÏTI

Le sujet de l'État haïtien est rapidement devenu central lors des entretiens avec les participants. L'État étant l'ensemble des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, cette section porte uniquement sur le pouvoir exécutif, aussi nommé « le gouvernement ». Les données sur ce thème sont nombreuses et portent autant sur les effets de l'inaction du gouvernement sur le bien-être des enfants en Haïti, que sur les nombreux obstacles causés par ce dernier dans la lutte contre la domesticité infantile.

4.2.1 La faiblesse du gouvernement haïtien

Tous les participants ont désigné la faiblesse de gouvernement haïtien comme étant la plus importante difficulté de leur travail auprès des enfants en domesticité. Un exemple de cette faiblesse est l'insuffisance, voire l'absence d'écoles publiques offrant l'enseignement primaire dans les communautés reculées en Haïti, alors que l'accès à l'éducation primaire gratuite est un droit inscrit dans la Constitution haïtienne. Les parents des communautés reculées sont contraints d'envoyer leurs enfants dans des écoles privées, luxe que peu d'entre eux peuvent se permettre. Afin d'illustrer l'impact des lacunes du gouvernement haïtien envers le système d'éducation publique, un des participants a révélé que l'organisation pour laquelle il travaille a déjà dû défrayer les frais scolaires d'une vingtaine d'enfants ayant vécu en domesticité qui étaient réinsérés auprès de leur famille biologique. À ce sujet, il s'est exprimé ainsi : « *Comment on peut! C'est pas soutenable! On ne peut pas tolérer un système où un ONG doit payer les frais scolaires d'un enfant! Donc il doit y avoir une école publique pour et dans la communauté* » (participant 2).

La faiblesse du gouvernement haïtien a des conséquences sur l'économie du pays. Certains participants ont constaté que les communautés reculées subissent majoritairement les contrechocs de l'économie chancelante en Haïti :

Quand vous avez un système [économique, dans les communautés rurales] qui compte sur la pluie et le soleil, euh quand il pleut il pleut trop, (rires) quand y'a trop de soleil ça brûle tout, donc les familles n'ont pas les capacités économiques, l'économie, y'a pas de production agricole réelle qui leur permet de subvenir à leurs besoins (participant 2).

Selon quelques participants, la faiblesse du gouvernement se traduit aussi par une absence remarquée suite aux catastrophes naturelles (cyclones, tremblement de terre) subies par le pays depuis les dernières années. Tous les participants ont mentionné que ce sont les communautés reculées qui souffrent le plus de cette absence du gouvernement en matière d'accompagnement dans la reconstruction des infrastructures. Pour le moment, ce sont les organisations qui tentent tant bien que mal de compenser l'absence du gouvernement haïtien dans les communautés reculées par leurs interventions :

[Mais le travail de [organisation pour laquelle le participant travaille] c'est ça donc c'est un peu lié à renforcer les communautés?] *Oui c'est ça mais euh, à renforcer les communautés, oui normalement c'est pratiquement lorsque je dis les faiblesses de l'État c'est ce travail que [organisation pour laquelle le participant travaille] fait dans les communautés, que l'État devrait faire, renforcer la capacité des familles pour pouvoir bien gérer leurs enfants* (participant 9).

Les organisations sur le terrain doivent donc redoubler d'efforts pour pallier à la faiblesse du gouvernement haïtien, qui se traduit en une absence quasi complète de ce dernier dans la lutte contre la domesticité infantile.

4.2.2 L'inaction du gouvernement haïtien sur la question de la domesticité infantile

Plusieurs participants ont déploré le fait que le gouvernement haïtien ne semble actuellement pas vouloir s'attaquer aux problèmes sociaux du pays, notamment à la question des enfants en domesticité. Une des participantes s'est exprimée à ce sujet afin d'illustrer le manque de volonté politique présent chez la plupart des élus en Haïti :

C'est ça, je suis bien habillé, j'ai des voitures, je peux voyager, etc. toute ma famille est couverte, mais je me préoccupe très peu des problèmes du pays, alors c'est là le problème. Et le nombre que, le nombre est très restreint, ceux que vous allez trouver qu'ils sont faciles ou qui sont accessibles à faire quelque chose, ou bien qui sont prêts à faire quelque chose, qui sont disponibles et disposés à faire quelque chose. Il n'y en a pas beaucoup. [...] C'est ça le problème. Nous n'avons pas les Hommes qu'il faut à la place qu'il faut (participante 10).

Selon les participants, les élus devraient être les premiers responsables du bien-être des enfants en Haïti, particulièrement ceux vivant en domesticité. Tous les participants trouvaient inconcevable que le gouvernement haïtien ne soit pas concerné par le sort des enfants en domesticité. Une participante a ainsi résumé leur indignation face à l'inaction du gouvernement haïtien sur cette question :

[...] y'a le gouvernement aussi, qui n'est pas intéressé par exemple, le problème de la domesticité infantile ou de l'exploitation des enfants, traite, etc. appelez-le comme vous voulez, devrait être un sujet qui devrait concerner le gouvernement. Ce sont vos enfants! Ce sont vos enfants! Donc vous avez la responsabilité première de vous assurer qu'ils sont en sécurité (participante 6).

Certains participants ont exposé les difficultés qu'engendre l'inaction du gouvernement sur leurs interventions auprès des enfants en domesticité. Selon eux, ce manque d'implication

complique leur travail en les privant d'un support nécessaire à la réalisation de leurs objectifs :

Ça [un gouvernement qui prend en charge les enfants en domesticité] nous fait défaut, alors une organisation qui voudrait travailler doit avoir un backup politique pour avoir une structure et des fonds nécessaire pour ce sujet, si on n'a pas ça, même si le directeur ou la directrice du Bien-Être Social [IBESR], le Bien-Être Social! C'est très joli, le Bien-Être Social, mais je crois que on n'a pas de fonds, et même si on soumet des études, même si on fait des réunions, on a tendance à tourner en rond, il n'y a pas un fond [...] (participante 10).

Les participants ont ainsi exprimé vouloir que le gouvernement haïtien s'implique davantage dans le domaine de la domesticité infantile, notamment en supportant les organisations qui œuvrent à ce niveau.

4.2.3 Le manque d'investissement dans la lutte contre la domesticité infantile

Les participants étaient unanimes pour dire que le gouvernement haïtien n'investi pas dans le domaine de la lutte contre la domesticité infantile. Normalement, cette responsabilité incomberait à l'IBESR, étant l'instance gouvernementale chargée de la protection de l'enfance en Haïti. Bien que certains participants aient souligné la sensibilité de la directrice actuellement en poste à l'IBESR face aux enfants en domesticité, le soutien financier des organisations qui luttent contre la pratique demeure inexistant. Par exemple, l'IBESR est responsable de recueillir les enfants en domesticité ayant fui leur famille d'accueil et de les envoyer dans des centres chargés de leur éducation et de leur réinsertion familiale. Bien que ce soit l'IBESR qui confie les enfants aux centres, il ne participe pas au financement de ces derniers, ce qui représente une énorme difficulté pour les organisations sur le terrain :

[Le manque de financement étant le problème majeur?] Majeur! (rires) Oui mais, le manque de financement, la participation, le manque de collaboration de l'IBESR, d'être bon de l'État, des institutions étatiques, meilleure compréhension de l'état des organisations [Meilleure compréhension? S'ils savaient plus la réalité sur le terrain?] Quand je dis meilleure compréhension, c'est-à-dire que l'État sache que les organisations font une partie de leur travail, donc qu'il consente à nous donner de l'aide, qu'il consente à jouer leur partition parce que nous-mêmes, tout seul, il y a des, des niveaux qu'on ne peut pas aller tout seul, il faudrait un accompagnement de l'État, c'est ça (participante 5).

Le manque de financement des centres d'accueil pose problème. Deux participantes ont mentionné qu'ils sont souvent à pleine capacité et n'ont pas assez de moyens financiers pour nourrir adéquatement tous les enfants, leur fournir de l'aide psychologique en cas de besoin et leur offrir des activités de loisir. Selon un participant, le gouvernement haïtien doit absolument investir à ce niveau : « *Lorsqu'on [...] prend beaucoup d'enfants, on doit trouver un endroit pour les mettre, mais aussi on ne peut pas retirer un enfant dans une famille, faire venir dans dans un centre, sans l'organisation de l'État, mais l'État n'a pas de moyens* » (participant 1). Enfin, ces centres sont chargés de retrouver la famille biologique de l'enfant et de mettre en œuvre la réinsertion de ce dernier. Le manque de financement empêche ces organisations d'aider financièrement les parents biologiques de l'enfant afin qu'ils aient, momentanément, les moyens adéquats pour subvenir à ses besoins : « *Mais le [organisation pour laquelle la participante travaille] n'a pas les moyens pour, donner à chaque famille, à chaque enfant réinséré de donner la possibilité aux parents de [...] mieux aider, mais on n'a pas la possibilité là, c'est pas possible* » (participante 5). Les participants chargés de la réinsertion se sont ainsi questionné sur le sort réservé aux enfants réinsérés au sein de leur famille biologique. Selon eux, il devrait y avoir une banque de données mise en place au sein de l'IBESR afin de répertorier les enfants réinsérés et en faciliter le suivi.

Les participants des organisations chargées de la sensibilisation sur les conditions de vie des enfants en domesticité ont mentionné que le manque de financement du gouvernement haïtien les empêche de mener des interventions qu'elles jugent nécessaires. La participante 4 a résumé leurs propos : « *[...] nous n'avons pas de financement. Pour aller plus loin, pour aller dans l'arrière-pays. Par exemple on cherche du financement pour mettre des billboards, des panneaux, des grands panneaux [pour avertir les parents biologiques sur les conditions de vie des enfants en domesticité] mais on n'a pas trouvé de financement* ».

Le manque de financement entraîne les mêmes conséquences pour les organisations qui travaillent en amont du phénomène de la domesticité infantile, soit auprès des familles des communautés reculées :

Bon peut être que l'obstacle que peut-être le plus important c'est peut-être la limitation de de financement, bon y'a peut être des des activités beaucoup plus

déterminantes que l'organisation aurait pu faire mais étant donné que on n'a plus de financement ou la limitation de financement, eh peut être que ça... c'est peut être le plus grand obstacle que je vois... (participant 9).

Enfin, l'absence de financement du gouvernement haïtien auprès d'organisations venant en aide aux enfants en domesticité semble décourager certains bailleurs de fonds à soutenir des initiatives locales. Selon la participante 5, le manque d'implication financière du gouvernement haïtien complique les demandes de financement auprès des bailleurs de fonds internationaux : « *Même pour les bailleurs de fonds, ils vous contactent et vous demandent, et sur le plan, quand vous travaillez, l'État, quelle est la participation de l'État? Rien. Donc, ça n'aide pas...* ».

4.2.4 L'absence d'infrastructures sanitaires et sociales dans les communautés reculées

Selon les participants, la plupart des communautés reculées sont complètement dépourvues d'infrastructures sanitaires et sociales, ces dernières étant principalement concentrées à Port-au-Prince. Un participant a expliqué que le gouvernement haïtien ne fait actuellement rien pour renverser cette tendance :

[...] moi en tant qu'Haïtien, je constate qu'à Port-au-Prince [...] il y a Best Western, il y a Marriott il y a un tas de chaînes d'hôtels en train d'être construites maintenant, alors y'a rien pratiquement qui se fait, qui est en train d'être fait dans les communautés rurales, vous ne, y'a pas grand-chose, ou bien y'a pas d'infrastructures de la même envergure, de la même ampleur. Donc on est en train de construire des bâtiments euh gouvernementaux à Port-au-Prince mais y'a rien en terme de, de représentativité gouvernementale au niveau de la province qui est en train d'être érigé ou bien mis en place, tu vois? (participant 9).

Tous les participants étaient d'avis que la centralisation des infrastructures sanitaires et sociales dans la capitale du pays alimente le phénomène de la domesticité infantile. Partant de ce constat, le participant 2 a émis certaines réflexions :

Comment la société s'organise pour offrir des services aux populations? [...] C'est une question d'État, comment l'État s'organise pour offrir les services? Comment l'État planifie pour mettre des écoles? [...] donc c'est une question de, économiquement, comment on s'organise pour offrir les services de santé, les services d'éducation à la population. Deuxième élément, comment on s'organise pour permettre aux parents d'avoir des opportunités économiques?

Selon les participants, si les familles des communautés reculées avaient accès à de meilleures opportunités économiques ainsi qu'à des services de santé et sociaux de base, elles n'auraient pas à faire le choix d'envoyer leur enfant en domesticité. Le participant 9 a ainsi résumé leurs propos :

Le plus important c'est [...] premièrement, si l'État veut stopper ça, les familles, les familles rurales devraient être plus en mesure économiquement de répondre aux besoins de leurs enfants. Il devrait y avoir beaucoup plus d'écoles dans les sections [rurales] et, la situation socioéconomique des parents s'améliore aussi [...]. Si les familles avaient un meilleur encadrement socioéconomique, si l'État pouvait encadrer les familles sur le plan socioéconomique, ça diminuerait considérablement le phénomène.

Certains participants tentent donc d'améliorer les conditions de vie des familles dans les communautés reculées, afin de mettre fin à la domesticité infantile. Selon eux, le gouvernement haïtien devrait non seulement reconnaître et supporter leur travail, mais aussi s'engager dans la réalisation de leurs objectifs :

La question de l'accès aux services sociaux de base aussi, ça aussi c'est un autre problème. Une organisation ne peut pas répondre à tous ces besoins [...]. En tant qu'organisation de la société civile je ne peux pas dire que je vais réduire ça, ça c'est à l'État d'en prendre en compte (participante 10).

Finalement, tous les participants ont énoncé que si le gouvernement haïtien facilitait l'accès aux services sanitaires et sociaux de base dans les communautés reculées, une grande partie du travail de lutte contre la domesticité infantile serait accomplie.

4.2.5 L'absence de plan d'action gouvernemental en matière de protection de l'enfance en Haïti

Tous les participants étaient d'avis que les enfants en domesticité en Haïti sont en grand besoin de protection dû au traitement leur étant généralement réservé. Pour certains participants, un des défis du travail auprès des enfants en domesticité est l'absence de plan d'action gouvernemental en matière de protection de l'enfance en Haïti. Non seulement le gouvernement haïtien est pour le moment absent de la question, mais il ne semble pas avoir de plan à moyen ni long terme pour venir en aide aux enfants en besoin de protection, notamment ceux vivant en domesticité. Une participante s'est ainsi exprimée à ce sujet :

L'État haïtien ne sait pas ce qu'il fait, ce qu'il peut faire en matière de protection de l'enfance. Ok? Ils n'ont pas un plan, je me demande si une institution comme l'Union Européenne dit bon, je vous donne un, plusieurs [...] millions de dollars, monsieur dites-moi ce que vous allez faire, dans deux à trois minutes, ils ne savent rien, parce qu'ils n'ont pas un plan (participante 8).

L'absence de plan d'action gouvernemental en matière de protection de l'enfance complique le travail des organisations auprès des enfants en domesticité, puisqu'il n'y a actuellement aucune instance détenant l'autorité et les ressources nécessaires pour coordonner leurs efforts.

Selon une participante, l'adoption d'un tel plan impliquerait ceci :

[...] il nous faut un plan national de protection de l'enfant, avec vraiment des balises, avec vraiment tout et tout et tout, et ce plan, les organisations doivent être, doivent suivre ce plan, tu viens travailler en Haïti, tu ne vas pas travailler ni faire n'importe quoi. Le gouvernement doit s'en charger, de dire à telle institution où vous devriez aller travailler, là où il y a le plus de problèmes, et je veux voir vos résultats, c'est le devoir du gouvernement, qui n'est pas fait, et ça, la société civile ne peut pas le faire, c'est l'État qui doit le faire (participante 6).

En plus d'acquérir du contrôle sur les organisations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance, un tel plan permettrait un travail de concertation entre les différents acteurs sur le terrain. Selon les participants, il est primordial que les ONG locales et étrangères travaillent dorénavant ensemble et ce, vers un but commun :

Mais pour l'instant, vous faites des projets, ok? Des projets c'est que bon, l'institution, je vais travailler sur l'identification des enfants, ok moi je travaille dans la protection de l'enfant, l'identification des enfants c'est très bien. Ok vous faites l'identification des enfants, une autre institution dit bon moi, je travaille sur la violence envers les enfants, ok, je travaille dans la violence envers les enfants, mais sans rien comme plan, comme moyen d'action qui disait que, après un projet, un projet ça peut durer un an, deux ans, trois ans, mais après, qu'est-ce qu'on allait faire? (participante 8).

Enfin, les participants ont expliqué qu'un tel plan servirait à coordonner les investissements des acteurs impliqués dans le domaine, afin de s'assurer de la qualité et de la progression de leurs efforts : « *C'est la responsabilité de l'État, comme dans tout pays! De s'assurer que le travail que nous faisons, et que nos institutions font, c'est un travail important qui donne des résultats, et que si tu ne donnes pas des résultats, et bien il faut partir!* » (participante 6).

Pour les participants, le gouvernement haïtien doit devenir un allié de taille dans la lutte contre la domesticité infantile. Il en est de même pour le système judiciaire haïtien, envers lequel certains participants ont témoigné beaucoup d'espoir.

4.3 LA DOMESTICITÉ INFANTILE ET LES POUVOIRS LÉGISLATIF ET JUDICIAIRE EN HAÏTI

Alors que la section précédente abordait la question du pouvoir exécutif en Haïti, celle-ci présente les données liées aux deux autres pouvoirs de l'État haïtien : législatif et judiciaire. Les entretiens ont révélé que ces derniers ne facilitent pas le travail des organisations dans la lutte contre la domesticité infantile. La non-application de la *Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants* ainsi que le fonctionnement du système judiciaire furent pointés du doigt par l'ensemble des participants pour justifier l'absence de l'aspect juridique dans leur travail auprès des enfants en domesticité et leur famille.

4.3.1 La domesticité infantile et le pouvoir législatif en Haïti

Lors des entretiens en juillet 2014, la *Loi sur la lutte contre la traite des personnes* venait tout juste d'être adoptée. La plupart des participants ont mentionné avoir entendu parler de cette loi dans la presse, mais en ignoraient le contenu. Pour ces derniers, la principale référence légale à la pratique de la domesticité infantile en Haïti se trouve dans le chapitre 9 du Code du travail haïtien, abrogé par Aristide en 2003. Ces participants ont ainsi déploré le fait qu'il y a maintenant un vide juridique au sujet des enfants en domesticité en Haïti : « *Parce que le décret d'Aristide c'est comme dire que ça n'existe pas, et ça existe. C'est un problème qui existe, et que, que nous devons trancher. Pousser les décideurs à trancher sur ce problème-là* » (participante 10).

Deux participants se sont exprimés davantage sur le vide juridique concernant la domesticité infantile en Haïti. Pour le participant 2, le gouvernement haïtien considère la pratique de la domesticité comme une forme de solidarité familiale, donc ne s'y oppose pas : « *un enfant qui laisse sa famille biologique pour se rendre dans une autre famille, le fait que l'enfant va à l'école, l'enfant mange, l'enfant trouve un logement décent, eh bien on considère ça comme*

une solidarité, une entraide ». Un autre participant ne partageait pas cet avis. Pour sa part, l'État haïtien ne peut tout simplement pas se permettre de se prononcer contre la domesticité infantile tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas en mesure de soutenir les familles haïtiennes : « [...] *si j'ai pas les moyens d'élever ou bien d'éduquer mon enfant, l'État devrait être en mesure de me supporter [... et] si l'État n'est pas en mesure de le faire, l'État ne va pas s'aventurer dans le fait de m'interdire de placer mon enfant chez une personne* » (participant 9).

Quelles que soient les raisons du vide juridique concernant la domesticité infantile en Haïti, l'ensemble des participants était d'avis que l'adoption d'une loi portant uniquement sur cette pratique aiderait grandement leur travail. Par exemple, la participante 5 a expliqué comment une telle loi faciliterait le processus de réinsertion familiale des enfants ayant vécu en domesticité :

Oui, ce [une loi contre la domesticité infantile] serait très important justement, parce que quand, si si un enfant fugue, nous ne pouvons pas, si nous allons, si je peux dire chez le bourreau pour réclamer des affaires, si par exemple l'acte de naissance, si l'acte de naissance reste, la personne, c'est comme si elle n'est pas consciente que... c'est comme si c'est nous qui sommes qui, nous devons faire attention, bon prendre les choses euh, bon comment je peux dire ça? Pour, parce que on n'a pas la loi avec nous... [...] Donc ça pourrait aider, donc s'il y avait un bagage légal, donc ça pourrait aider, donc parce que souvent, ces personnes-là, si elles acceptaient de coopérer, le processus de réinsertion qui est très important irait plus vite...

Pour le moment, ce sont la *Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants* et la *Loi sur la lutte contre la traite des personnes* qui peuvent servir d'outils dans la lutte contre la domesticité infantile. Au sujet de la première loi, deux participants ont dénoncé le fait qu'il n'y a rien de prévu au niveau des amendes ou peines dans le cas de sa violation. La participante 8 a résumé leurs propos :

[...] nous avons eu toujours un texte de loi qui, la Loi de juin 2003 [Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants], mais c'est une loi vide, quand on dit vide c'est parce que ils se sont dit bon, tu ne dois pas maltraiter les enfants, tu ne dois pas les bastonner, tu ne dois pas les punir, mais, au fin, en fait, ils n'ont pas dit tout, une personne qui maltraite un enfant, voilà ce qui vous arrive si vous avez puni

un enfant, si vous avez maltraité un enfant, piétiné un enfant, vous n'avez rien, il n'y a rien, la loi ne prévoit rien comme prévision, ni comme punition.

En ce qui concerne la *Loi sur la lutte contre la traite des personnes*, seulement deux participants se sont exprimés à son sujet. Bien qu'ils voyaient cette nouvelle loi d'un bon œil, les deux se sont dits insatisfaits de certains détails. Un d'eux s'est montré concerné par le fait qu'elle prévoit incriminer toute personne impliquée dans le processus de traite en vue de servitude domestique, y compris les parents biologiques de l'enfant : « *Ben comment, comment punir un parent qui a décidé de bonne foi d'envoyer son enfant en domesticité pour pour un meilleur avenir?* » (participant 2). Quant à l'autre, elle a déploré le fait que cette nouvelle loi omet d'inclure les situations où un enfant est en domesticité au sein de sa propre famille, chez un oncle ou une tante par exemple, sans avoir nécessairement été recruté par un tiers impliqué dans la traite :

Là y'a des vides aussi parce que quand y'a des personnes qui ont des liens de parenté, par exemple, parce que, il faut signaler que, la domesticité des enfants commence à ancrer surtout dans les milieux familiaux, par exemple des enfants qui sont dans la domesticité chez, leur propre famille, chez sa marraine, sa tante, son oncle, sa sœur, etc. Là cette loi ne prend pas en compte vraiment la situation de la domesticité... (participante 8).

Pour finir, la très grande majorité des participants a appris l'existence de cette loi lors de son adoption, sans avoir été consultée lors de son élaboration.

4.3.2 La domesticité infantile et le pouvoir judiciaire en Haïti

Tous les participants rencontrés se sont entendus pour dire que le système judiciaire haïtien est déficient, complexe et lent. D'abord, le manque d'accès à la justice fut considéré par l'ensemble des participants comme étant la principale raison pour laquelle les enfants en domesticité ayant été maltraités n'obtiennent pas réparation. Le participant 2 a ainsi illustré l'accès complexe de la justice : « *Donc vous comprenez que quelqu'un qui bat un enfant, qui commet un délit, pour porter la plainte il faut venir ici [à Port-au-Prince], les parents n'ont, y'a pas moyen, l'accès à la justice ne facilite pas le traitement de cette question-là* ». De ce fait, la grande majorité des parents biologiques se contentent de récupérer leur enfant, sans considérer poursuivre les bourreaux en justice :

[...] quand les parents récupèrent leurs enfants, même s'ils constatent que l'enfant est maltraité, la récupération suffit pour eux, c'est quand est-ce que nous pouvons arriver, est-ce que... pour les parents de porter plainte, on n'est pas encore à ce niveau-là de toute façon, pour porter plainte ça revient uniquement aux parents de décider de porter plainte ou ne pas porter plainte (participant 2).

Selon la participante 10, il faut avoir des moyens financiers considérables pour avoir accès à la justice en Haïti : *« Je pense que aller au tribunal, plaider, c'est bien, mais nous avons tellement une justice corrompue, où, si vous avez de l'argent vous avez de la justice, si vous n'avez pas d'argent il n'y a pas de justice pour vous ».*

Tous les participants ont déploré le fait qu'il n'y a rien de mis en place pour veiller à l'application de la *Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants*. Alors que certains soutiennent que le système judiciaire haïtien n'a pas les moyens financiers et organisationnels pour appliquer cette loi, d'autres croient plutôt qu'il s'agit d'un manque de volonté :

[...] la non-application de la loi, il y a aussi ce laxisme là, ce qu'on appelle, bon je ne peux pas dire que ce mot là en créole veut dire la même chose qu'en français, la tolérance. Alors la tolérance c'est une bonne chose, au point de vue français, mais au point de vue créole, c'est comme si on peut dire, euh quel mot que je pourrais utiliser? Laisser-faire. Laisser agir, et en créole on dit vous êtes trop tolérant, ça veut dire vous acceptez n'importe quoi. Je crois que là aussi il y a un problème, on accepte euh, toute chose, on accepte pas mal de choses comme ça (participante 10).

Tel que mentionné dans le premier chapitre, la BPM est chargée de veiller à la prévention et la protection de l'intégrité des enfants en Haïti. Elle devrait donc être impliquée au niveau de l'application de la *Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants* et ainsi faciliter le travail des organisations qui veillent à la protection des enfants en domesticité. Or, la participante 8 a témoigné qu'il n'en est pas toujours le cas :

[...] y'a des fois, des parents qui ont vraiment torturé ces enfants et puis arrivés dans un commissariat, par exemple nous avons les Brigades de Protection des Mineurs, la Brigade de Protection des Mineurs, c'est une institution qui est là pour protéger les enfants. Quand nous allons là-bas, on dit bon voilà une famille qui a maltraité un enfant, on dit bon je ne savais même pas même si les policiers qui sont là comprennent

bien c'est quoi la protection de l'enfance. C'est quoi un enfant. Parce que ils disaient toujours, ah bon il faut que vous parliez avec l'enfant, pour qu'il ne fasse pas de mauvaises choses, c'est comme s'ils sont en train de culpabiliser les enfants, au lieu de vraiment, de donner un blâme avec la famille.

De ce fait, les participants travaillant auprès d'organisations qui s'occupent directement des enfants en domesticité ont mentionné qu'il leur était très rare qu'ils appellent la BPM lorsqu'un enfant est maltraité puisque selon eux, les bourreaux ne seront jamais arrêtés ni traduits en justice.

Malgré le manque d'accès et la non-application des lois en Haïti, la participante 6 était convaincue que les organisations qui viennent en aide aux enfants en domesticité doivent tout de même se servir du système judiciaire et des lois en place, puisque ce sont les seuls outils disponibles actuellement dans la lutte contre la domesticité infantile :

[...] je crois que les lois existent, malgré leurs imperfections, mais c'est ce que vous avez, les lois existent, il faut vraiment, premièrement travailler avec les magistrats par exemple, les policiers par exemple, les personnes, alors, tout ce groupe là qui est concerné en premier plan face à la situation d'exploitation (participante 6).

Malgré ces propos, la grande majorité des participants a admis qu'elle ne considère pas l'aspect juridique comme moyen d'action pour lutter contre cette pratique.

4.3.3 La domesticité infantile et les conventions internationales en Haïti

En ce qui concerne les conventions internationales, certains participants ont dénoncé le fait que le gouvernement haïtien les signe trop rapidement et facilement, dû aux pressions de la communauté internationale : « [...] le problème en Haïti, parfois on a signé des conventions... quand, un autre pays, qui est plus puissant que nous, on vient en Haïti avec une convention pour dire au gouvernement voilà, est-ce que vous pouvez signer? » (participant 1).

Selon les participants, bien que les conventions internationales relatives à la protection de l'enfance soient ratifiées par le gouvernement haïtien, elles ne sont pas pour autant appliquées. Quelques participants ont ainsi constaté que le système judiciaire haïtien n'a actuellement pas les capacités d'appliquer les conventions, ce qui explique pourquoi rien n'est mis en place pour les intégrer au droit haïtien : « le gouvernement vraiment s'entend toujours à signer, je

suis prêt à signer, prêt à ratifier, mais met ça en application, donner de force de loi que les juges dans les tribunaux peuvent utiliser, ça c'est non, c'est non ça n'arrive pas » (participante 8).

Alors que les lois haïtiennes n'ont actuellement pas d'incidence sur le travail des participants, la plupart d'entre eux ont dit utiliser la *Convention relative aux droits de l'enfant* de l'ONU, surtout à des fins de sensibilisation.

Pour les participants qui travaillent dans les communautés reculées, cette convention sert surtout à responsabiliser les gens :

Ça nous aide parce que on l'utilise parfois, parce que on l'explique aux gens des communautés ce qu'est la convention, et que à quoi, par exemple quand Haïti signe, ratifie, etc., ils sont engagés aussi, quand l'État s'engage c'est le pays tout entier qui s'engage, donc c'est important à ce qu'ils sachent et qu'ils le comprennent (participante 6).

Également, certaines organisations ont recours à cette convention pour expliquer aux enfants en domesticité ce que sont leurs droits. À ce sujet, la participante 5 a tenté d'expliquer la réaction habituelle des enfants lors d'activités portant sur la convention :

[...] euh ce qui, ce que je peux dire c'est que, ils savent que pour le moment c'est un peu sur le papier, c'est pas, vraiment pratique parce que nous avons des grands, qui peuvent comprendre ça mais c'est pas, c'est... (pause), ce que je peux dire c'est que c'est plutôt aux enfants de dire ça mais, d'après moi j'interprète la réaction pour dire ça je ne peux pas trop... Ils n'ont pas trop d'espoir dans ça [les droits des enfants tels que définis dans la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU] si je peux dire...

Les participants comprennent que le respect de tous les droits inscrits dans la *Convention relative aux droits de l'enfance* est, pour le moment, inconcevable en Haïti. Le travail de sensibilisation qu'ils mènent est tout de même important, considérant que beaucoup d'Haïtiens ignorent le contenu de cette convention.

4.3.4 Le niveau de connaissances des Haïtiens sur les lois et conventions

Selon les participants, la grande majorité des Haïtiens ne sont pas au courant des lois et conventions en vigueur au pays. Les participants ont ainsi expliqué que plusieurs ignorent

l'existence de la *Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants*. De plus, un participant a mentionné que la plupart des Haïtiens ne savent pas qu'il leur est interdit de placer un enfant dans une famille sans en avoir l'accord d'un juge : « *un parent qui envoie son enfant dans une autre famille, commet une infraction, c'est un juge qui a le droit de placer un enfant dans une famille et aussi qui a le droit de retirer cet enfant, mais en Haïti beaucoup de gens l'ignorent, même les autorités eh...* » (participant 1).

Quant à la participante 6, les parents (biologiques ou d'accueil) n'ont pas besoin de connaître l'existence de la *Convention relative aux droits de l'enfance* ni celle de la *Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants* pour savoir ce dont un enfant a besoin :

Mais euh, entre nous, les gens quand même savent ce que, les, moi je crois que les gens savent parfaitement ce que, doivent avoir les enfants pour bien grandir. Allez parler avec un parent d'une communauté, y'en a qui connaissent même pas la constitution ah! la convention sur les droits des enfants sur l'exploitation, mais savent très bien qu'un enfant doit aller à l'école, doit être éduqué, doit avoir la santé, doit jouer! Doit avoir de la santé, les parents savent ça déjà... (participante 6).

Selon cette participante, l'enjeu se situe plutôt au niveau des moyens économiques des familles, et non de leurs connaissances des lois et conventions : « *Donc euh, évidemment, ce sont des parents qui confrontent des situations tellement difficiles, euh, quand on est obligé par exemple de réfléchir chaque jour aux besoins primaires de nos enfants, on a, on n'a pas le temps de penser aux loisirs* » (participante 6). De ce fait, certains parents en Haïti n'ont d'autres choix que d'adopter la loi de la survie, nonobstant de leur niveau de connaissance des lois et conventions.

4.4 LA PRÉSENCE DE L'AIDE INTERNATIONALE EN HAÏTI

Le nombre d'ONG étrangères en Haïti est considérable, surtout depuis le tremblement de terre de janvier 2010. Ces organisations non-gouvernementales et gouvernementales ont joué et jouent un rôle considérable dans la « reconstruction » du pays. Néanmoins, certains participants ont révélé que le fonctionnement de ces dernières cause certains désagréments, tant pour les Haïtiens que les ONG locales. Cette section vise à mettre en lumière leur regard

sur la présence de l'aide internationale en Haïti et l'impact de cette dernière sur leur travail auprès des enfants en domesticité et de leur famille.

4.4.1 La pratique « top-down » des ONG étrangères

Les participants qui travaillent auprès des communautés reculées sont aux premières loges pour constater les effets de la pratique dite « top-down » des ONG étrangères. Selon deux participants, les organisations étrangères qu'ils côtoient ont l'habitude d'aborder les problèmes sociaux et d'y trouver des solutions, sans prendre le temps de consulter les communautés et de comprendre leur fonctionnement :

[...] y'a plusieurs communautés qui sont dans le besoin, vous arrivez comme ça comme étrangère, vous voulez aider parce que votre cœur est sensible, eh bien vous aller avoir beaucoup de choses à faire, parce que vous avez déjà une vision de de pays avancé, donc cette communauté devrait être de telle façon, il devrait y avoir ceci, il devrait y avoir cela, mais qu'est-ce qu'elles ont déjà, qui n'a peut être pas la même forme que la tienne, mais qui donne les mêmes résultats, donc les gens vont vous dire on a besoin ceci, on a besoin cela, revenez après trois ans, c'est fermé, ils vous ont dit oui, parce qu'ils avaient besoin, ils vous ont dit oui, mais si vous les aviez amené à penser, à réfléchir exactement, si vous n'étiez pas pressé, si vous aviez demandé exactement ce qu'ils ont besoin, vous entendez, vous écoutez, rester la bouche fermée et écouter parce que c'est une communauté quand même, ce sont des gens qui ont une habitude de vie (participante 6).

Selon la participante 6, les ONG locales et internationales devraient, dans une perspective de développement durable, établir des espaces de dialogue dans les communautés afin que les habitants parviennent à réfléchir par eux-mêmes aux problèmes de leur communauté ainsi qu'aux solutions à y apporter. Selon elle, cette façon de faire fait souvent défaut :

Parce que, on a une situation en Haïti où les gens ne pensent pas que vu que par exemple à chaque problème en Haïti, l'aide internationale se pointe avec la nourriture, etc. Mais pour moi, je préfère par exemple que, même si les gens souffrent, je crois que c'est de leur souffrance qu'ils vont arriver [...] à une solution. Si a chaque fois qu'il y a un problème, tu nous donnes, ça ne nous aide pas à réfléchir, ni en tant que peuple, ni en tant que personne (participante 6).

Cette même participante a souligné l'importance de respecter l'autonomie du peuple haïtien. Le participant 9 partageait son avis : « [...] je travaille dans des structures caritatives, ONG, gouvernementales, mais pour moi, on peut quand même appuyer [les gens des communautés],

mais quand même, pour moi c'est, de permettre aux personnes, aux familles, aux communautés, de pouvoir lutter de par elles-mêmes, de par elles-mêmes ». Selon ce dernier, les membres des communautés en Haïti devraient pouvoir se prendre en main et s'entraider à leur manière, sans que les ONG étrangères et locales aient à leur dicter une façon de faire particulière.

4.4.2 Le fonctionnement des bailleurs de fonds

Un des entretiens a révélé un sentiment d'impuissance face au fonctionnement des bailleurs de fonds. Ces derniers demandent des résultats tangibles et rapides afin de satisfaire les exigences des donateurs. Cette manière de faire fait fausse route selon la participante 6 : *« parce que vous travaillez avec des êtres humains, vous devriez visiter, comprendre, parler, communiquer, ça n'est pas seulement donner de l'argent comme si, ça va s'arranger, non c'est pas comme ça, l'argent ne « fixe » pas les choses »*.

Les organisations qui sont redevables aux bailleurs de fonds voient leur travail auprès des communautés grandement complexifié, puisqu'elles sont amenées à prendre des mauvaises décisions aux dépens de la population. Selon la participante 6, les bailleurs de fonds devraient laisser le temps aux organisations sur le terrain de réfléchir *avec* les membres de communautés et non *pour* eux :

Non parce que les communautés quand même, ce sont des gens qui ont une habitude de travailler, donc pour, ils avaient l'habitude d'aller comme ça et pour les tourner un peu, pour les porter à réfléchir dans une autre direction, c'est pas une année, deux ans, ça prend du temps, et là les bailleurs n'aiment pas. [...] donc les gens vraiment sont disponibles à apprendre, à changer, si par exemple on collabore et on respecte ce qu'ils ont déjà comme vécu, ce qu'ils ont déjà comme façon de voir, de travailler, etc.

Bien que seule la participante 6 s'est exprimée sur le fonctionnement des bailleurs de fonds, il est important de souligner que tous les participants rencontrés dépendent de leur financement.

4.4.3 L'impact du passage des ONG étrangères dans les communautés

Une autre difficulté du travail des organisations dans les communautés reculées est l'impact du passage des ONG étrangères dans certaines zones en Haïti. Selon un des participants, les membres des communautés rencontrés dans le cadre de son travail sont parfois sceptiques et

méfiant face aux pratiques des ONG, qui elles, jouissent de moins en moins d'une bonne réputation au pays. Pour une participante, ces organisations font parfois beaucoup de dommages en pensant bien faire, en habituant les membres des communautés à attendre qu'elles mobilisent les ressources afin d'améliorer leurs conditions de vie au lieu de le faire par eux-mêmes. Selon elle, il est beaucoup plus facile pour son organisation de travailler auprès des communautés qui n'ont jamais reçu la visite d'ONG dans le passé :

Les communautés étaient, vous allez voir par exemple que, les communautés qui n'ont pas été, qui n'ont pas reçu la visite de ces organismes, des organisations, ce sont des communautés avec qui on peut commencer à travailler facilement. Parce qu'ils ont l'habitude de travailler eux-mêmes, elles-mêmes, parce qu'elles ont l'habitude de compter sur leurs propres capacités, etc. Mais les autres, les communautés qui ont reçu la visite, et qui travaillent, d'où les institutions, ont travaillé, vous n'aurez pas de résultats (participante 6).

Selon certains participants, ce genre d'impact mine les principes de solidarité, d'entraide et de charité naturels encore présents dans certaines communautés en Haïti. La participante 6 s'est ainsi désolée de ce constat : « *cette situation a un impact direct contrairement à ce que les gens pensent, sur les communautés, et sur les progrès qu'on pouvait avoir avec les enfants...* ». Le participant 2 a pour sa part exprimé une inquiétude face à l'impact des ONG dans les communautés, en s'appuyant sur le fait que de plus en plus, les gens s'adressent à ces organisations pour leurs problèmes et non aux dirigeants haïtiens :

[...] la réalité est que l'argent, les ressources se trouvent auprès des ONG en Haïti mais aussi de, pour que ce soit durable, il faut avoir l'intervention de l'État dans les communautés donc nous encourageons les communautés à influencer les politiques et les décisions des autorités étatiques.

Selon les participants s'étant exprimés sur l'impact des ONG étrangères dans les communautés en Haïti, il devrait être incontournable pour ces organisations de travailler en partenariat avec les ONG locales et le gouvernement haïtien, puisque ce sont ces derniers qui resteront en Haïti lorsqu'elles plieront bagages.

4.4.4 Le manque de collaboration entre les ONG étrangères et le gouvernement haïtien

Selon trois participants, la grande majorité des ONG étrangères qui s'installent en Haïti ne travaillent pas en collaboration avec le gouvernement haïtien. Selon eux, des milliers

d'organisations en Haïti ne sont pas enregistrées auprès du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe en tant qu'ONG œuvrant sur le territoire, ni ne partagent leur rapport d'activités aux dirigeants du pays. Un des participants a résumé leurs propos :

[...] c'est un des problèmes on dit y'a plus de 4000 ONG en Haïti, pas moins de 400 sont enregistrées, comment vous voulez, alors vous avez, y'a [...] plus de 4000 ONG en Haïti pas plus de 400 qui sont enregistrées, et c'est, c'est 3600 combien et ils ont beaucoup d'argent, vous voyez, vous n'avez même pas d'idée de ce qu'il fait dans le pays, vous n'avez même pas aucune idée de ce qu'ils font dans le pays! (participant 1).

La participante 6 s'est dite inquiète du fait que la plupart des ONG étrangères qui s'installent en Haïti choisissent en toute liberté de l'orientation de leurs activités, mission et objectifs sans que le gouvernement haïtien n'ait un mot à dire sur leur programme d'aide :

Une institution qui travaille dans l'éducation et qui arrive en Haïti comme ça, et qui met en place une école, qu'est-ce que ça veut dire? Une école, par exemple pour avoir une, une génération après vingt ans quinze ans, tu ne peux pas donner n'importe quoi à apprendre à l'enfant, il faut quand même un [...] curricula qu'il faut suivre, même si tu peux ajouter d'autres choses là-dedans, ok pas de problème, mais il faut un plan, tu ne peux pas venir comme ça et travailler, parce que les enfants sont pauvres, tu peux faire beaucoup plus de dégâts, et c'est ce qui arrive.

Le participant 2 a quant à lui déploré le fait que les ONG étrangères qui viennent travailler en Haïti le font généralement sans réelle coordination avec les organisations présentes sur le terrain :

[...] nous les, ceux qui disent qui travaillent dans développement entre guillemets et et, chacun travaille dans son petit coin là, chacun travaille dans son petit coin, y'a pas d'action coordonnée entre les acteurs et pour travailler en synergie. C'est une dispersion complète de ressources et ça fait que, l'efficacité c'est difficile à [...] être efficace.

Selon les trois participants qui se sont exprimés sur la présence des ONG étrangères en Haïti, ce serait aux dirigeants haïtiens de prendre le contrôle de l'aide internationale au pays. Pour le moment, les participants s'entendent pour dire que le manque de collaboration des ONG étrangères avec le gouvernement haïtien ne fait qu'affaiblir ce dernier. La participante 6 s'est dite désolée de constater la situation actuelle :

Il n'y a pas de contrôle! Il n'y a pas de contrôle! Qui fait qui? Qui qui font quoi? Et à ce moment là, est-ce qu'on peut mettre tout sur le dos du gouvernement ou bien de

l'État haïtien... Qui sont les coresponsables? Qui donne de l'argent, et à qui? Pour faire quoi? [...] Le gouvernement doit s'en charger, de dire à telle institution où vous devriez aller travailler, là où il y a le plus de problèmes, et je veux voir vos résultats, c'est le devoir du gouvernement, qui n'est pas fait, et ça, la société civile ne peut pas le faire, c'est l'État qui doit le faire, c'est pour ça que je te dis qu'en renforçant l'État, on aura de très bons résultats.

Pour finir, les entretiens ont permis de constater que les ONG locales, les communautés et les organisations (gouvernementales ou non) étrangères gagneraient à travailler en partenariat et selon le rythme de la population aidée, dans une perspective de développement durable.

4.5 LES SOLUTIONS ENVISAGÉES PAR LES PARTICIPANTS

Les solutions face aux obstacles inhérents à l'intervention auprès des enfants en domesticité en Haïti ont émergé de tous les entretiens. Ces solutions s'appliquent tant en amont, auprès des communautés reculées d'où proviennent les enfants en domesticité, qu'en aval, auprès des enfants en domesticité et leur famille d'accueil.

4.5.1 Le travail en amont

Il fut mentionné plus haut que les principales causes de la domesticité infantile sont la pauvreté économique et le manque d'infrastructures sanitaires et sociales dans les communautés reculées. Selon l'ensemble des participants, il faudrait retourner à la source du problème pour enrayer la pratique de la domesticité infantile :

[...] il faut retourner à la source, il faut faire un back, allez là où sont les problèmes. Cela veut dire s'il y a des structures, on parle de la décentralisation, s'il y a des structures, il y a tout ce qu'il faut dans les villes de province les enfants n'auront pas le besoin de venir à Port-au-Prince! (participante 10).

Certains participants ont indiqué que la solution pour éradiquer la domesticité infantile en Haïti se trouve dans la création d'emploi et la mise en place d'infrastructures dans les communautés reculées :

[...] c'est à travers la mise en place, la répartition des ressources nationales, des ressources nationales, euh, une meilleure répartition pour pouvoir mettre en place des infrastructures éducationnelles, sanitaires euh, de création d'emplois aussi, parce que dans les communautés rurales il n'y a pas d'emploi qui est créé. Les emplois sont créés très faibles et c'est très, en terme de quantité très très faible aussi, c'est 5 à 10

personnes. C'est de créer, faciliter la création d'emplois, donc la formation, y'a la main-d'œuvre qui est qualifiée et qui pourrait être utilisée par l'entreprise. C'est faciliter et encourager la culture d'entreprise. Et que les familles peuvent gagner leur vie à la sueur de leur front, et c'est ça qui pourrait assurer un meilleur lendemain (participant 9).

D'autres participants croient plutôt à une approche d'organisation communautaire, qui prévoit collaborer avec les communautés dans une démarche d'autonomisation (reprise de pouvoir, offre de formations, diffusion d'informations au sujet de leurs droits, etc.) et ce, pour une durée définie. Certains participants ont ainsi expliqué les éléments importants à considérer lorsqu'ils font de l'organisation communautaire au sein des communautés reculées en Haïti. Selon eux, cette approche demande, entre autres, de respecter la culture locale de chaque communauté, de respecter le rythme des membres des communautés, de croire en leurs capacités et compétences ainsi que de les considérer comme des collaborateurs. Ce qui suit sont des exemples de projets en organisation communautaire menés par les participants.

D'abord, il est important de prendre connaissance des particularités de la communauté avant de s'y introduire afin de procéder à une intervention d'organisation communautaire. Selon la participante 6, ce processus est long mais nécessaire :

[...] on va dans les communautés, on explique, ils expliquent, on retourne, on rencontre d'autres gens, dans les communautés, pour essayer de voir la culture qui existe, par exemple quelle est, quelle est la culture de cette zone, même si c'est une communauté haïtienne, cette communauté est spécifique à sa propre culture, même si les les les problèmes sont communs à la base, mais les différences au niveau des groupes sont énormes, et ça, il faut y aller vraiment écouter les gens, de façon informelle.

Après cette première prise de contact, les participants qui favorisent l'approche d'organisation communautaire ont plusieurs cordes à leur arc. Selon les besoins énoncés par les membres de la communauté rencontrés, on peut par exemple favoriser la mise en place d'un réseau de soutien entre les différentes écoles d'une commune et/ou une formation pour les enseignants et les directeurs d'école. Aussi, on prévoit une formation auprès des gens de la communauté sur la protection de l'enfance, en souhaitant qu'un comité à ce sujet se crée au sein même de la communauté :

[...] là on a un groupe, après peut-être des séances d'informations, qui décident eux-mêmes de [...] s'engager dans cette lutte de protection des enfants au niveau des communautés, et ce noyau-là est important pour nous, parce que quand nous allons laisser cette communauté, c'est ce groupe avec qui on travaille qui doit assurer la relève, parce que quand on travaille dans une communauté, nous savons que c'est pour une durée limitée (participante 6).

Si les problèmes d'une communauté sont plutôt d'ordre économique, on peut favoriser la mise sur pied d'une mutuelle de solidarité ou offrir aux paysans les services d'un technicien agronome afin d'améliorer leurs rendements agricoles.

Enfin, le travail d'organisation communautaire implique aussi l'aspect de la défense des droits. Les parents biologiques doivent comprendre pourquoi ils ont à faire le choix d'envoyer leur enfant vivre en domesticité. Ainsi, un travail de sensibilisation sur les causes profondes de la domesticité infantile en Haïti est mené dans les communautés :

[...] les parents ne devraient pas vraiment se tracasser pour envoyer leur enfant à l'école, l'école devrait être gratuite. Maintenant il faut amener les gens à réfléchir pourquoi est-ce que c'est pas gratuit? Combien d'argent qui est entré dans les caisses de l'État, qu'est-ce qu'on a fait avec? Pourquoi est-ce qu'on n'a pas pensé, c'est ça qu'il faut amener des gens des communautés (participante 6).

De plus, on encourage les gens des communautés à faire pression sur les autorités afin que les lois soient appliquées et leurs droits reconnus :

Si la population qui est concernée ne connaît pas ces lois, s'ils n'ont pas des représentants qui connaissent ces lois et qui veulent vraiment un changement etc., rien ne va arriver! Rien ne va arriver parce que les lois existent, donc euh ce qu'on fait on travaille avec les communautés, on leur donne ces informations, on leur donne les informations concernant leurs députés, leurs sénateurs, leurs représentants locaux, on leur donne ces informations. On explique le rôle et les responsabilités de ces personnes, comment ils sont payés, et votre responsabilité aussi concernant, donc euh, les gens ont besoin de ces informations-là, et comme ça ils savent quelles informations poser, ils savent où aller en cas de problème (participante 6).

Le travail d'organisation communautaire signifie aussi de sensibiliser les membres des communautés à l'importance de la protection de l'enfance, afin de venir à bout de la domesticité infantile. Les participants qui œuvrent au sein des communautés reculées d'où proviennent les enfants en domesticité souhaitent que leurs membres des communautés fassent, eux aussi, un travail de vigilance :

Le travail de vigilance de dire ok si vous passez une semaine, deux semaines, vous voyez un enfant absent près de chez vous, va parler aux parents de dire « où est passé l'enfant? » c'est ce que nous encourageons, ce travail de vigilance va faire en sorte qu'il y ait un système de contrôle social sur... aussi, les communautés c'est la solidarité aussi (participant 2).

Selon la participante 6, il existe déjà une certaine forme de contrôle social dans les communautés reculées en Haïti, qui pourrait servir de base pour la mise en place d'un tel système de vigilance. De ce fait, plusieurs participants étaient convaincus de l'importance de travailler à partir des ressources déjà existantes en Haïti afin de toucher davantage les gens des communautés :

Il faut, pour moi, se baser aussi sur, sur ce qu'on a comme culture, il faut se baser sur ça, et non pas prendre ce qui est arrivé à l'extérieur, parce que ce sont des pays qui sont déjà avancés, et qui travaillent sur des normes selon leur niveau d'avancement, mais nous n'en sommes pas là encore, donc qu'est-ce qu'on a comme, comme balise sociale informelle dans laquelle on peut puiser pour combattre cette pratique? Il faut aller puiser là-dedans (participante 6).

Enfin, les participants qui font de l'organisation communautaire ont tous mentionné que les gens des communautés reculées sont persévérants et pleins de ressources. Il suffit de travailler à partir de leurs compétences afin de trouver la clé du succès de l'intervention en organisation communautaire :

Les gens même s'ils sont pauvres savent ce qu'ils veulent. Et cette histoire de, de capacity building, bâtir des capacités, bla bla bla « ils n'ont pas de compétences, ils n'ont pas d'expériences », qu'est-ce que ça veut dire? Vous prenez un parent qui ne travaille pas, qui élève ses cinq enfants, qui travaille, qui fait travailler sa matière grise pour voir comment leur donner à manger trois fois par jour, comment jongler avec la vie de tous les jours, et vous ne voyez pas leurs capacités? [...] Donc euh, on s'organise, via des méthodes vraiment qui facilitent le dialogue, pour que les personnes puissent comprendre que, le progrès que tu cherches est en toi, donc tu peux vraiment faire des choses extraordinaires parce que tu as cette capacité (participante 6).

Pour finir, l'approche d'organisation communautaire prônée par ces participants implique de voir les gens des communautés comme des collaborateurs et non comme des personnes ayant besoin d'aide. Bien que cette approche demande des efforts de part et d'autre, les participants la considèrent comme étant la solution pour venir à bout des causes de la domesticité infantile au pays.

4.5.2 Le travail en aval

Alors que l'ensemble des participants a mentionné qu'il est essentiel de travailler en amont pour mettre fin à la pratique de la domesticité infantile, certains d'entre eux ont tout de même évoqué quelques solutions afin d'améliorer les conditions de vie des enfants en domesticité.

La participante 5 a ainsi plaidé pour un plus grand nombre de centres d'accueil pour les enfants ayant vécu en domesticité, en soulignant l'importance de la réinsertion familiale :

Il faut que ça, il faut que la réinsertion face partie du programme parce que c'est pas assister l'enfant pendant un temps, mais il faut la recherche parentale, parce que ce ne sont pas des orphelins, même quand, peut-être quand ils sont en domesticité y'en a qui perdent leurs parents qui deviennent des orphelins, mais c'est mieux quand ils savent que, voilà ce qu'il s'est passé, qu'ils ont une histoire parce que sinon ça reste, ça reste un problème pour l'adaptation de l'enfant.

D'autres participants ont plutôt témoigné de l'influence de la religion en Haïti, qui pourrait servir d'outil dans la lutte contre la maltraitance des enfants en domesticité. Selon eux, les pasteurs et les prêtres pourraient utiliser leurs sermons pour sensibiliser les gens et les encourager à ne pas maltraiter ces enfants. Dans le même ordre d'idées, certains participants ont mentionné le conte *Ti Saintanize* de Maurice Sixto, qui raconte le quotidien d'une enfant en domesticité. Selon eux, un grand travail de sensibilisation est fait grâce à ses paroles :

[...] par exemple Maurice Sixto à travers ses dires a rendu beaucoup de services à la société. Beaucoup beaucoup de services tu vois? Un seul être. Il a décrit le système et ça permet à chaque fois de prendre conscience de comment ça fonctionne. Comment c'était et quelles améliorations on doit y apporter, tu vois? (participant 9).

Au sujet de la maltraitance des enfants en domesticité, la participante 10 a mentionné que les parents d'accueil doivent trouver une alternative à la violence envers ces enfants :

[...] on doit changer cette culture et la remplacer par une autre, et puis donner aussi une alternative [...] aux parents, aux éducateurs, quelle est l'alternative? Je suis habituée à être battue et à battre. Maintenant, si je ne dois pas faire ça, donne-moi une autre alternative. Et c'est là aussi le problème. Punir mais quelle punition? Quelle est la meilleure façon de punir un enfant, sans le blesser, sans lui commettre du tort? Ça aussi c'est important, c'est l'université qui doit produire ça, en fonction ou bien, les sociologues aussi, en fonction de notre mentalité, de notre culture, je ne peux pas

prendre la culture canadienne et puis venir avec ça et puis greffer ça sur Haïti, ça ne marche pas.

Une autre participante a quant à elle mentionné organiser des rencontres dans les écoles de Port-au-Prince, afin de rencontrer les enfants en domesticité et/ou les enfants biologiques des familles d'accueil et les sensibiliser aux impacts négatifs de la maltraitance. Selon elle, les enfants biologiques de la famille d'accueil peuvent devenir des alliés pour les enfants en domesticité. D'ailleurs, lors de ces rencontres, les numéros de téléphone de l'IBESR et de la BPM sont distribués à tous les enfants afin qu'ils les aient sous la main en cas de besoin.

En plus de lutter contre la maltraitance, une des participantes a estimé qu'un travail de sensibilisation est à faire auprès des parents d'accueil afin qu'ils autorisent l'enfant en domesticité à participer aux activités conçues pour lui par certaines organisations. Au-delà d'être traités avec respect, ces enfants ont d'autres besoins qui sont, pour le moment, non répondus :

[...] si l'enfant a besoin de faire des réunions, vous [les parents d'accueil] pouvez donner l'accès, d'aller aux réunions, de faire des jeux, de changer, de faire comprendre que c'est un enfant normal, vous n'êtes pas différent, seulement, on vous a fait comprendre que vous êtes différent, vous n'êtes pas différent, vous êtes un enfant comme tous les autres enfants, besoin de discuter, de dire ce qui ne va pas, ce qui fait mal, etc. de changer l'aspect des choses (participante 4).

Enfin, certaines organisations venant en aide aux enfants en domesticité ont décrété le 17 novembre comme étant la *Journée nationale contre la pratique des restavèks*, et se servent de cette journée pour sensibiliser la population au sort de ces enfants. À cette occasion, des milliers d'enfants en domesticité marchent dans les rues de Port-au-Prince, accompagnés des organisations qui leur viennent en aide.

Que ce soit avec des efforts menés en amont ou en aval du phénomène de la domesticité infantile, les participants rencontrés ont à cœur le bien-être des enfants, et tentent par tous les moyens possibles de trouver des solutions à leurs besoins les plus criants.

CHAPITRE 4: LA DISCUSSION DES RÉSULTATS

Le chapitre présent se veut un approfondissement de l'analyse des données récoltées grâce aux entretiens effectués lors de mon séjour de recherche en Haïti, en juillet 2014. Les thèmes de la présentation des résultats, issus des propos des participants, seront analysés selon le cadre théorique critique et mis en lien avec les informations présentées dans la problématique.

Afin de répondre à mon objectif de recherche, soit de prendre connaissance des obstacles auxquels sont confrontées les organisations venant en aide aux enfants en domesticité en Haïti, je me suis rendue à Port-au-Prince, pour une durée d'un mois. J'y ai alors rencontré dix acteurs sociaux – tous Haïtiens – travaillant auprès d'organisations venant en aide aux enfants en domesticité et leur famille d'accueil ou biologique. Tel que mentionné dans le chapitre méthodologique, la posture épistémologique critique dans laquelle je m'inscris en tant que chercheure soutient que certaines valeurs influencent ma compréhension du phénomène étudié. Une de ces valeurs est l'égalité, traduite lors des entretiens auprès des participants. Ces derniers ont toujours été, à mes yeux, les experts quant au phénomène de la domesticité infantile en Haïti ainsi qu'aux obstacles liés à l'intervention dans ce domaine. Un travail de réflexivité sur ma présence en Haïti – en tant que Canadienne venant interroger des Haïtiens sur un phénomène national; en tant que chercheure universitaire; en tant que mère; et en tant que travailleuse sociale – fut constant et permit de me recentrer sur mon désir profond de m'effacer afin de donner la voix aux témoignages des acteurs sociaux sur les tribulations du travail auprès des enfants en domesticité et leur famille.

La plupart des participants rencontrés sont à la tête des ONG, alors que deux participants y travaillent en tant que travailleur social. Sur les dix participants, huit d'entre eux œuvrent auprès d'organisations locales et deux sont à la tête de la filiale haïtienne d'ONG étrangères. Mon échantillon couvrait les principaux niveaux d'intervention auprès des enfants en domesticité en Haïti, situés en aval (auprès des enfants en domesticité et leur famille d'accueil), en amont (dans les communautés d'où proviennent les enfants en domesticité et leur famille biologique) ainsi que dans les centres d'accueil d'enfants ayant vécu en domesticité. Les organisations où les participants travaillent sont, pour la plupart, basées dans

le département de l'Ouest (où se trouve Port-au-Prince). Seulement deux des organisations visitées sont établies dans d'autres départements (Centre et Sud-Est).

Il convient alors de constater que l'échantillon ne peut représenter l'ensemble des efforts menés auprès des enfants en domesticité en Haïti, qui est divisée en dix départements. Aussi, bien qu'il soit difficile de trouver le nombre exact d'organisations venant en aide aux enfants en domesticité en Haïti, le nombre restreint de participants rencontrés permet uniquement de rendre compte des principaux obstacles vécus par ces derniers, et non par l'ensemble des organisations présentes au pays. Partant de ce constat, il serait pertinent d'élargir le bassin d'échantillon, tant au niveau du nombre que du positionnement géographique, afin d'être en mesure de généraliser les résultats. Une étude comparative pourrait aussi être menée afin d'évaluer si les obstacles mentionnés dans le cadre de cette recherche sont uniquement subis par les organisations dont la mission est liée aux enfants en domesticité ou si d'autres organisations haïtiennes partagent les mêmes difficultés.

Il ressort de l'analyse des entretiens que les organisations venant en aide aux enfants en domesticité en Haïti font face à plusieurs obstacles dans le cadre de leur travail. Ces derniers étant liés aux différentes perceptions de la domesticité infantile, au fonctionnement de l'État haïtien (pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire) ainsi qu'à la présence de l'aide internationale en Haïti. Alors que les deux derniers obstacles s'inscrivent aisément dans le cadre théorique critique, le premier – portant sur les perceptions du phénomène – se prête difficilement à une telle analyse. Néanmoins, les données liées à cet obstacle sont pertinentes et permettent une meilleure compréhension du phénomène de la domesticité infantile, des différentes conceptions de ce dernier au sein de la population haïtienne ainsi que du contexte dans lequel les participants rencontrés travaillent.

Ce chapitre présente donc une analyse des données portant sur les perceptions du phénomène de la domesticité infantile, suivie d'une lecture critique des données liées à l'État haïtien et à l'aide internationale. Finalement, les liens entre la présente recherche et la pratique du travail social international sont élucidés.

Les caractéristiques des enfants en domesticité et leur impact sur le travail d'intervention

Les caractéristiques des enfants en domesticité abordées dans les entretiens correspondent avec celles élaborées dans le premier chapitre, portant sur la problématique. La présente recherche met en évidence les incidences de ces caractéristiques sur le travail des participants dans la lutte contre la domesticité infantile.

Tel que convenu dans la problématique, il n'y a toujours pas de nombre officiel pour mesurer l'ampleur de la domesticité infantile en Haïti. Les entretiens ont démontré que le manque de données officielles a un impact négatif dans la lutte contre la domesticité infantile. En effet, il n'est actuellement pas possible pour les organisations de savoir si leurs efforts menés auprès des communautés reculées pour venir à bout de la domesticité infantile sont efficaces ou si le nombre d'enfants en domesticité est en augmentation. De telles données permettraient l'élaboration de la méthode d'évaluation d'impact, utilisée en développement international, afin de savoir si les interventions conduites par les organisations sur le terrain sont pertinentes et efficaces (Baker, 2000; Gertler, Martinez, Premand, Rawlings et Vermeersch, 2011).

Les entretiens ont démontré que les enfants en domesticité proviennent de familles en situation d'extrême pauvreté économique des communautés reculées d'Haïti. Ces résultats confirment les nombreuses études menées à ce sujet (Cooper, Diego-Rosell et Gogue, 2012; FAFO Institute for Applied International Studies, 2002; OIT, 2004; OIT, 2002; ONU, 2009; Thorsen, 2012). La présente recherche démontre que cette situation de pauvreté économique complexifie la réinsertion familiale des enfants ayant vécu en domesticité. En effet, il fut révélé lors des entretiens que la majorité des parents biologiques d'enfants en domesticité ignore le traitement réservé à leur enfant. Certaines organisations sensibilisent donc les parents des communautés reculées sur les conditions de vie des enfants en domesticité, et accompagnent ceux qui souhaitent récupérer leur enfant. Les entretiens ont démontré qu'il est difficile pour les organisations de composer avec le dilemme moral dans lequel les parents se trouvent alors; bien qu'ils souhaitent récupérer leur enfant, ces parents réalisent qu'ils seront à nouveau responsables de son bien-être, malgré leur situation de pauvreté économique les ayant préalablement forcé à choisir la domesticité.

Les entretiens ont rapporté le fait que les enfants sont envoyés en domesticité auprès de familles économiquement pauvres, tel que mentionné par plusieurs observateurs (Cooper, Diego-Rosell et Gogue, 2012; FAFO Institute for Applied International Studies, 2002; OIT, 2002; Restavèk Freedom, 2011; Vision mondiale, 2012). Cette nouvelle particularité du phénomène de la domesticité infantile entraîne des complications pour les organisations qui travaillent auprès des enfants en domesticité. En effet, les parents d'accueil exigent parfois que leurs propres enfants bénéficient aussi des services offerts par ces organisations, puisqu'ils souffrent des conséquences de la pauvreté économique au même titre que l'enfant en domesticité.

À la lumière des entretiens, un des obstacles du travail auprès des enfants en domesticité réside dans le fait que ces derniers passent la grande majorité de leur journée attirés aux tâches domestiques de leur maison d'accueil. Ils ont donc peu de temps pour fréquenter les organisations qui tentent d'améliorer leurs conditions de vie et alléger leur quotidien. Lorsqu'un enfant en domesticité arrive enfin à se libérer de ses tâches, il arrive que les parents d'accueil ne l'autorisent pas à participer aux activités de ces organisations, par peur qu'il les dénonce, sachant qu'il est officiellement interdit d'avoir un enfant en domesticité en Haïti.

La domesticité infantile égale-t-elle « restavèk »?

Il fut partagé par tous les participants que la définition d'un enfant en domesticité en Haïti comprend les éléments suivants; recrutement, déplacement, exploitation et discrimination. Un enfant en domesticité en Haïti est un enfant qui est confié, par ses parents ou un intermédiaire, à une famille d'accueil afin qu'il y effectue les tâches domestiques, en échange d'une meilleure qualité de vie. Cet enfant est discriminé, tant par sa famille d'accueil que par son voisinage, et est exploité dû à l'ampleur des tâches auxquelles il est affecté. Ces éléments concordent avec ceux avancés par Lubin (2002) présentés dans la problématique. Il fut constaté, lors des entretiens, qu'il n'y a pas de consensus sur la définition de la domesticité infantile en Haïti, tant au niveau de l'État que des organisations œuvrant dans le domaine.

Aux yeux de certains en Haïti, la définition d'un enfant en domesticité doit uniquement comprendre les notions de déplacement et de recrutement, sans égard au traitement. À ce sujet,

il semble qu'une confusion règne quant à la différence terminologique des termes « domesticité infantile » et « *restavèk* », tous deux utilisés pour désigner un enfant ayant été déplacé et/ou recruté hors de sa famille. Ainsi, bien que les entretiens aient clairement démontré que les enfants en domesticité en Haïti sont victimes d'exploitation et de discrimination, certains participants ont émis des nuances face au terme « *restavèk* »; ce dernier pouvant autant désigner un enfant vivant en domesticité qu'un enfant confié auprès d'une famille autre que la sienne, sans qu'il n'y subisse de mauvais traitements et ce, malgré le fait qu'il soit assigné aux tâches domestiques de la maison.

Abolitionniste ou régulationniste?

Les deux participants qui ont émis des propos attribuables à la doctrine régulationniste étaient d'avis qu'il faut abolir la maltraitance des enfants en domesticité. Pour ces participants, il est impossible d'éradiquer la pratique de la domesticité infantile en Haïti, puisqu'il y aura toujours des parents qui enverront leur enfant vivre au sein d'une autre famille. Toutefois, cet enfant ne devrait pas subir de discrimination et/ou d'exploitation. Pour les autres participants, la pratique de la domesticité infantile doit être abolie, puisqu'elle est basée sur le principe que l'enfant doit travailler au sein de sa famille d'accueil, ce qu'un enfant ne devrait normalement pas avoir à faire. Il semble donc avoir deux écoles de pensées concernant la domesticité infantile en Haïti. Pour l'une, les enfants envoyés en domesticité ne doivent plus subir de maltraitance, mais peuvent tout de même être attirés aux tâches domestiques de la maison, en échange de l'hospitalité des parents d'accueil. Pour l'autre, la pratique de la domesticité infantile, qui consiste à accueillir un enfant sous son toit et le faire travailler sous prétexte d'aider sa famille biologique, est à abolir, qu'il soit maltraité ou non.

Bien que la plupart des participants se réclamait abolitionniste, certains ont émis quelques nuances sur leur position, en affirmant qu'avec les conditions de vie actuelles des familles dans les communautés reculées, la domesticité est parfois une porte de sortie pour les enfants. Les propos des participants correspondent à l'ambiguïté qui règne en Haïti au sujet de la domesticité infantile : alors que cette pratique est officiellement répressible et illégale, nombreux sont ceux qui croient qu'un enfant est parfois mieux de vivre en domesticité – avec

tout ce que cela implique – plutôt que d'évoluer au sein de sa famille biologique dans une situation de pauvreté extrême.

Les causes de la domesticité infantile : le principe des poupées russes...

Les entretiens ont révélé que les causes de la domesticité infantile observées par les participants sont les mêmes que celles mentionnées dans la littérature; les deux principales étant la pauvreté économique des familles et le manque d'infrastructures de base dans les communautés reculées (Cooper, Diego-Rosell et Gogue, 2012; FAFO Institute for Applied International Studies, 2002; OIT, 2004; OIT, 2002; ONU, 2009; Thorsen, 2012).

De tous les participants, seulement trois se sont interrogés à savoir pourquoi y a-t-il autant de pauvreté économique dans les communautés reculées en Haïti. L'analyse des données selon la perspective théorique critique prend ici toute son importance, puisqu'elle permet de trouver réponse à cette question dans les dimensions sociale, historique, politique, économique et culturelle du contexte dans lequel le problème social baigne (Renaud et Sintomer, 2003). Grâce à cet exercice, l'analyse critique met en évidence les mécanismes d'oppression qui exercent un pouvoir sur certains groupes de population, tels que les paysans haïtiens.

Les parents des communautés reculées en Haïti ne sont pas artisans de leur propre malheur; ils subissent les contrecoups des points tournants de l'histoire d'Haïti. D'abord, les communautés reculées sont défavorisées par rapport à la capitale et ce, depuis l'indépendance en 1804. À cette époque, les paysans – pour la plupart anciens esclaves – choisirent de cultiver la terre pour leur propre consommation, et non dans l'unique but d'en faire profit (Ferguson, Girault, Lawless et MacLeod, s.d). Ce sont les dirigeants qui en tirèrent les bénéfices, en taxant lourdement les surplus des paysans vendus au marché. Ensuite, l'occupation américaine stimula le développement économique et infrastructurel de la capitale, aux dépens des communautés reculées (Dubois, 2012). Enfin, la libéralisation des échanges et l'omniprésence des ONG étrangères en Haïti eurent des répercussions catastrophiques pour les paysans des communautés reculées, qui ont dû faire concurrence avec les denrées américaines vendues à bas prix, parfois même offertes gratuitement (Adelman, 2011; Perchellet, 2010; Smith, 2010; Zanotti, 2010). Il appert alors que les communautés reculées en Haïti sont victimes d'une

double oppression; à l'extérieur des frontières, en évoluant dans le « pays le plus pauvre des Amériques », mais aussi à l'intérieur même du pays, en ayant été abandonnées au profit de la capitale.

Selon Renaud et Sintomer (2003), la Théorie critique permet de considérer les « défauts de la vie sociale [...] comme les effets d'une structure sociale globale » (p. 12). Pour les organisations qui travaillent auprès des communautés reculées en Haïti, cette compréhension du phénomène de la domesticité infantile implique donc de s'attaquer à ses causes profondes, qui sont non seulement interdépendantes, mais aussi liées au contexte mondial, telles des poupées russes.

La faiblesse de l'État haïtien, une justification passe-partout?

Il fut constaté, à l'aide des entretiens, que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire en Haïti sont déficients et inaptes à prendre les rênes de la lutte contre la domesticité infantile. Tout d'abord, il fut dit que le manque d'écoles et de services de santé et sociaux dans les communautés reculées est non seulement attribuable au gouvernement haïtien, mais est aussi la raison première qui pousse les parents à envoyer leur enfant en domesticité. Ensuite, quelques critiques furent émises à l'égard des dispositions sur les amendes dans la *Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants* ainsi de l'inobservance des subtilités de la pratique de la domesticité infantile dans la *Loi sur la lutte contre la traite des personnes*. Par exemple, il fut mentionné lors des entretiens qu'une loi sur la domesticité infantile faciliterait grandement le travail des organisations chargées de la réinsertion familiale des enfants ayant vécu en domesticité, puisqu'elle permettrait aux intervenants de récupérer plus rapidement les documents officiels des enfants laissés chez la famille d'accueil. Or, une telle disposition existe dans la *Loi sur la lutte contre la traite des personnes*, adoptée peu avant les entretiens. L'analyse des entretiens permet donc une réflexion sur l'implication des organisations luttant contre la domesticité infantile dans l'élaboration et l'adoption de lois liées au phénomène. De tous les participants, seulement deux avaient suffisamment pris connaissance de cette nouvelle loi pour émettre des opinions à son sujet. De plus, la très grande majorité des participants a appris l'existence de la loi dans la presse, en même temps

que le reste de la population. Finalement, tous les participants ont reproché au pouvoir judiciaire son incapacité à faire appliquer ces lois, par insuffisance de moyens organisationnels et financiers et/ou par manque de volonté.

Il aurait alors été simple de conclure que les principaux obstacles à l'intervention auprès des enfants en domesticité sont dus à la faiblesse paralysante de l'État haïtien, justifiant par le fait même l'omniprésence des forces internationales gouvernementales et non-gouvernementales en son sol. Or, le cadre d'analyse critique implique une remise en question de l'ordre social et de la distribution actuelle du pouvoir (Salas, Sen et Segal, 2010). Il s'agit alors de se questionner sur les causes de l'affaiblissement de l'État haïtien, les mécanismes qui le maintiennent dans cet état et surtout ceux qui en tirent profit.

La Théorie critique propose un cadre d'analyse basé sur plusieurs structures; faits historiques, schèmes de pensées, conditions matérielles et pratiques sociales, qui expliquent dans quels contextes d'habitudes, de pression, d'attentes ou de contraintes les gens posent des actions (Cox, 1981). Gunder Frank et Cox, deux auteurs s'étant intéressés aux impacts sociaux des relations internationales, offrent certains éléments de réponses qui nous permettront de procéder à une analyse critique de la situation actuelle en Haïti, telle que nous l'aurait prescrit Horkheimer. Gunder Frank, dans sa théorie de la dépendance, affirme qu'il nous faut regarder dans les passés économique et socio-historique des « pays sous-développés » afin de comprendre les raisons du gouffre financier dans lequel ils se trouvent (Gunder Frank, 1966). Selon lui, le mercantilisme, issu du système capitaliste, a permis aux métropoles de s'enrichir aux dépens des colonies. Ces dernières, bien qu'étant maintenant affranchies, sont encore pour la plupart sous-développées (Gunder Frank, 1966). Selon l'auteur, les IFI font fausse route en croyant que l'économie des « pays sous-développés » puisse être stimulée par l'investissement de capitaux étrangers, l'implantation d'institutions et la promotion de certaines valeurs. Dans la même veine, Cox soutient que l'internationalisation des « pays sous-développés » affaiblit leurs capacités de se protéger contre les aléas de l'économie mondiale et de l'autorité des institutions transnationales (dans Griffiths, 1999). Selon Gunder Frank (1966), ces pays émergeront du sous-développement lorsqu'ils cesseront d'être sous le joug des États (et anciennes métropoles) adhérant au système économique capitaliste.

Une telle analyse se prête particulièrement bien au cas haïtien. Ancienne colonie française, Haïti fut une grande productrice et exportatrice de canne à sucre. Dès lors, les esclaves firent les frais du système impérialiste. En échange de la reconnaissance de son indépendance, Haïti dû payer une dette à la France. Selon plusieurs, cette dette serait une des causes de la déchéance économique dans laquelle Haïti se trouve encore à ce jour (Dupuy, 1989; Perchellet, 2010). Ainsi, alors que l'État haïtien devait rembourser son prêt à une banque française afin d'essayer sa dette, il ne fut jamais en mesure de construire écoles, hôpitaux et infrastructures (Edmonds, 2012). Ensuite, l'instabilité politique au 20^{ème} siècle justifia l'occupation américaine ainsi que la mise en place de plans d'ajustement structurel, qui furent dévastateurs pour l'économie haïtienne (Dupuy, 1989; Perchellet, 2010). Le second mandat d'Aristide de 2001 fut l'occasion pour les grandes puissances internationales (États-Unis, Canada, Union Européenne et les IFI) d'imposer un embargo économique au pays, qui entraîna un flux massif d'ONG étrangères au pays, se chargeant de dispenser des services – autrefois fournis par l'État haïtien – participant ainsi à son affaiblissement (Edmonds, 2012). Enfin, les catastrophes naturelles et le climat d'instabilité politique furent l'occasion pour des organisations transnationales et les IFI de s'imposer en Haïti, avec les conséquences suivantes : libéralisation des échanges, mise en place d'une zone de libre-échange et privatisation des services publics (Edmonds, 2012; Perchellet, 2010).

Il semble donc pertinent de conclure que les obstacles auxquels sont confrontés les participants rencontrés dans leur lutte contre la domesticité infantile en Haïti, qu'ils soient liés à la faiblesse du gouvernement haïtien ou à la défaillance du pouvoir judiciaire, trouvent leur réponse dans cette analyse critique de l'histoire haïtienne.

Composer avec l'aide internationale en Haïti : un effort de plus pour les ONG locales

Les entretiens ont révélé de précieuses informations quant aux obstacles liés à la présence de l'aide internationale en Haïti. D'abord, il fut mentionné que les ONG étrangères ont l'habitude de concevoir des projets de développement sans prendre le temps de consulter la population aidée et de s'assurer qu'ils correspondent à leurs besoins, ou encore mieux, qu'ils répondent à une demande émise de leur part. Cette façon de faire trouve écho dans les écrits de Wallace (2004), qui stipule que les décisions sur les projets de développement sont prises par une

poignée d'institutions clés et non par la population aidée. Selon Wallace (2004), les projets sont pensés et conçus en amont pour des questions de rapidité et d'efficacité, malgré la tendance de prétendre à une participation avec la population aidée. Cette façon de faire entraîne de lourdes conséquences, notamment celle d'empêcher la population aidée d'user de ses propres ressources et capacités dans la conception et la mise en place de projets de développement (Collier, 1996). D'ailleurs, les entretiens ont révélé que les gens des communautés en Haïti ont maintenant tendance à attendre que les ONG leur viennent en aide afin de résoudre leurs problèmes, ce qui mine les élans de solidarité naturelle autrefois présents au pays.

Un autre obstacle mis en évidence dans les entretiens est lié au fonctionnement des bailleurs de fonds, qui exigent productivité et rentabilité afin de répondre aux demandes des donateurs. Ces derniers réclament des comptes aux ONG qu'ils financent afin de s'assurer que leurs dons se traduisent concrètement en changements positifs pour la population aidée (Collier, 1996; Power, Maury et Maury, 2002; Wallace, 2004). Or, tel que mentionné dans les entretiens, les retombées des projets qui encouragent de réels changements positifs et durables sont difficilement quantifiables, puisqu'ils prennent davantage de temps et visent l'autonomisation des personnes. Comme la survie des ONG locales en Haïti dépend largement du financement des bailleurs de fonds, ces organisations consacrent temps et énergie à répondre à leurs exigences, au lieu de s'adonner à la réussite de leurs interventions. De plus, Wallace (2004) soutient que la plupart des ONG conçoit leur relation avec les bailleurs de fonds comme un partenariat, sans remettre en question leurs demandes de résultats rapides et tangibles, malgré les impacts négatifs qu'elles entraînent pour la population aidée. Ce constat correspond avec les résultats de cette recherche, où uniquement deux participants sur dix se sont montrés inquiets de savoir que les projets de développement qui aideraient réellement les familles des enfants en domesticité en Haïti ne correspondent pas à ceux exigés par les bailleurs de fonds.

Enfin, les entretiens ont mis en évidence le fait que les gens des communautés en Haïti ont pris l'habitude de s'adresser aux ONG pour leurs problèmes et non aux représentants gouvernementaux. Cette tendance est soutenue par Collier (1996), qui souligne que les ONG étrangères des « pays en développement » exécutent des projets qui devraient normalement

être accomplis par le gouvernement (services de santé et/ou d'éducation, création d'emploi, promotion de la stabilité et sécurité, construction d'infrastructures, assainissement de l'eau, etc.), ce qui entraîne une diminution des attentes de la population envers le gouvernement local et participe, par le fait même, à son affaiblissement (Collier, 1996).

Bien que les visées de la présente recherche soient modestes, cette dernière s'inscrit tout de même dans le cadre théorique critique, qui prescrit l'émergence d'un désir d'émancipation et de changement social profond (Brenner, 2009). Une telle analyse pourrait ainsi servir à outiller les organisations locales afin de sensibiliser les bailleurs de fonds sur les impacts de leurs pratiques, notamment en matière de financement.

L'aide internationale en Haïti : un cheval de Troie?

Les entretiens ont démontré que les ONG en Haïti ne collaborent pas avec le gouvernement haïtien. À ce sujet, Adelman (2011) et Zanotti (2010) soutiennent que l'aide internationale est responsable de l'affaiblissement de l'État haïtien. Selon ces auteures, Haïti dépend largement de l'aide internationale, qui persiste à financer directement les ONG sur le terrain sans passer par l'État, qualifié de trop faible. Il s'ensuit un cercle vicieux, puisque les ONG minent les capacités du gouvernement haïtien à prendre ses responsabilités face à la population, l'affaiblissant ainsi davantage (Adelman, 2011; Collier, 1996; Schuller, 2009; Zanotti, 2010). Cette façon de faire est justifiée par un désir de garantir une meilleure gestion des avoirs et de limiter la corruption (Adelman, 2011; Zanotti, 2010). Or, les ONG en Haïti, financées par les bailleurs de fonds internationaux, ont un grand pouvoir d'influence sur l'État haïtien, qui dépend complètement de leur support (Zanotti, 2010). L'État haïtien est donc à la merci des buts, visions et modèles d'affaires des ONG étrangères (Edmonds, 2012). Selon certains, les ONG sont le cheval de Troie des bailleurs de fonds institutionnels internationaux, avides de poursuivre leur réforme économique en Haïti (Edmonds, 2012; Schuller, 2009; Zanotti, 2010).

Les entretiens ainsi que la littérature portant sur la faiblesse de l'État haïtien et la présence de l'aide internationale en Haïti nous permettent – à travers une lecture critique – de remettre en question la croyance populaire selon laquelle la quasi-absence de l'État justifie l'omniprésence des ONG en Haïti. Alors que deux participants ont émis des réflexions critiques à ce sujet,

c'est l'ensemble des participants qui a affirmé subir les conséquences de l'absence de l'État et qui bénéficie du support financier des bailleurs de fonds.

Il importe alors d'aller plus loin dans la réflexion et de se questionner sur les solutions qui permettront non seulement aux organisations d'aller de l'avant dans la lutte contre la domesticité infantile, mais qui aussi aideront l'État haïtien à sortir du cercle vicieux dans lequel il se trouve. Selon Edmonds (2012), le travail actuel des ONG étrangères en Haïti fragmente la population et l'empêche de concevoir les services sociaux et de santé comme des services publics, et non comme des biens offerts par la communauté internationale. Petras (dans Edmonds, 2012) dénonce le fait que les ONG étrangères en Haïti favorisent l'implantation de « projets » et non de « mouvements », les maintenant ainsi dans la dépendance en les empêchant d'exercer des changements durables au niveau des structures. Or, si les ONG étrangères présentes en Haïti souhaitent réellement faire partie de la solution, elles ne devraient pas uniquement se contenter de répondre aux problèmes sociaux au niveau individuel et/ou collectif, mais aussi au niveau structurel (Edmonds, 2012).

Les organisations locales, une solution pour lutter contre la domesticité infantile

Plusieurs solutions sont actuellement mises de l'avant par les organisations luttant contre la domesticité infantile. L'intervention auprès des communautés reculées d'où proviennent les enfants en domesticité fut énoncée comme la plus cruciale pour mettre fin à la domesticité infantile. Certaines organisations tentent donc de s'attaquer aux causes de la pratique, en mobilisant les gens des communautés grâce à une approche d'organisation communautaire. Cette dernière consiste à cibler les communautés dont les familles sont à risque d'envoyer leurs enfants en domesticité, travailler avec les membres des communautés afin de déterminer quels sont leurs besoins (en éducation, en agriculture, en santé, etc.), sensibiliser les parents sur les conditions de vie des enfants en domesticité, instaurer des comités de protection de l'enfance au sein des communautés, mettre sur pied des mutuelles de solidarité et enfin encourager les gens des communautés à s'adresser aux autorités pour revendiquer leurs droits. Power, Maury et Maury (2002) soulignent d'ailleurs l'importance de travailler *avec* les gens des communautés afin qu'ils soient en mesure d'identifier et de répondre à leurs besoins, puisque ce sont eux qui connaissent les forces et compétences particulières à leur

communauté. Selon Zanotti (2010), le renforcement de l'État haïtien et l'amorce de changements positifs et durables au sein des communautés en Haïti ne seront possibles qu'avec ce genre d'initiatives, menées par des organisations locales réellement impliquées auprès des communautés, qui accompagnent les gens dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces organisations, telles que celles rencontrées dans le cadre de cette recherche, ont une longueur d'avance sur les organisations étrangères, puisqu'elles connaissent l'histoire d'Haïti, ont une vision d'ensemble des problèmes sociaux du pays et étant issues des communautés mêmes auprès desquelles elles travaillent, ont une responsabilité accrue envers elles (Edmonds, 2012).

L'implication pour le travail social international

Les entretiens ont permis de constater que les initiatives menées par certaines organisations correspondent en tout point à l'approche d'organisation communautaire telle que menée en travail social, sans toutefois s'identifier à la profession comme tel. Malgré le fait que ces organisations adoptent un raisonnement universel en travail social, soit d'aider les populations opprimées en les accompagnant dans un processus d'autonomisation (International Federation of Social Workers, 2015), il n'en demeure pas moins que plusieurs ont plaidé pour une meilleure considération des particularités culturelles et structurelles haïtiennes dans la lutte contre les problèmes sociaux. Par exemple, le système de contrôle social existant dans les communautés reculées en Haïti pourrait servir dans la lutte contre la domesticité, tout comme la religion, fortement influente au pays. Les entretiens ont aussi révélé qu'il ne sert à rien d'appliquer aveuglement les préceptes en matière de protection de l'enfance des « pays développés ». Cette affirmation est soutenue par Trygged (2010), qui explique que les « pays en développement » n'évoluent pas dans les mêmes contextes que ceux dits développés. Selon Fook et Gray (2004), une approche hybride en travail social entre celle adoptée internationalement et celle pratiquée localement aura de meilleures chances de réussite puisqu'elle s'adresse aux besoins spécifiques de la population, tient compte de ses particularités culturelles et du contexte structurel du pays dans lequel elle se pratique. Dans le même ordre d'idées, Ife (2001), soutient que la montée de la globalisation a entraîné la résurgence de la « *localisation* », où de plus en plus d'efforts sont menés à même les localités

en réponse aux impacts négatifs de la globalisation. Le travail d'intervention auprès des communautés reculées d'où proviennent les enfants en domesticité en Haïti est un bon exemple de cette dualité *globalisation-localisation*.

Pour conclure, les obstacles auxquels sont confrontées les organisations luttant contre la domesticité infantile, mis en lumière dans la présentation des résultats, sont liés aux différentes perceptions du phénomène, au pouvoir exécutif, aux pouvoirs judiciaire et législatif ainsi qu'à la présence de l'aide internationale en Haïti. Ces obstacles, indéniablement ancrés dans les contextes sociohistorique, politique et économique du pays, façonnent les interventions menées auprès des enfants en domesticité et leur famille. L'analyse des résultats ainsi que la littérature présentée dans ce chapitre nous permettent de conclure que l'organisation communautaire, telle que pratiquée par certaines organisations rencontrées dans le cadre de cette recherche, est une solution durable et adéquate pour lutter contre la domesticité infantile en Haïti.

CONCLUSION

L'histoire d'Haïti, depuis la conquête de Colomb en 1492 jusqu'à maintenant, est riche en événements marquants. Les contextes sociohistorique, politique et économique du pays ont façonné les inégalités sociales et économiques entre la capitale et les régions rurales, d'où prend source le phénomène de la domesticité infantile. Les communautés reculées en Haïti sont souvent dépourvues d'infrastructures sanitaires et sociales. Les familles de ces communautés sont généralement économiquement pauvres, ce qui les incite à envoyer leur enfant vivre au sein d'une famille plus fortunée, afin qu'il y effectue les tâches domestiques en échange d'une meilleure qualité de vie. Dans les faits, les familles qui accueillent ces enfants sont, elles aussi, économiquement pauvres et ne sont pas en mesure d'offrir de meilleures conditions de vie à l'enfant accueilli chez elles (Cooper, Diego-Rosell et Gogue, 2012; FAFO Institute for Applied International Studies, 2002; OIT, 2002; Restavék Freedom, 2011; Vision mondiale, 2012). La grande majorité des enfants en domesticité en Haïti est exploitée, dû à l'ampleur des tâches domestiques qu'ils doivent accomplir, en plus de subir des discriminations au quotidien (Lubin, 2002; Minnesota Lawyers International Human Rights Committee, 1990). L'État haïtien s'oppose officiellement à la pratique de la domesticité infantile. Il a d'ailleurs ratifié plusieurs conventions internationales liées de près ou de loin au phénomène. Le parlement haïtien a adopté en 2003 une loi interdisant la maltraitance envers les enfants, en plus de la *Loi sur la lutte contre la traite des personnes* en 2014, rendant ainsi illégal le fait d'envoyer et d'accueillir un enfant en domesticité. Malgré ces efforts, on dénombre actuellement entre 150 000 à 500 000 enfants en domesticité en Haïti (Free the Slaves, 2014; ONU, 2009).

Plusieurs ONG étrangères et locales sont engagées dans la lutte contre la domesticité infantile en Haïti. Il existe cependant peu d'informations à leur sujet. Les objectifs de cette recherche étaient de prendre connaissance des obstacles auxquels sont confrontées les organisations au service des enfants en domesticité en Haïti, en plus de démontrer les différents modes d'intervention qu'elles privilégient. Pour y arriver, dix entretiens semi-dirigés furent menés auprès d'intervenants impliqués auprès des enfants en domesticité et leur famille. Des dix participants, trois travaillaient dans les communautés reculées d'où proviennent les enfants,

cinq œuvraient auprès d'enfants en domesticité et leur famille d'accueil, alors que deux travaillaient auprès d'enfants ayant vécu en domesticité dans des centres d'accueil. Bien que cet échantillon soit diversifié au niveau du champ d'intervention du phénomène de la domesticité infantile, il est trop petit pour transposer les résultats de la recherche à l'ensemble des organisations impliquées dans la lutte contre la domesticité infantile en Haïti.

Les résultats de cette recherche démontrent que les principaux obstacles auxquels les organisations au service des enfants en domesticité sont confrontées en Haïti sont liés aux perceptions du phénomène de la domesticité infantile, au fonctionnement de l'État haïtien (pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire) et enfin à la présence de l'aide internationale au pays. D'abord, cette recherche a démontré qu'il y a deux façons de concevoir un enfant en domesticité en Haïti, ce qui empêche une concertation entre les organisations qui leur viennent en aide. Ensuite, l'analyse des résultats a illustré que la faiblesse de l'État haïtien est un obstacle majeur dans le travail auprès des enfants en domesticité. Cette faiblesse se traduit entre autres par l'absence de soutiens organisationnel et financier, l'absence d'investissement gouvernemental dans les communautés reculées et la non-application de la *Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants* ainsi que la *Loi sur la lutte contre la traite des personnes*. Enfin, le fonctionnement des ONG étrangères et des bailleurs de fonds, ainsi que leurs impacts sur les communautés en Haïti, furent nommés comme étant des obstacles importants dans la lutte contre la domesticité infantile.

La particularité de cette recherche est d'observer le phénomène de la domesticité infantile sous le cadre théorique critique. Une telle analyse permet de situer les principales causes de la domesticité infantile (pauvreté économique et absence d'infrastructures sanitaires et sociales dans les communautés reculées) dans les contextes sociohistorique, politique et économique du pays. La faiblesse de l'État haïtien se prête à la même analyse; l'ingérence des puissances internationales ainsi que l'omniprésence de l'aide internationale en Haïti affaiblissent l'État haïtien et le maintiennent dans un cercle vicieux de dépendance.

Enfin, cette recherche met en évidence les solutions envisagées par les organisations locales en Haïti pour lutter contre la domesticité infantile. De ces solutions, il appert que celle de

l'approche d'organisation communautaire permet l'amorce de changements durables et structurels en Haïti. L'approfondissement de cette démarche, menée par certaines organisations dans les communautés reculées en Haïti, mériterait d'ailleurs de faire l'objet d'une nouvelle recherche. Cette dernière pourrait porter sur les efforts particuliers de ces organisations, et tenter de dresser un modèle pouvant être appliqué à la grandeur du pays.

Un tel modèle se devrait de respecter les considérations culturelles propres à Haïti et aux communautés reculées. Or, il pourrait être enrichi en s'inspirant de l'approche structurelle imaginée par Moreau (1979) ainsi que des principes de Freire exposés dans la *Pédagogie des opprimés* (1970). En plus d'inscrire les conditions des communautés reculées en Haïti dans les contextes social, politique et économique haïtiens, ce modèle permettrait d'accompagner les membres des communautés dans une démarche d'autonomisation, d'entamer des changements structurels et ainsi mettre fin à leur oppression.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abernethie, L. (1998). Child labour in contemporary society: Why do we care? *International journal of children's rights*, 6(81), 81-114. doi: 10.1163/15718189820493987
- Adelman, C. (2011). Haiti: Testing the Limits of Government Aid and Philanthropy. *Brown Journal of World Affairs*, 17(2), 89-97. Repéré à <http://www.hudson.org/content/researchattachments/attachment/933/brownjournalcaroladelman2011.pdf>
- Aït-Hatrit, S. (2004, 26 juin). Les Restavec ou l'esclavage à Haïti (entrevue avec Jean-Robert Cadet). *Journal Afrik*. Repéré à <http://www.afrik.com/article7405.html>
- Aristide Jean-Bertrand (1953-). (s.d.). Dans *Encyclopædia Universalis en ligne*. Repéré à http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/jean-bertrand-aristide/#titre-i_12619
- Baker, J. L. (2000). *Evaluating the Impact of Development Projects on Poverty : A Handbook for Practitioners*. Washington, DC : The International Bank for Reconstruction and Development/World Bank.
- Balibar, E. et Macherey, P. (2008). Marxisme : La théorie marxiste. Dans *Encyclopædia Universalis*. Repéré à <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/marxisme-la-theorie-marxiste/#>
- Basu, K. et Van, P. H. (1998). The Economics of Child Labor. *The American Economic Reviews*, 88(3), 412-427. Repéré à <http://www.jstor.org/stable/116842>
- Belleau, J.-P. (2008). Massacres perpetrated in the 20th Century in Haiti. Dans *Online Encyclopedia of Mass Violence*. Repéré à http://www.massviolence.org/Massacres-perpetrated-in-the-20th-Century-in-Haiti?artpage=4#outil_sommaire_7
- Bertrand, M.-A. (2005). *Comment s'y retrouver en épistémologie?* Recueil inédit, Université de Montréal.

- Blagbrough, J. (2008a). Child Domestic Labour: A Modern Form of Slavery. *Children & Society*, 22(3), 179-190. doi : 10.1111/j.1099-0860.2008.00149.x
- Blagbrough, J. (2008b). Ils ont plus de respect pour leur bétail [PDF]. Repéré à http://www.antislavery.org/includes/documents/cm_docs/2009/i/ils_ont_plus_de_respect_pour_leur_btait.pdf
- Bonaventure, F. (2009). *De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance*. Franche-Comté, France : Centre régional de documentation pédagogique.
- Brenner, N. (2009). What is critical urban theory? *City*, 13(2-3), 198-207. doi : 10.1080/13604810902996466
- Bronner, S. E. (2011). *Critical theory: A very short introduction*. New York, NY : Oxford University Press.
- Chalmers, C. (2009). Haïti : Le gouvernement mène une politique anti-paysanne et contre la production agricole. Repéré à <http://cadtm.org/Haiti-Le-gouvernement-mene-une>
- Chossudovsky, M. (2013). US Sponsored Coup d'Etat: The Destabilization of Haiti. Repéré à <http://globalresearch.ca/articles/CHO402D.html>
- Code du travail François Duvalier de 1961. (s.d.). Code du travail François Duvalier de 1961. Repéré à http://archive.org/stream/codedutravailfra00hait/codedutravailfra00hait_djvu.txt
- Cohen-Émerique, M. (1993). L'approche interculturelle dans le processus d'aide. *Santé mentale au Québec*, 18(1), 71-91. doi : 10.7202/032248ar
- Collier, C. (1996). NGOs, the Poor, and Local Government. *Development in Practice*, 6(3), 244-249. Repéré à <http://www.jstor.org/stable/4029119>
- Constitution de la République d'Haïti de 1987. (1991). Port-au-Prince, Haïti : Éditions Henri-Deschamps.

- Cooper, A., Diego-Rosell, P. et Gogue, C. (2012). *Child Labor in Domestic Service (Restavèks) in Port-Au-Prince, Haiti*. Repéré sur le site du United States Department of Labor: <http://www.dol.gov/ilab/reports/pdf/2012RestavekHaiti.pdf>
- Cox, R. W. (1981). Social Forces, States and World Orders : Beyond International Relations Theory. *Millennium: Journal of International Studies*, 10(2), 126-155. doi: 10.1177/03058298810100020501
- Dessy, S. E. et Pallage, S. (2005). A theory of the worst forms of child labour. *The Economic Journal*, 115(500), 68-87. doi : 10.1111/j.1468-0297.2004.00960.x
- Diallo, Y. (2001). Les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire [Document de travail, Groupe d'Economie du Développement de l'Université Montesquieu Bordeaux IV]. Repéré à <http://ged.u-bordeaux4.fr/ceddt55.pdf>
- Domesticité. (s.d.). Dans *Dictionnaire Larousse en ligne*. Repéré à <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/domesticite%C3%A9/26364>
- Dubois, L. (2012). *Haiti : The aftershocks of history*. New York, NY : Henry Holt and Company.
- Dupuy, A. (2011, 7 janvier). One year after the earthquake, foreign help is actually hurting Haiti. *Washington Post*. Repéré à <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2011/01/07/AR2011010703043.html>
- Dupuy, A. (1989). *Haiti in the World Economy : Class, Race and Underdevelopment Since 1700*. Boulder, CO : Westview Press.
- Edmonds, K. (2012). Beyond Good Intentions: The Structural Limitations of NGOs in Haiti. *Critical Sociology*, 1-14. doi: 10.1177/0896920512437053
- Fafo Institute for Applied International Studies. (2002). *Les fondements de la pratique de la domesticité des enfants en Haïti* [PDF]. Repéré à http://www.fafo.no/ais/other/haiti/childlabour/EEDH_Report_final_french.pdf

- Ferguson, J. A., Girault, C. A., Lawless, R. et MacLeod, M. J. (s.d.). Haiti. Dans *Encyclopaedia Britannica Online Academic Edition*. Repéré à <http://academic.eb.com/EBchecked/topic/251961/Haiti>
- Fick, C. (2014). *Haïti; Naissance d'une nation*. (Traduit par F. Voltaire). Rennes, France : Éditions Les Perséides.
- Fook, J. (2003). Critical social work : The current issues. *Qualitative social work*, 2(2), 123-130. doi: 10.1177/1473325003002002001
- Fook, J. et Gray, M. (2004). The quest for a universal social work: some issues and implications. *Social Work Education: The International Journal*, 23(5), 625-644. doi: 10.1080/0261547042000252334
- Free the Slaves (2014). Communautés modèles d'Haïti : Mettre fin à la pratique Restavèk, la servitude domestique des enfants. Repéré à <http://www.freetheslaves.net/document.doc?id=324>
- Freire, P. (1970). *Pedagogy of the oppressed*. New York, NY : The Continuum International Publishing Group Inc.
- Fyfe, A. (2007). *The worldwide movement against child labour: Progress and future directions*. Genève, Suisse : Éditions de l'Organisation internationale du Travail.
- Gamlin, J., Camacho, A. Z. V., Ong, M., Guichon, A. et Hesketh, T. M., (2013). *Home Truths : Wellbeing and vulnerabilities of child domestic workers* [PDF]. Repéré à http://www.antislavery.org/includes/documents/cm_docs/2013/c/cdw_report_final.pdf
- Gertler, P. J., Martinez, S., Premand, P., Rawlings, L. B. et Vermeersch, C. M. J. (2011). *L'évaluation d'impact en pratique*. Washington, DC : Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale.
- Griffiths, M. (1999). *Fifty key thinkers in international relations*. New York, NY : Routledge.

- Gunder Frank, A. (1966). *The development of underdevelopment* [PDF]. Repéré à <http://www.uregina.ca/arts/sociology-social-studies/assets/docs/pdf/soc201/Frank%20Development.pdf>
- Hanson, K. et Vandaele, A. (2003). Working children and International Labour Law. *International Journal of Children's Rights*, 11(1), 73-146. doi : 10.1163/092755603322384038
- Honneth, A. (2004). La théorie de la reconnaissance: une esquisse. *Revue du MAUSS*, 1(23), 133-136. doi : 10.3917/rdm.023.0133
- Ife, J. (2001). Local and Global Practice: relocating social work as a human rights profession in the new global order. *European Journal of Social Work*, 4(1), 5-15. doi: 10.1080/714052835
- Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique. (2009). *Objectifs du Millénaire pour le développement : état, tendances et perspectives* [PDF]. Repéré à http://www.ihsi.ht/pdf/odm/OMD_Novembre_2010.pdf
- International Federation of Social Workers. (2015). Global Definition of Social Work. Repéré à <http://ifsw.org/policies/definition-of-social-work/>
- Kennard, M. (2012). Haiti and the shock doctrine. Repéré à <https://www.opendemocracy.net/matt-kennard/haiti-and-shock-doctrine>
- Klocker, N. (2014). Struggling with child domestic work : what can a postcolonial perspective offer? *Children's Geographies*, 12(4), 464-478. doi : 10.1080/14733285.2013.827870
- Lara, O. D. (s.d.). Arawaks & Karibs. Dans *Encyclopædia Universalis en ligne*. Repéré à <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/arawaks-et-karibs/>
- Lavalette, M. (1994). *Child Employment in the Capitalist Labour Market*. Basingstoke, Angleterre : Avebury.

- Lemasson, L. (2008). La démocratie radicale de Jürgen Habermas : Entre socialisme et anarchie. *Revue française de science politique*, 1(58), 39-67. doi : 10.3917/rfsp.581.0039
- Lhérisson, J. (1905). *La Famille des Pitite-Caille*. Saint-Étienne, France : Publications de l'Université de Saint-Étienne.
- Lubin, I. (2002). Un regard sur la domesticité juvénile en Haïti. *Refuge*, 20(2), 45-51. Repéré à <http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/refuge/article/viewFile/21253/19924>
- Ministère des Affaires sociales et du Travail. (2014). *Loi sur la lutte contre la traite des personnes* [PDF]. Repéré à http://www.healthpolicyproject.com/pubs/740_HaitiAntiTraffickingLawFINAL.pdf
- Ministère des Affaires sociales et du Travail. (2003). *Loi relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants*. Repéré à <http://www.hsph.harvard.edu/population/trafficking/traffickinglaws.htm>
- Ministère de la Santé Publique et de la Population. (2013). *L'Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services en Haïti de 2012 : Rapport de synthèse* [PDF]. Repéré à http://unfpahaiti.org/pdf/JMP2013_Rapport_de_synthEse_Haiti.pdf
- Minnesota Lawyers International Human Rights Committee. (1990). *Restavek : Child Domestic Labor in Haiti*. Minneapolis, MN : Minnesota Lawyers International Human Rights Committee.
- Moreau, M. J. (1979). A structural approach to social work practice. *Canadian Journal of Social Work Education*, 5(1), 78-94. Repéré à <http://www.jstor.org/stable/41670012>
- Morin, S. (2012). *La normativité internationale relative au travail des enfants : l'approche abolitionniste de l'OIT remise en cause* (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal). Repéré à <http://www.archipel.uqam.ca/4691/1/M12474.pdf>

- Organisation des Nations unies. (2009). *Promotion and protection of all human rights, civil, political, economic, social and cultural rights, including the right to development* [PDF]. Repéré à <http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/12session/A.HRC.12.21.Add.1.pdf>
- Organisation des Nations unies. (2002). *Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention relative aux droits de l'enfant* [PDF]. Repéré à [http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/0/5d2fa42ff56529c2c1256c3200545164/\\$FILE/G0242694.pdf](http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/0/5d2fa42ff56529c2c1256c3200545164/$FILE/G0242694.pdf)
- Organisation des Nations unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant* [PDF]. Repéré à <http://www.unicef.fr/userfiles/50154.pdf>
- Organisation des Nations unies. (1966). *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. Repéré à <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>
- Organisation internationale du Travail. (2015). *Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)*. Repéré à <http://www.ilo.org/ipecc/lang--fr/index.htm>
- Organisation internationale du Travail. (2011). C189 – Convention (n°189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques. Repéré à http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:2551460
- Organisation internationale du Travail. (2004). *Comprendre le travail domestique des enfants pour mieux intervenir* [PDF]. Repéré à <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/kd00098fr.pdf>
- Organisation internationale du Travail. (2002). *Mon travail à moi c'est l'école : ils me traitent de « restavèk » mais je m'appelle Marie* [PDF]. Repéré à <http://www.ilo.org/ipeccinfo/product/download.do?type=document&id=4725>

- Organisation internationale du Travail. (1999). Convention (n°182) sur les pires formes du travail des enfants. Repéré à http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312327
- Organisation internationale du Travail. (1973). C138 – Convention (n°138) sur l'âge minimum. Repéré à http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312283,fr:NO
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3^{ème} éd.). Paris, France : Armand Colin.
- Perchellet, S. (2010). *Construire ou reconstruire Haïti*. [PDF]. Repéré à http://cadtm.org/IMG/pdf/Haiti_construire_ou_reconstruire.pdf
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal, Québec : Gaëtan Morin Éditeur.
- Popkewitz, T. S. (1990). Whose future? whose past? : Notes on critical theory and methodology. Dans Guba, E. G. (ed.), *The Paradigm dialog*. Newbury Park, CA : Sage Publications.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal, Québec : Gaëtan Morin Éditeur.
- Power, G., Maury, M. et Maury, S. (2002). Operationalising bottom-up learning in international NGOs : barriers and alternatives. *Development in practice*, 12(3-4), 272-284. doi: 10.1080/0961450220149663
- Rasmussen, D. M. (1996). *The Handbook of Critical Theory*. Cambridge, Angleterre : Blackwell Publishers Ltd.

Renaud, E. et Sintomer, Y. (2003). *Où en est la théorie critique?* Paris, France : Éditions La Découverte.

Restavèk Freedom. (2011). *Restavèk: The Persistence of Child Labor and Slavery* [PDF]. Repéré à <http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/session12/HT/RF-Restav%C3%A8kFreedom-eng.pdf>

Richard, P. J. (s.d.). PNH : la BPM se renforce pour mieux protéger l'enfance. Repéré à <http://www.minustah.org/pnh-la-bpm-se-renforce-pour-mieux-protoger-lenfance/>

Rogers, C. A. et Swinnerton, K. A. (2008). A theory of exploitative child labor. *Oxford Economic Papers*, 60(1), 20-41. doi : 10.1093/oenp/gpm019

Saint-Fleur, F. (1987). *Sans titre* [Rapport de la Banque de la République d'Haïti sur les dossiers de Jean-Claude Duvalier]. Repéré à <http://fr.scribd.com/doc/47415168/BRH-CORRUPTION-Dossiers-Jean-Claude-Duvalier-15-janvier-1987>

Saint Louis, R. N. (2013, 20 novembre). Le mulâtrisme et le noirisme : le cancer ou le SIDA? *Le Nouvelliste*. Repéré à <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/124104/Le-mulatrisme-et-le-noirisme-le-cancer-ou-le-SIDA.html>

Salas, L. M., Sen, S. et Segal, E. A. (2010). Critical theory : Pathway from dichotomous to integrated social work practice. *Families in society*, 91(1), 91-96. doi : 10.1606/1044-3894.3961

Schneider, M. (2014). Addressing Modern Slavery in Haiti and the Dominican Republic : The Evolving Role of Nongovernmental Organizations. *Syracuse University Honors Program Capstone Projects*, paper 801. Repéré à http://surface.syr.edu/honors_capstone/801/

Schuller, M. (2009). Gluing Globalization : NGOs as Intermediaries in Haiti. *PoLAR : Political and Legal Anthropology Review*, 32(1), 84-104. doi : 10.1111/j.1555-2934.2009.01025.x

- Smith, A. (2010). *The « shock doctrine » for Haiti*. Repéré à <http://socialistworker.org/2010/02/08/shock-doctrine-for-haiti>
- Smucker, G. R. et Murray, G. F. (2004). *The uses of children : A story of trafficking in Haitian Children* [PDF]. Repéré à http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADF061.pdf
- Spurk, J. (2001). *Critique de la raison sociale : L'École de Francfort et sa théorie de la société*. Québec, Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Théodat, J. M. (s.d. -a). Haïti. Dans *Encyclopædia Universalis en ligne*. Repéré à <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/haiti/>
- Théodat, J. M. (s.d. -b). Dominicaine République. Dans *Encyclopædia Universalis en ligne*. Repéré à <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/republique-dominicaine/>
- Thorsen, D. (2012). *Child Domestic Workers : Evidence from West and Central Africa* [PDF]. Repéré à http://www.unicef.org/wcaro/french/Briefing_paper_No_1_-_child_domestic_workers.pdf
- Toussaint, E. et Perchellet, S. (2010). Haïti : au-delà des effets d'annonce. Repéré à <http://www.voltairenet.org/article163610.html#nb4>
- Trygged, S. (2010). Balancing the global and the local : Some normative reflections on international social work. *International Social Work*, 53(5), 644-655. doi: 10.1177/0020872810371204
- UNICEF. (2006). *Child Alert : Haïti* [PDF]. Repéré à <http://www.unicef.org/childalert/haiti/content/Child%20Alert%20Haiti%20%28En%29.pdf>
- Vision mondiale. (2012). *Le système de protection de l'enfant en Haïti* [PDF]. Repéré à <http://www.wvi.org/fr/haiti/publication/le-syst%C3%A8me-de-protection-de-lenfant-en-ha%C3%Afti>

Wallace, T. (2004). NGO dilemmas : Torjan horses for global neoliberalism? *Socialist register*, 40, 202-219. Repéré à http://socialistregister.com/index.php/srv/article/view/5818/2714#.VcVOr_m8qSo

Zanotti, L. (2010). Cacophonies of Aid, Failed State Building and NGOs in Haiti : setting the stage for disaster, envisioning the future. *Third World Quarterly*, 31(5), 755-771. doi: 10.1080/01436597.2010.503567

ANNEXES

ANNEXE 1 : LE SCHÉMA D'ENTRETIEN

Mise en contexte du/de la participant(e)

- Pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel?
 - A-t-il toujours été en lien avec le phénomène de la domesticité infantile?
 - Si oui, comment expliquez-vous cela?
 - Si non, à quel moment et pour quelle(s) raison(s) avez-vous décidé de vous impliquer dans ce domaine?
- Pouvez-vous me parler votre travail actuel?
 - Depuis combien de temps travaillez-vous pour cette organisation?
 - Quel poste occupez-vous au sein de cette organisation? Qu'est-ce que cela implique?
- Pouvez-vous me parler de l'organisation pour laquelle vous travaillez?
 - Quelle est la mission de cette organisation?
 - Pourriez-vous me décrire une journée typique dans votre organisation? Pour vous? Pour les employés?

La place et le poids du juridique dans l'intervention

- Le cadre législatif haïtien concernant la domesticité infantile est-il une balise (ou un point de repère) importante dans votre travail? En quel sens?
 - Si oui, quels en sont les aspects qui vous paraissent les plus importants?
 - Si non, comment l'expliquez-vous?
- Les conventions internationales concernant la domesticité infantile constituent-elles une balise (ou un point de repère) importante dans votre travail? En quel sens?
 - Si oui, quels en sont les aspects qui vous paraissent les plus importants?
 - Si non, comment l'expliquez-vous?
- Selon vous, quel est le niveau de connaissances de ces lois et conventions chez la population? Les autorités? Les enfants? Les familles qui ont chez elles un enfant en domesticité?

- De quelle(s) façon(s) ces lois et conventions ont un impact sur le travail auprès des enfants vivant en domesticité en Haïti?
 - Si elles en ont, pourriez-vous me parler d'une situation où l'existence de ces lois et conventions a facilité (ou non) votre travail ou celui d'un(e) collègue?
 - Si elles n'ont aucun impact, sauriez-vous m'expliquer pourquoi?
 - Quelle(s) serai(en)t les mesures à prendre pour que cette situation change?
 - Dans l'éventualité d'un tel changement, quel serait selon-vous le rôle de chaque acteur impliqué auprès des enfants vivant en domesticité (gouvernement, organisations, communauté, etc.)
- De manière générale, qu'auriez-vous à dire sur l'existence des lois haïtiennes et des conventions internationales portant sur la domesticité infantile dans le cadre de votre travail?

L'incidence de la perception du phénomène de la domesticité infantile chez les participant(e)s dans l'intervention

- Selon vous, quelles seraient les causes du phénomène de la domesticité infantile en Haïti?
 - En quoi votre travail est en lien avec ces causes?
- Comment décririez-vous et expliqueriez-vous le phénomène de la domesticité infantile en Haïti à l'heure actuelle à quelqu'un qui ne le connaît pas?
 - Selon vous, cette façon d'expliquer le phénomène serait-elle partagée par vos collègues? Votre famille? Les différentes classes sociales de la population haïtienne?
 - Existe-il des divergences d'opinion sur la façon de concevoir la domesticité infantile?
 - Si oui, lesquelles? Et quelles en seraient les raisons?
 - Selon vous, quelles sont les conséquences de ces différences de lecture du phénomène sur votre travail? Sur celui de votre organisation?

- Votre lecture du phénomène a-t-elle évoluée au cours de votre parcours professionnel?
 - Si oui, en quel sens? Et comment expliquez-vous cette évolution?
- Au final, de quelle manière votre façon de concevoir le phénomène de la domesticité infantile influence-t-elle votre travail et celui de votre organisation?

Les obstacles à l'intervention en domesticité infantile en Haïti

- Depuis le commencement de votre travail auprès des enfants vivant en domesticité, quelles ont été les contraintes majeures auxquelles vous avez dû faire face?
 - Quels ont été les effets de ces contraintes?
 - Qu'est-ce que ces contraintes vous ont appris sur le travail auprès des enfants vivant en domesticité en Haïti?
 - Selon vous, ces contraintes sont-elles vécues par les autres organisations qui œuvrent auprès des enfants vivant en domesticité en Haïti?
 - Selon vous, quels sont les rôles des différents acteurs sociaux (gouvernement, communauté locale et internationale, organisations, etc.) dans la recherche de solutions aux contraintes auxquelles votre organisation fait face?
- Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui désire s'impliquer auprès des enfants vivant en domesticité en Haïti?

Les pistes d'action envisagées par les acteurs sociaux

- Quel était votre but ou votre vision du travail auprès des enfants vivant en domesticité en Haïti lorsque vous avez commencé à travailler dans ce domaine?
 - Cette vision s'est-elle modifiée avec le temps? En quel sens? Et pourquoi?
- À l'heure actuelle, que devrait faire le gouvernement haïtien pour venir en aide aux enfants vivant en domesticité en Haïti? Et les communautés locale et internationale?
- Si vous aviez à formuler des solutions pour venir en aide aux enfants vivant en domesticité en Haïti, quelles seraient-elles?
- À quel moment pourriez-vous dire que votre travail auprès des enfants vivant en domesticité est accompli? Celui de votre organisation?

- Quelles seraient vos recommandations aux différents acteurs sociaux impliqués auprès des enfants vivant en domesticité en Haïti?

Le dénouement de la pratique de la domesticité infantile

- Quel est votre souhait ultime concernant le travail des enfants dans le travail domestique en Haïti?
- Quels seraient les rôles des différents acteurs sociaux (gouvernement, communauté locale et internationale, organisations, etc.) afin d'en arriver à un dénouement souhaitable concernant la domesticité infantile en Haïti?
- Comment entrevoyez-vous l'avenir pour les enfants vivant en domesticité en Haïti? Pour votre organisation?

Conclusion

- Y a-t-il des compléments d'informations que vous souhaitez ajouter avant de mettre fin à l'entrevue?
- Souhaitez-vous revenir sur un ou des propos, afin de les modifier ou les clarifier?

ANNEXE 2 : LE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche: Les organisations venant en aide aux enfants en domesticité en Haïti : obstacles à l'intervention et pistes de solutions

Chercheure : Stéphanie Tourillon-Gingras, étudiante à la maîtrise, École de service social, Université de Montréal

Directrice de recherche : Marie Lacroix, professeure agrégée, École de service social, Université de Montréal

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de recherche

Ce projet vise à mieux comprendre comment l'intervention auprès des enfants vivant en domesticité s'effectue et s'organise, et de cerner les enjeux et les défis de ce type d'intervention.

2. Participation à la recherche

Votre participation à ce projet consiste à accorder une entrevue à la chercheure, qui devrait normalement durer environ une heure. Les questions de l'entretien porteront sur le genre de travail que vous effectuez auprès des enfants vivant en domesticité. Cette entrevue sera enregistrée, avec votre autorisation, afin d'en faciliter la transcription. Le lieu et le moment de l'entrevue seront déterminés selon vos disponibilités.

3. Confidentialité

Les renseignements mentionnés durant l'entretien demeureront confidentiels. Votre nom ainsi que le nom de l'organisation pour laquelle vous travaillez ne seront pas dévoilés dans le cadre de la recherche. Un code sera ainsi attribué à votre nom et au nom votre l'organisation, et la liste des codes correspondants à ces informations sera conservée dans un disque externe déposé dans un endroit fermé à clé. D'ailleurs, dès l'enregistrement terminé, je transférerai le

fichier dans ce même disque externe conservé sous clé. L'enregistrement sera alors immédiatement effacé de l'enregistreuse.

Seules la chercheuse et sa directrice de recherche auront accès à ces renseignements. Les enregistrements seront transcrits puis détruits sept ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous aurez l'occasion de vous exprimer sur les défis et enjeux que vous rencontrez dans le cadre de votre travail auprès des enfants vivant en domesticité. Il n'y a pas de risque particulier à participer à ce projet. Vous pourrez à tout moment décider de mettre fin à l'entretien ou à ne pas répondre à une ou plusieurs questions.

5. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche après l'entretien, vous pouvez communiquer avec la chercheuse, au numéro de téléphone ou à l'adresse courriel indiqués ci-dessous. À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits.

B) CONSENTEMENT

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus et je n'ai pas d'autres questions concernant ce projet ainsi que ma participation.

Je consens librement à prendre part à cette recherche et je sais que je peux me retirer en tout temps sans avoir à justifier ma décision.

Je consens à ce que l'entretien soit enregistrée oui ___ non ___

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de la chercheure : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

(Les informations offertes aux participants leur permettant de rejoindre la chercheure par téléphone ou par courriel furent effacées pour la diffusion de ce mémoire)

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal au 1(514) 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca